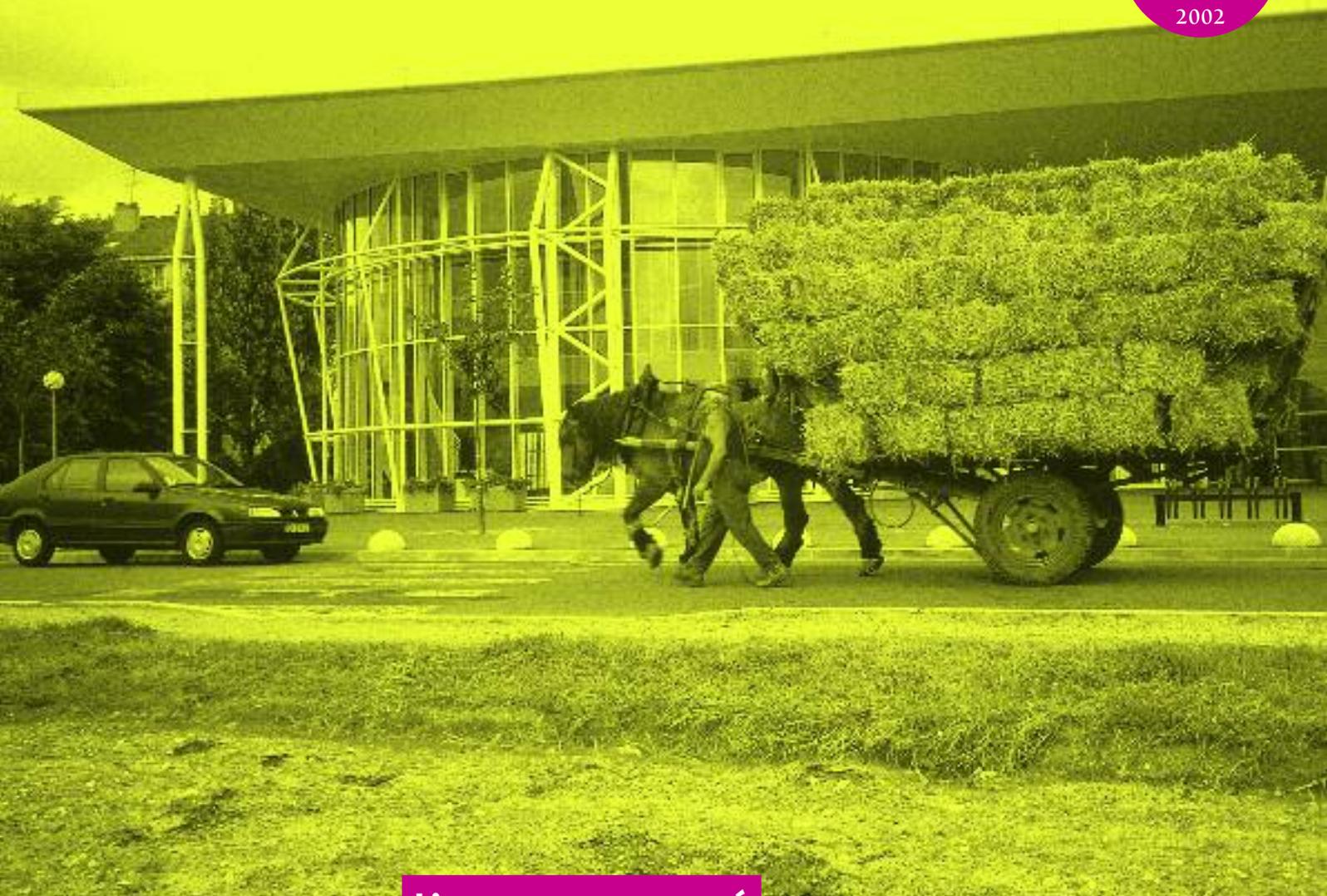


BIBLIOTHÈQUE(S)

4

OCTOBRE
2002

L'INTERCOMMUNALITÉ

Éditorial par Gérard Briand **1** Bibliobrevés **4** Intercommunalité, où en est la réflexion ? par Claudine Belayche **10** Difficultés et incertitudes, par Gérard Pilet **11** La recomposition des territoires, par Gérard Logié **12** Amiens, Troyes et la Plaine centrale du Val-de-Marne, par Marie-Laure Pathé-Gautier **18** Rennes-métropole, par Véronique Adde **23** Rural-urbain ? Nouvelle géographie du développement de la lecture publique, par Hugues Van Bésien **28** Vers un portail documentaire régional ? par Christian Rogel **34** La Rochelle-agglomération, une pionnière, par Bruno Carbone **36** Actualités de l'ABF **40** Les livres d'artistes s'exposaient cet été, par Gilles Éboli **41** Impressions de Troyes, par Brigitte Évano **44** L'Internet des bibliothèques d'art s'intensifie, par Monique Nicol **48** Renaissance de « La Réunion » **52** Lire dans les hôpitaux de La Réunion, par Claudie Guérin **54** Portrait Gilles Éboli, nouveau président des BP **55** Espaces et architectures Un carré pour la BM de Nice, par Pierre Fénart **58** Chambéry s'agrandit, par Anne Pélisson **60** Le projet « Richelieu » de la BnF, par Marie-Edmée Michel **61** Histoire 1941-1943, la bibliothèque du Ghetto de Wilna - Témoignage de Dina Abramowicz **64** Bibliomonde Voyage au Québec - 3^e épisode - Le boom de la documentation électronique, par Faïzah Mokhtari **70** À la découverte des bibliothèques londoniennes, par le groupe ABF Normandie **72** Parole(s) de libraire La librairie, un lieu social - Interview d'Henri Martin « la Machine à lire » - Bordeaux **75** Notes de lectures **78** Toulouse, chronique d'un désastre annoncé, Henri Farreny et Christian Moretto (J.-Cl. Annezer) • Documentation, information, connaissances : la gestion de la qualité, Éric Sutter (J. Muller) • Histoire d'une pratique ordinaire : la lecture en France, Michel Vernus (J.-Cl. Annezer) • Les Bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques, Anne-Marie Bertrand (J.-F. Jacques) • L'Image peut-elle tuer ? Marie José Mondzain (B. Carbone) • CCP - cahier critique de poésie contemporaine (M.-C. Linck et R. Romano) • Nous avons reçu **82** Tribune **84** Annonces **85**



Publication bimestrielle
paraissant depuis 1907
Éditée par l'**Association des
Bibliothécaires Français**

31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31
abf@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr

Directeur de la publication
Gérard Briand

Rédactrice en chef
Virginie Kremp
virginie@abf.asso.fr

Secrétaire de rédaction
Dominique Pradat
dominique@abf.asso.fr

**Coordination scientifique
du dossier**
Claudine Belayche

Comité de rédaction
Geneviève Boulbet,
Gérard Briand, Isabelle de
Cours, Sylvie Hamzaoui,
Jean-François Jacques,
Benoît Lecoq, Aude Roller

Publicité - Diffusion
ABIS - Caroline Paganucci
Téléphone : 01 40 22 63 11
Télécopie : 01 55 33 10 31
cpaganucci@wanadoo.fr

Maquette-Mise en pages
M.-C. Carini et Pictorus

Abonnements
France 77 € – Étranger 80 €
Commission paritaire n° 60 031
ISSN : 1632-9201
Dépot légal : octobre 2002

Impression
Jouve, Paris

BIBLIOTHÈQUE(S)

REVUE DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS
est analysée dans la base
Pascal produite par l'INIST
et dans la base LINA.

© Photo de couverture :
Michel Pansu.
Médiathèque de Taverny.

Joint à ce numéro,
pour les abonnés,
un bon de souscription pour
l'exposition « Bibliothèques :
mémoire et lieux de vie ».

Éditorial

N'oublions pas l'histoire. C'est en 1926 que Gabriel Henriot, président de l'Association des bibliothécaires français, lança à Prague un appel à la création d'une association internationale des associations de bibliothécaires. Cet appel est à l'origine de la constitution de la fédération internationale des associations de bibliothèques et des institutions, la FIAB ou IFLA (en anglais), qui s'est créée à Édimbourg en 1927.

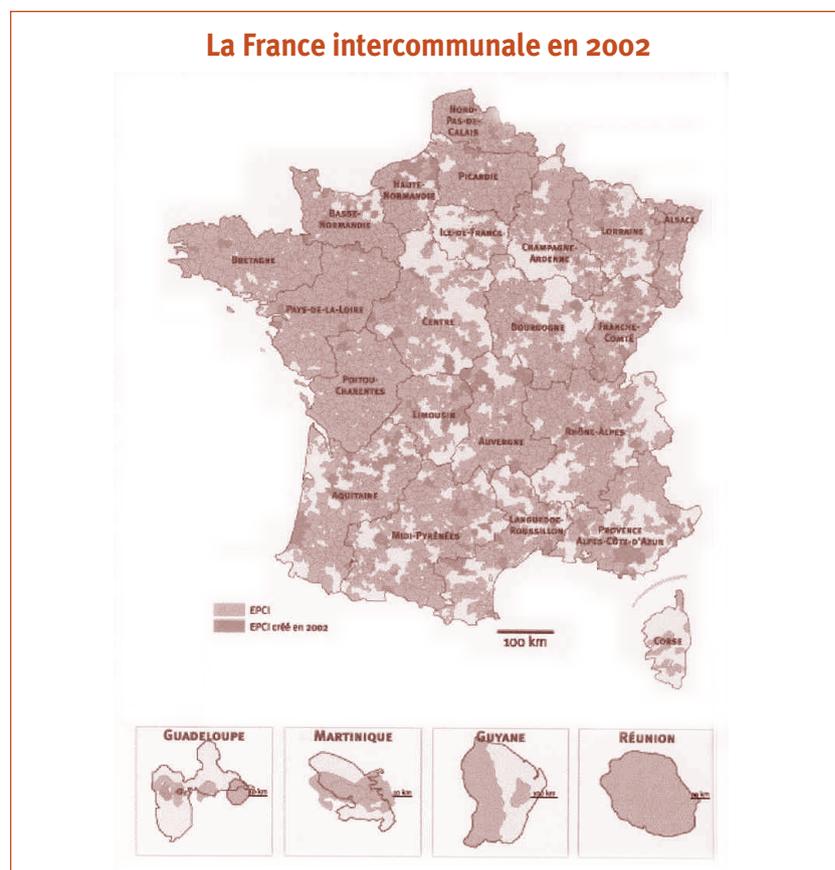
LIFLA vient de fêter ses 75 ans à Glasgow. À cette occasion, elle a adopté et publié deux déclarations importantes. La première concerne la liberté intellectuelle et l'information. C'est un guide pour les bibliothécaires qui fixe les bases déontologiques de nos actions. L'ABF, qui travaille actuellement sur le sujet, retrouve dans ce texte toutes ses préoccupations.

La seconde déclaration est dans le même esprit et concerne Internet et les bibliothèques.

Ces deux textes, que vous trouverez en page 63 et 69, sont fondateurs des principes qui animent la profession dans ses actions quotidiennes. L'ABF ne peut qu'y souscrire.

Mais les préoccupations de dimension internationale ne doivent pas occulter les travaux sur des thèmes typiquement français, tels l'intercommunalité, qui fait l'objet du dossier de ce numéro, coordonné par la Section des bibliothèques publiques, que je remercie chaleureusement.

Gérard BRIAND



Source : www.intercommunalités.com Reproduit avec l'autorisation du site.

BIBLIothèque(s)

4

OCTOBRE
2002

Sommaire

4 **Bibliobrevés**

Dossier **L'INTERCOMMUNALITÉ**

- 10 Intercommunalité, où en est la réflexion ? par CLAUDINE BELAYCHE
- 11 Difficultés et incertitudes, par GÉRARD PILET
- 12 La recomposition des territoires, par GÉRARD LOGIÉ
- 18 Amiens, Troyes et la Plaine centrale du Val-de-Marne,
par MARIE-LAURE PATHÉ-GAUTIER
- 23 Rennes-métropole, par VÉRONIQUE ADDE
- 28 Rural-urbain ? Nouvelle géographie du développement de la lecture
publique, par HUGUES VAN BÉSIEN
- 34 Vers un portail documentaire régional ? par CHRISTIAN ROGEL
- 36 La Rochelle-agglomération, une pionnière, par BRUNO CARBONE

Actualités de l'ABF

- 40 Les gens ; En bref
- 41 Les livres d'artistes s'exposaient cet été, par GILLES ÉBOLI
- 44 Impressions de Troyes, par BRIGITTE ÉVANO
- 48 L'Internet des bibliothèques d'art s'intensifie, par MONIQUE NICOL
- 52 Renaissance de « La Réunion »
- 54 Lire dans les hôpitaux de La Réunion, par CLAUDIE GUÉRIN

Portrait

- 55 Gilles Éboli, nouveau président des BP

Espaces et architectures

- 58 Un carré pour la BM de Nice, par PIERRE FÉNART
- 60 Chambéry s'agrandit, par ANNE PÉLISSON
- 61 Le projet « Richelieu » de la BnF, par MARIE-EDMÉE MICHEL

Les opinions exprimées dans BIBLIothèque(s) n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.



Histoire

- 64 1941-1943, la bibliothèque du Ghetto de Wilna
Témoignage de DINA ABRAMOWICZ

Bibliomonde

- 70 Voyage au Québec – 3^e épisode – Le boom de la documentation
électronique, par FAÏZAH MOKHTARI
- 72 À la découverte des bibliothèques londoniennes,
par le groupe ABF Normandie

Parole(s) de libraire

- 75 La librairie, un lieu social
Interview d'Henri Martin « la Machine à lire » – Bordeaux

78 Notes de lectures

84 Tribune

85 Annonces

Au sommaire des prochains numéros de BIBLIOTHÈQUE(S)

- n° 5/6 : Usages, usagers – décembre 2002
- n° 7 : Pays de Flandre – février 2003
- n° 8 : Francophonie – mars 2003

Liste des annonceurs

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| • Borgeaud Bibliothèques | 2 ^e de couverture |
| • Musée Rodin Éditions | 3 ^e de couverture |
| • Filmolux | 4 ^e de couverture |
| • Bar Code | p. 71 |
| • Carnot Éditions | p. 42-43 |
| • Électre | p. 39 |
| • Schmidt periodicals | p. 17 |



Agenda

• **15-17 octobre, Rome, BIBLIOCOM** accueille le congrès annuel de l'Association italienne des bibliothécaires (AIB), leurs prestataires et leurs fournisseurs. Une plaque tournante pour les associations de bibliothèques d'Europe et de Méditerranée. AIB, Casella postale 2461 - 00100 Roma, tél. + 06 446 35 32, fax : + 06 444 11 39 <http://aib.it>

• **17-19 octobre, Genève, LIBER, SPARC Europe** et la bibliothèque du CERN organisent un atelier sur l'archivage électronique et l'OAI (Open Access Initiative). Les participants recevront une solide formation technique leur permettant de créer et entretenir des dépôts de documents scientifiques respectant les spécifications OAI. Raymond Bérard, ENSSIB 17-21, Bd du 11 novembre 1918 - 69623 Villeurbanne Cedex tél. 04 72 44 15 51 <http://library.cern.ch/Announcements.htm>

• **17-18 octobre, Clermont-Ferrand, « Évaluer les collections en bibliothèques »**, stage dirigé par Frédérique Mondon, enssib/CRFCB, tél. 04 72 11 44 40 http://www.enssib.fr/formation_continue/

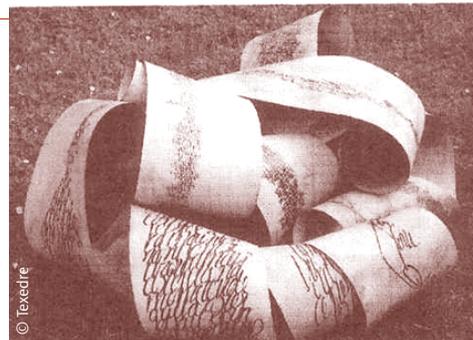
• **18-20 octobre, Lire en fête.** Animations diverses et variées autour de la lecture, partout en France et dans les pays francophones. www.lire-en-fete.culture.fr

• **21 octobre, Paris, BPI**, colloque « Premières transmissions de la littérature. A.C.C.E.S. : vingt ans après ». L'Association actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations s'interroge sur la transmission culturelle en jeu dans les livres et récits dès les premières années. Psychiatres, bibliothécaires, enseignants, illustrateurs, conteurs interviendront.

suite p. 6

La galerie **Hors sol** organise des expositions itinérantes sur les livres d'artistes dans les médiathèques.

Parmi les services proposés : l'installation de l'exposition, une bibliographie, des ateliers ou des interventions sur place des artistes. Le catalogue, les affiches et les cartons d'invitation sont réalisés par un artiste. 324, rue de l'Hôtel-Dieu - 60370 Saint-Félix, tél. 03 44 07 01 63 cecile.griemar@wanadoo.fr



« Rouleau de textes » par Texedre.

■ L'AGENCE DU LIVRE DE LA RÉGION PACA a vu le jour

en juin dernier. Elle a pour mission d'informer sur l'actualité du livre, d'être un lieu d'échanges et de véhiculer l'information économique, juridique et technologique. Elle participera aux échanges internationaux, à la conservation partagée et à la mise en valeur des ressources documentaires. CORDIAL 9, allée du Bois - 13350 Charleval, tél. et fax : 04 42 28 53 46

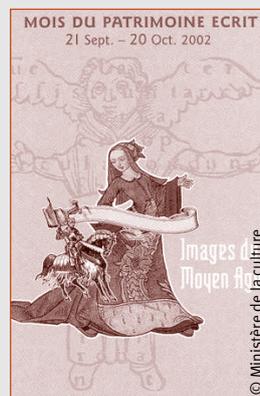
■ UNE NOUVELLE ADRESSE POUR LA BM DE DIGNE-LES-BAINS, qui a déménagé en attendant l'ouverture de sa médiathèque : L'Étoile des Alpes, Traverse des eaux-chaudes - 04000 Digne-les-bains, tél. 04 92 31 28 49 bib.digne@free.fr



BM d'Annecy : un élément du dynamisme en Rhône-Alpes.

Une base pour les enluminures

À l'occasion du Mois du patrimoine écrit, le ministère de la Culture met sur son site la base de données « Enluminures », consacrée aux images contenues dans les manuscrits médiévaux des bibliothèques municipales françaises. Le public pourra ainsi découvrir près de 50 000 images numérisées à partir de l'icône-thèque de l'Institut de recherche et de l'histoire des textes, régulièrement enrichie par des campagnes photographiques menées à travers la France. Un dévédérom grand public de 700 images et un cédérom scolaire publié par Nouveau Monde Édition seront en vente au prix de 59 euros chacun, à partir du 15 octobre.



■ Depuis 2001, le **CENTRE RÉGIONAL DU LIVRE EN BOURGOGNE** propose une collection de mémentos pratiques de 10 à 30 pages. Trois nouveaux titres sont parus au printemps : *Intervenants culturels en milieu pénitentiaire* ; *Informations pratiques, Écrivains - rémunération des animations et remboursements des frais*, *Livres en gros caractères*. 29, rue Buffon - 21000 Dijon, tél. 03 80 68 80 20 www.crl-bourgogne.org

■ Après l'Ile-de-France, la **RÉGION RHÔNE-ALPES** possède le plus important réseau de bibliothèques publiques informatisées, ce qui lui permet de fidéliser un lectorat représentant 25 à 40 % de la population, chiffre nettement supérieur à la moyenne nationale (source, *Ticket Rhône-Alpes*, n° 8, mars 2002).

■ SOUTIEN DU CNL AUX ÉDITEURS SINISTRÉS

Le Centre National du Livre met en place un programme de subventions pour les éditeurs d'ouvrages et de documents sonores à caractère littéraire dont la quasi-totalité des stocks ont été détruits lors de l'incendie survenu en mai dans l'entrepôt du distributeur des Belles lettres. Ces subventions permettront de financer la réimpression des titres rendus indisponibles. L'aide, calculée sur la base des coûts de fabrication et qui pourra atteindre un taux supérieur à 50 %, sera accordée sur présentation d'un programme pluriannuel des réimpressions prioritaires. Celles-ci comprennent les titres appréciés du public, les derniers titres parus, certains titres emblématiques des catalogues. Selon les premières estimations, cela représenterait 850 000 euros pour les 6 premiers mois.

PRÉPARATION AU CONCOURS DE BAS

L'université de Bourgogne prépare au concours externe de bibliothécaire adjoint spécialisé, pour les titulaires d'un DUT ou d'un DEUST des métiers du livre ou de la documentation. Les formations démarreront à partir du 16 octobre et dureront jusqu'au 27 janvier 2003, elles auront lieu à Dijon.

Renseignements auprès d'Alain Gleyze
tél. : 03 80 39 51 12

Alain.Gleyze@u-bourgogne.fr

LA POÉSIE CONTEMPORAINE SIGNE SON CCP

Lieu incontournable de diffusion de poésie contemporaine en France, le Centre International de Poésie de Marseille (le cipM) a lancé en 2000 le Cahier Critique de Poésie : tous les six mois, il propose une vision en coupe de l'ensemble de l'actualité éditoriale, outil unique pour s'informer et se guider dans un territoire passionnant, foisonnant, et malgré tout méconnu.



Exposition au centre polyculturel de la Vieille Charité (Marseille)

Créé en 1990 à l'initiative de la ville de Marseille, le Centre international de Poésie de Marseille organise chaque semaine des lectures publiques d'auteurs, des présentations de revues et d'éditeurs, des conférences, débats et expositions au centre polyculturel de la Vieille Charité, dans le quartier historique du « Panier » de Marseille.

Sa bibliothèque spécialisée est ouverte gratuitement au public et compte plus de quarante mille documents, l'un des fonds les plus importants en France. Huit cents auteurs français et étrangers sont venus y lire ou présenter leur travail. Près de quarante d'entre eux ont été invités en résidence d'écriture pendant trois mois, qui se concluent par la publication de leur livre dans la collection *Le Refuge*.

Depuis avril 2002, le site Internet (<http://www.cipmarseille.com/>) ouvre à chacun un espace d'information privilégié lié aux actions de l'association : outre les activités du cipM, on y trouve l'ensemble de ses publications et surtout, l'accès à deux bases de données spécialisées : l'une recensant les éditeurs, les revues de poésie et les autres sites ; l'autre proposant un aperçu bio-bibliographique de nombreux auteurs et participants aux différentes revues du cipM.

En 2000, le cipM et les éditions Farrago publient le n° 0 de la revue CCP¹, Cahier Critique de Poésie. Tirée à 1500 exemplaires – tirage moyen des ouvrages de poésie chez des éditeurs comme Flammarion par exemple –, elle propose une recension critique de l'actualité éditoriale de la poésie contemporaine.

Les bibliothécaires disposent d'un outil d'acquisition précieux, d'une vue en coupe sur un domaine éditorial éclaté pour lequel la constitution des collections s'apparente à un travail de fourmi et où les outils classiques ne proposent que la face émergée de l'iceberg.

Dans une perspective de promotion de la création poétique contemporaine, trop souvent cantonnée dans des cercles intimistes, il apparaît important que nombre de bibliothèques puissent offrir ce type de titres aux lecteurs, même si leurs taux de rotation restent peu élevés.

Raymond Romano, BMC de Marseille

Centre International de Poésie de Marseille (cipM)
Centre de la Vieille Charité
2, rue de la Charité - 13002 Marseille,
tél. : 04 91 91 26 45 - Fax : 04 91 90 99 51

1. Voir la note de lecture en page 81.

Agenda

Entrée gratuite. A.C.C.E.S. 28, rue Godefroy Cavaignac - 75011 Paris, tél. 01 43 73 83 53
acces.lirabebe@wanadoo.fr

• **28-29 octobre, Colmar**, stage « reconnaissance et identification des musiques populaires d'Afrique, d'Asie et d'Europe dans la musique savante occidentale du XX^e siècle ». 60 euros pour les participants extérieurs au réseau. Médiathèque départementale du Haut-Rhin, 75, rue de Morat - 68000 Colmar, tél. 03 89 22 90 10 md68@cg68.fr

• **29-31 octobre, Valence** (Espagne), congrès national des bibliothèques publiques.
<http://www.mcu.es/congresobp/index.htm>

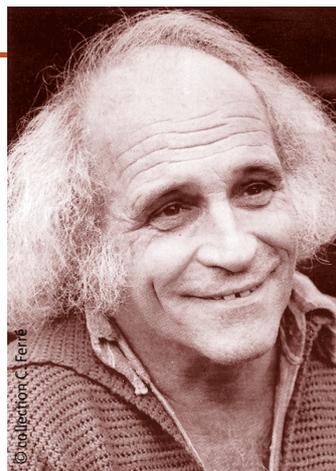
• **12-14 novembre, Agen**, congrès de l'ADBDP sur le thème « L'action culturelle en BDP : locomotive ou valseuse ? » Bibliothèque départementale rue du Pont de Marot - 47301 Villeneuve-sur-Lot, tél. 05 53 40 14 40 <http://cg47.fr/bd47>

• **21 novembre, Dijon**, journée d'étude « enfance et poésie », prix 65 euros, organisée par Promolec, 8, allée des Pyrénées - 21000 Dijon, tél. 03 80 42 14 18 promolec@yahoo.fr

• **27 novembre-2 décembre, Seine-Saint-Denis**, Salon du livre de jeunesse dans la halle des expositions de Montreuil réhabilitée pour l'occasion. Des parcours initiatiques déclinés en secteurs, album, petite enfance, BD, jeunesse, premiers romans, documentaires, romans ado seront proposés. Centre de promotion du livre de jeunesse, 3, rue François Debergue 93100 Montreuil, tél. 01 55 86 86 55 fax : 01 48 57 04 62

• **3-5 décembre, Villeurbanne**, stage « Diriger une BDP » proposé dans le cadre de la formation continue de l'Enssib. Calendrier 2^e semestre 2002 et 2003 auprès de Marianne Follet, tél. 04 72 11 44 40 http://www.enssib.fr/formation_continue/

À l'occasion du 10^e anniversaire de l'auteur-compositeur-interprète-poète-écrivain et chef d'orchestre Léo Ferré, une exposition sur 12 panneaux de 120 x 80 cm est disponible auprès de la société 2M.S. Montée en liaison avec son fils Mathieu, elle s'accompagne d'une conférence-débat animée par Jean Lapiere, des rencontres avec les amis de l'artiste et d'une création (spectacle de Nicolas Reggiani).
Thierry Damène, 8, rue de la Patience
78410 Aubergenville, tél. : 01 30 91 13 87
thierry.damene@wanadoo.fr



© collection C. Ferré

■ **L'ASSOCIATION POUR LA DIFFUSION DE LA PENSÉE FRANÇAISE (ADPF)** gère désormais la cinémathèque Afrique du ministère des Affaires étrangères. Le fonds compte 540 titres de courts et longs métrages de fiction, documentaires et films d'animation pour des prêts à diffusion non commerciale. Adpf cinémathèque, 6, rue Ferrus - 75683 Paris cedex 14
www.adpf.asso.fr

■ **LE GROUPE ART DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION** vient de lancer une lettre dont le n° 0 est sorti en juin dernier afin d'informer bibliothécaires, libraires et institutions de leurs réflexions sur les conditions d'exercice de leur métier. Y participent des éditeurs spécialisés de tous bords, qui organisent également le *Mai du livre d'Art*, manifestation qui fêtera ses 15 ans en 2004. 115, bd Saint-Germain 75006 Paris, tél. : 01 44 41 40 53

■ **LE SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITÉ DE METZ** s'est développé grâce à une collaboration accrue entre l'université et la bibliothèque. Cela s'est traduit par la réinformatisation des structures documentaires des différents campus, un budget à destination des étudiants des 1^{er} et 2^e cycle en augmentation de 35 %, des horaires d'ouverture de la bibliothèque de Saulcy jusqu'à 21 heures qui proposera également une salle de travail pluridisciplinaire de 50 ordinateurs en libre accès.

International

■ **UNE ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES AU LAOS.** C'est après deux ans de réunions et de réflexions que le Laos a réussi à créer son association de bibliothécaires dont le président sera élu d'ici la fin de l'année. Elle est hébergée par la Bibliothèque nationale.

■ **LE FONDS MUSICAL** de la Bibliothèque nationale pour aveugles de Grande-Bretagne est désormais accessible en braille sur

le catalogue en ligne www.nlbuk.org. Cette bibliothèque musicale compte 13 534 titres classiques et populaires.

■ **LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC** et la Grande bibliothèque de Québec ont fusionné le 4 mars dernier. Lise Bissonnette en est la présidente et la directrice générale.

■ **C'EST EN AVRIL DERNIER** que le Président du Sénégal

a promulgué la loi sur la Bibliothèque nationale. Mariétou Diongue Diop, directrice du livre et de la lecture au ministère de la Culture, est chef de projet. Les travaux de construction sont actuellement suspendus.

■ **LA LOI SUR LES BIBLIOTHÈQUES EN ROUMANIE**, adoptée par le Parlement le 7 mai, a été promulguée par décret du Président de la république de Roumanie le 30 mai dernier.

■ **LE CATALOGUE ÉLECTRONIQUE** de la bibliothèque du Centre canadien d'architecture est consultable sur www.cca.qc.ca.

On y trouve près de 200 000 monographies et environ 4 500 titres de périodiques. La bibliothèque collecte et conserve aussi des dessins et estampes, des photographies, des archives,

ainsi qu'une collection d'objets et de maquettes accessibles aux chercheurs de haut niveau.

■ **LE MANUEL DE RECOMMANDATIONS** internationales relatives aux indicateurs de performance dans les bibliothèques universitaires, rédigé par la Section des bibliothèques universitaires de l'IFLA (K.G. Saur, IFLA Publications

76, 1996) est désormais disponible en français. Rens. Marie-Dominique Heusse (Université de Toulouse).

■ **« 10 MINUTES CHAQUE MATIN »** est une pratique mise en place dans plus de 7 500 écoles primaires et collèges japonais. Élèves et professeurs commencent la journée par la lecture d'un livre de leur choix pendant 10 minutes, habitude qui

permet d'instaurer le calme et qui favorise les échanges entre les élèves.

■ **LE 4 OCTOBRE** est la journée internationale des bibliothèques scolaires. Consulter le site de l'*International association of school librarianship* www.iasl-slo.org pour connaître l'actualité des bibliothèques scolaires dans le monde.

Des manuels scolaires, pour qui ?



S'il est une question qui revient régulièrement dans les discussions entre bibliothécaires, les membres des comités de gestion des bibliothèques et le personnel de la Division Lecture Publique au Togo, c'est bien celle des manuels scolaires. Le sujet est devenu d'actualité lorsque l'on a découvert le fonds d'une bibliothèque qui était envahi, non pas de termites, mais de cartons de manuels scolaires.

Vue de France, la chose peut paraître simple. Les écoles togolaises sont démunies de tout, de livres scolaires en particulier. Les bibliothèques du Togo fonctionnent bien. En France, collèges et lycées regorgent de bons manuels pas très anciens mais que le renouvellement des programmes a rendu caduques. La solution est simple : on achemine ces manuels au Togo, on les confie aux bibliothèques partenaires et tout le monde est content. Pas si simple !

Ces manuels ne sont pas adaptés aux programmes de l'Éducation nationale togolaise, et même s'ils l'étaient, ils relèveraient du domaine de l'école et non pas de celui de la lecture publique. Seulement, la facilité est de s'adresser à la bibliothèque. Au final, nous trouvons des bibliothécaires désemparés devant la masse de livres inutiles à trai-

ter, des comités de gestion et de jumelage qui n'osent pas dire non et des tonnes de manuels qu'il a fallu dédouaner et acheminer à grands frais au village pour le seul bonheur des termites... Et chacun sait qu'un termite ne va pas faire la différence entre un manuel scolaire et les livres adaptés aux lecteurs. La Division de la Lecture Publique du Togo dit « stop aux manuels scolaires ! » et renouvelle ses consignes.

Les associations étrangères sont invitées à n'envoyer que des ouvrages de lecture, destinés aux enfants et aux adultes (fiction et documentaires, usuels compris).

Les bibliothèques ayant déjà reçu des manuels scolaires en quantité doivent réunir le comité de gestion, proposer aux inspecteurs et aux directeurs des établissements scolaires proches, de recevoir ces manuels pour organiser le tri avec eux, aviser l'association qui a transmis les manuels des décisions prises et lui demander de ne plus envoyer de manuels à la bibliothèque. À cette occasion, on lui rappellera que la bibliothèque a besoin d'usuels, d'albums, de contes, de romans jeunesse, de BD jeunesse et adulte, de romans adulte et de documentaires pour tous.

Toutes les associations ne fonctionnent pas ainsi. Certaines proposent même aux bibliothèques togolaises des fonds parfaitement adaptés aux lecteurs, auteurs africains compris. Qu'elles en soient ici remerciées.

Notre article doit donc être lu comme une mise en garde contre l'arrivée des manuels scolaires inadaptés et non comme une condamnation du partenariat auquel nous croyons beaucoup, à condition que ceux qui ont, sachent écouter ceux qui n'ont pas, et que ceux qui n'ont pas, sachent dire à ceux qui ont ce dont ils ont besoin effectivement.

(Article paru dans *L'Agouti de bibliothèque*, n°15, mars 2002 reproduit avec autorisation de la Rédaction).

Jean-Noël Pouyot, Direction du livre, Togo

DOSSIER



▶ 13

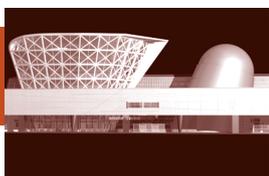


▶ 19



▶ 20





▶ 23



▶ 29



▶ 32



▶ 37

L'intercommunalité

Sur ce sujet ardu pour les citoyens en général et les bibliothécaires en particulier, la Section des bibliothèques publiques de l'ABF a jugé nécessaire de faire le point en janvier dernier, en organisant une journée d'étude où une présentation de la législation et des études de cas s'efforçaient d'aborder ce thème concrètement.

Les interventions de cette journée constituent la majeure partie de ce dossier, coordonné par Claudine Belayche, pour les pages 10 à 33.

Il existe un site de référence de l'intercommunalité <http://www.intercommunalites.com> où les lecteurs intéressés trouveront des informations complémentaires.

Petit lexique du jargon intercommunal et bibliothéconomique

ADBBDP	Association des directeurs des bibliothèques départementales de prêt
ATR	Administration territoriale de la République
BDP	Bibliothèque départementale de prêt
BMVR	Bibliothèque municipale à vocation régionale
CDA	Communauté d'agglomération
CDV	Communauté de villes
DGD	Dotations générales de décentralisation
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
NEC	Nouvel équipement culturel
PLU	Plan local d'urbanisme
POS	Plan d'occupation des sols
SAN	Syndicat d'agglomération nouvelle
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAU	Schéma départemental d'urbanisme
SIVOM	Syndicats intercommunaux à vocation multiple
SIVU	Syndicats intercommunaux à vocation unique
SRU	Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain
TP	Taxe professionnelle
TPU	Taxe professionnelle unique

CLAUDINE BELAYCHE
Directrice de la bibliothèque municipale d'Angers

Intercommunalité, où en est la réflexion ?

Depuis le vote des lois dites Voynet-Chevènement, instituant l'obligation pour les communes de s'associer dans des structures d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), l'Association des bibliothécaires français avait perçu que l'existence d'EPCI, dont les compétences pourraient s'ouvrir aux établissements culturels, intéresserait de près les bibliothèques de collectivité territoriale.

C'est ainsi que, en juin 2000, un préséminaire du Congrès de Metz, tenu à Luxembourg, avait pour thème « Bibliothèques et intercommunalité¹ ».

Depuis, l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt y consacrait aussi une journée d'étude de son assemblée générale annuelle, à Angers, en novembre 2000, du point de vue des départements et de leurs bibliothèques².

Le temps passant et le nombre de communes décidant de donner une compétence culturelle à leur communauté de communes ou d'agglomération s'accroissant, la Section des bibliothèques publiques de l'ABF a éprouvé le besoin de faire le point sur ce sujet, et au-delà des principes de création des EPCI, de tenter de repérer la réalité de l'intercommunalité et de ses effets sur les bibliothèques municipales.

Une commission de travail a donc organisé cette journée d'étude tenue à Paris, à l'Institut national agronomique, le 28 janvier 2002, dont nous vous proposons de lire une synthèse des interventions et débats.

Pierre Bruthiaux, président de la Section, introduisait les débats en rappelant le contexte : selon la Direction du Livre et de la Lecture, plus de 200 bibliothèques déclarent aujourd'hui

dépendre d'un établissement intercommunal. Certes, des distinctions doivent être faites parmi ces établissements.

Certaines bibliothèques avaient été – surtout dans le monde rural – créées dès leur origine sous la forme de « bibliothèques intercommunales », c'est-à-dire hiérarchiquement placées

sous la responsabilité d'un syndicat de communes, constitué par accord de leurs membres, hors toute obligation légale, et très souvent avec l'aide des conseils généraux et l'appui technique de la BDP du département.

Depuis 2000, d'autres communes ont fait le choix d'intégrer une compétence culturelle, y compris pour leurs bibliothèques, dans leur EPCI. C'est pourquoi les bibliothèques municipales doivent apprendre à travailler différemment, dans un autre système hiérarchique, financier et institutionnel.

Ce fut le thème de cette journée : après une présentation par M. Gérard Logié des principes de création et de fonctionnement des EPCI – en les situant dans l'histoire longue et difficile de l'administration territoriale de la France – des intervenants de terrain ont parlé de leur expérience. Il s'agissait d'élus locaux, comme Gérard Pilet, maire de Saint-Barthélémy d'Anjou, Conseiller général du Maine-et-Loire, ancien adjoint au maire d'Angers ; de responsables administratifs de collectivités territoriales, avec les représentants de Rennes-métropole et du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Ils ont décrit la façon dont leurs collectivités ont entrepris une étude des effets attendus et des implications d'un passage à l'intercommunalité de leurs bibliothèques. Enfin, des responsables de bibliothèques entrées dans un processus de coopération intercommunale, Troyes, Créteil-Limeil-Alfortville et Amiens, ont pris la parole.



1. Actes publiés dans le n° 188, 3^e trim. 2000, *Bulletin d'information de l'ABF*.
2. Voir les actes de ces journées sur le site de l'ADBDP <http://www.adbdp.asso.fr/association/je200>

GÉRARD PILET
Maire de Saint-Barthélemy d'Anjou



Difficultés et incertitudes

Monsieur Gérard Pilet, également Conseiller général du Maine-et-Loire et ancien adjoint au maire d'Angers chargé du patrimoine et des bibliothèques, s'est interrogé sur les modalités pratiques du passage à l'intercommunalité. Nous vous livrons ici une synthèse de son intervention.

J'expliquerai ma démarche par mon itinéraire personnel, car il éclaire mes pensées et actions. De formation d'électromécanicien, puis éducateur spécialisé et jusqu'à l'an dernier, chargé de mission à la caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire, je suis aujourd'hui le maire d'une commune proche d'Angers, de 11 400 habitants, avec 5 000 emplois, au sein d'une agglomération de quelque 260 000 habitants et Conseiller général.

Angers-agglomération a choisi de mettre en œuvre les seules compétences obligatoires dans l'EPCI constitué au 1^{er} janvier 2001. La culture n'en fait donc pas partie pour l'instant. Les réticences à cette mise en œuvre étaient sérieuses pour plusieurs raisons.

Il sera bien difficile de différencier ce qui relève de l'intérêt de la commune et de l'intérêt intercommunal !

Aujourd'hui les petites communes souhaitent peu partager les charges importantes des équipements structurants (théâtre, conservatoire ou même bibliothèque). La culture est vécue comme une activité de proximité, elle participe de l'image de la commune et implique des partenaires proches, comme l'Éducation nationale. Elle se traduit, à mon sens, par la création, l'animation, la diffusion au plus près des habitants.

Pour les bibliothèques et le développement de la lecture publique, il s'agit de gérer l'existant, en lien avec les communes et

le Conseil général, de promouvoir les nouvelles technologies de la communication, de mener les réflexions nécessaires sur les bibliothèques et le lien social.

Quelles sont les responsabilités des élus ? Il faut d'abord définir le cadre de leur action et recruter les agents qui mettront en œuvre les actions ainsi déterminées. Qu'appelle-t-on, au regard des bibliothèques, « un équipement ou une action d'intérêt communautaire » ? À la fois tout et rien, et il sera bien difficile de différencier ce qui relève de l'intérêt de la commune et de l'intérêt intercommunal !

Je m'interroge sur les relations entre les professionnels de la lecture publique, entre les salariés et les bénévoles qui œuvrent parfois à leur côté dans les petites communes. Faut-il rédiger une sorte de cahier des charges ?

Quelles seront les places du Conseil général, de la commune, de l'EPCI et de l'État ?

Enfin, quels statuts pour les personnels ?

Ce sont là beaucoup de questions, car tout en étant personnellement favorable à une intercommunalité culturelle, je n'en méconnaissais pas moins les difficultés et les incertitudes.



« Pour les bibliothèques, il s'agit de gérer l'existant, en lien avec les communes et le Conseil général. »



GÉRARD LOGIÉ

Président délégué de l'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale

La recomposition des territoires

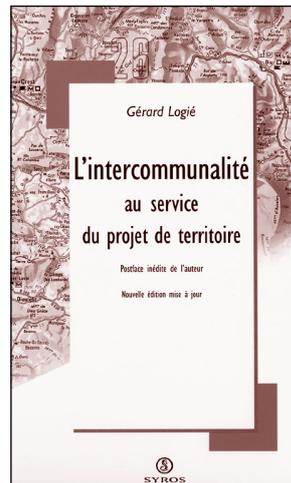
Gérard Logié est déjà intervenu sur le sujet en 2000, lors du préséminaire organisé par l'ABF au Luxembourg. Pour cette journée d'étude de janvier dernier, il a présenté un exposé clair et précis sur l'histoire et les évolutions de l'intercommunalité, déclinée sous tous ses aspects. Gérard Logié est aussi l'auteur d'un livre de référence, *L'Intercommunalité au service du projet de territoire*, réédité par Syros en octobre 2001.

Une nouvelle fois l'ABF me demande d'intervenir sur le thème de l'intercommunalité. C'est une demande que j'ai plaisir à honorer. Bien qu'ayant quitté depuis plusieurs années « Mairie-conseils », service de la Caisse des dépôts, destiné à l'information des élus ruraux que j'ai dirigé jusqu'en 1998, je suis resté attentif aux transformations qui marquent notre territoire. Par ailleurs, en tant que membre actif de l'ADELS (Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale) et de sa revue *Territoires*, j'ai à cœur d'expliquer des choses que j'ai apprises à tous

ceux, élus et citoyens, qui sont censés les connaître, les appliquer ou en subir les conséquences.

Les bibliothécaires, présents dans des collectivités locales, sont aussi concernés par cette « révolution tranquille¹ » que constitue la progression rapide de l'intercommunalité, dans la mesure où la recomposition territoriale qui s'opère peut avoir une incidence sur la culture et en particulier sur la lecture et les activités périscolaires.

1. Selon l'expression de Jean-Pierre Sueur, Secrétaire d'État chargé des collectivités locales au moment du vote de la loi ATR (administration territoriale de la République) en 1992 (après MM. Joxe, Baylet et Marchand qui ont accompagné sa préparation).



En effet, depuis le début des années 1990, les institutions publiques locales connaissent des mutations sans précédent en rythme et en intensité. Ces évolutions résultent pour partie des textes législatifs mis en œuvre, mais aussi d'une évolution des mentalités, la commune étant ressentie comme un cadre devenu trop étroit.

Je traiterai rapidement de l'histoire de l'intercommunalité jus-

qu'en 1992. Puis, j'aborderai les apports de la loi relative à l'administration territoriale de la République (ATR) qui, cette année-là, relance la coopération intercommunale à fiscalité propre, puis ceux de la loi du 12 juillet 1999 qui vise à simplifier le paysage intercommunal et à renforcer l'intercommunalité, notamment en milieu urbain.

J'évoquerai également les lois du 4 janvier 1995 et du 12 juillet 1999, qui relancent la constitution de chartes de pays et de projets d'agglomération, celle relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000, ainsi que le projet de loi sur la démocratie de proximité qui prévoit la création de conseils de quartiers dans les villes de plus de 50 000 habitants et le principe de l'élection au suffrage universel des conseillers de l'intercommunalité en cours d'examen.

J'examinerai enfin d'un point de vue général comment l'activité de lecture peut être concernée par cette évolution.

BREF HISTORIQUE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Depuis la création des 44 000 communes en 1793 sur l'emprise des paroisses (devenues 36 600 aujourd'hui), toutes les tentatives d'organisation de l'intercommunalité ont été considérées comme une menace par les élus locaux.

Mais l'intercommunalité est ancienne : les ententes intercommunales datent de 1830 et les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU) de 1890. Les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM) sont instaurés seulement en 1959, les syndicats mixtes (rassemblant des communes, des groupements de communes, des départements, des régions ou même d'autres établissements publics comme les chambres consulaires) en 1955. Les districts (urbains, en 1959 – étendus aux communes rurales en 1975), puis les communautés urbaines en 1966 et les villes nouvelles en 1970 sous la forme de syndicat d'agglomération nouvelle (SAN), complètent la panoplie des institutions intercommunales notamment pour accompagner la mise en place de l'urbanisation.

Telles étaient les formes possibles de coopération intercommunale à la fin des années 1980. L'équipement du milieu rural et la croissance urbaine ont largement utilisé ces formes de regroupement puisqu'il existait, en 1989, 16 000 syndicats inter-

L'intercommunalité est ancienne : les ententes intercommunales datent de 1830 et les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU) de 1890. communaux mais peu de districts (165), 9 SAN et 9 communautés urbaines (dont 5 créées par la loi). Toutes ces organisations sont des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Au cours de cette période, l'attachement à la commune a paradoxalement été renforcé par la loi de 1971 sur les fusions de communes, majoritairement rejetée par les élus locaux². La lente marche vers la décentralisation, acquise par la loi de 1982 et celles des années suivantes, ne modifie pas l'attitude de réserve des élus vis-à-vis de l'intercommunalité : en 1986, on voit se légaliser une pratique répandue, le SIVOM à la carte.

2. Noter que c'est pendant cette période que beaucoup de nos voisins européens, qui tous réunis ont moins de communes que nous, ont procédé à une réduction autoritaire du nombre de collectivités locales.

3. Contrairement aux SIVU, aux SIVOM ou aux syndicats mixtes qui sont tributaires des communes pour exercer leurs attributions, les nouvelles communautés sont dotées par la loi de la possibilité de recourir directement à l'impôt local.

4. C'est le dernier projet de loi adopté par le Conseil des ministres avant la dissolution de l'Assemblée. Il faudra ensuite attendre plus de deux ans pour déposer d'un nouveau projet de loi.



Depuis 1986, le parc naturel régional Livradois-Forez regroupe 180 communes sur 2 départements, le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire.

LA MONTÉE RAPIDE DE L'INTERCOMMUNALITÉ À FISCALITÉ PROPRE

Il faut attendre la fin de l'année 1989, pour voir apparaître un projet de loi relatif à l'administration territoriale de la République, voté en première lecture avec une seule voix de majorité, avant d'être adopté le 6 février 1992, pour que s'amorce une relance de l'intercommunalité : cette loi crée des communautés de communes et des communautés de villes.

Au 1^{er} janvier 2000, soit huit ans après, 20 199 communes ont décidé librement de se constituer en 1 498 communautés de communes ou en 278 districts, dotés d'une fiscalité propre³. Mais à la même date, seulement 34 communes se sont organisées en 5 communautés de villes. L'intercommunalité rurale est bien relancée mais l'intercommunalité urbaine patine !

Un bilan de l'intercommunalité, établi à partir de 1995, donne lieu à la préparation d'un projet de loi⁴ gouvernemental. Après de nombreuses concertations avec les associations d'élus, la loi du 12 juillet 1999 (il s'agit de la Loi Chevènement) sera adoptée : elle vise à « simplifier et à renforcer l'intercommunalité », notamment l'intercommunalité urbaine.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2002, le district et la communauté de villes disparaissent. Ne subsistent que trois structures intercommunales à fiscalité propre : les communautés de communes, les communautés d'agglomération (comptant au moins 50 000 habitants) et les communautés urbaines (comptant au moins 500 000 habitants). Dès le vote de la loi, les

nouveaux EPCI sont créés obligatoirement « d'un seul tenant et sans enclave ». Le représentant de l'État a lui aussi la possibilité de prendre l'initiative de proposer un périmètre de regroupement intercommunal, privilège réservé jusqu'alors aux seules communes et qu'elles conservent.

Les districts et les communautés de villes ont dû se transformer volontairement en l'une de ces trois formes pour le 1^{er} janvier 2002, ou l'ont été automatiquement à partir de cette date. Les autres syndicats restent cependant en place. Mais les communautés se substituant au sein de ceux-ci aux communes membres, les syndicats vont évoluer vers le statut de syndicat mixte qui permet de regrouper à la fois des communes et des groupements. Seuls sont supprimés les syndicats existant sur un périmètre identique à celui des nouveaux EPCI.

Au 1^{er} janvier 2001, 23 481 communes avaient opté pour l'intercommunalité à fiscalité propre, soit plus des deux tiers des communes regroupant près de 40 millions d'habitants. Les communautés de communes continuent à augmenter et, en l'espace de deux ans, 1 435 communes se constituent en 90 communautés d'agglomération⁵. La loi semble ainsi apporter enfin une réponse institutionnelle aux difficultés rencontrées en matière d'intercommunalité dans les zones urbaines. Encore faut-il constater que la carte de l'intercommunalité est loin d'être uniforme et que des départements entiers semblent résister à cette évolution. On peut se demander si, dans ces derniers, l'évolution ne se fera pas à l'initiative des représentants de l'État à qui la loi donne cette prérogative. Il faut aussi noter que les SAN ont vocation à rentrer dans le droit commun et à se transformer en communautés d'agglomération lorsque les aménagements sont terminés.



Le SIVOM de la Rochelle a été créé en 1964. Il s'est transformé depuis en communauté de villes, puis en communauté d'agglomération en 2000.

LES COMPÉTENCES ET LE FONCTIONNEMENT DES COMMUNAUTÉS

La loi précise les compétences qui doivent être exercées par ces différentes structures.

De manière relativement souple, les COMMUNAUTÉS DE COMMUNES définissent librement les actions qu'elles conduisent en commun dans les compétences de l'aménagement de l'espace, du développement économique et d'au moins une compétence parmi la protection et la mise en valeur de l'environnement, l'habitat, la création et l'entretien de voirie, la création et l'entretien d'équipements intercommunaux à caractère culturel ou sportif. À noter que ni le champ du social (déjà pris en charge par les départements) ni celui de la culture, ne figurent parmi les compétences obligatoires ou optionnelles.

Les COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION se voient confier quatre compétences obligatoires : le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat (c'est-à-dire notamment une proportion relative de logements sociaux) et la politique

La carte de l'intercommunalité est loin d'être uniforme et des départements entiers semblent résister à cette évolution.

de la ville dans la communauté. Elles doivent en outre avoir au moins trois des quatre compétences optionnelles suivantes : voirie, assainissement, eau, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, construction, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. La notion « d'intérêt communautaire » n'est pas définie par la loi : elle est précisée à la majorité qualifiée des membres des EPCI.

Les COMMUNAUTÉS URBAINES exercent de plein droit, à la place des communes-membres, six groupes de compétences : développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire (zones d'activité, action de développement économique, création et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, lycées et collèges) ; aménagement de l'espace communautaire (schémas, transports, aménagement) ; équilibre social de l'habitat ; politique de la ville ; gestion des services d'intérêt collectif (eau, cimetières, abattoirs, incendie et secours) ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie (élimination des déchets, réduction de la pollution de l'air et des nuisances sonores).

La loi fixe les régimes fiscaux des nouveaux EPCI. La communauté de communes suit le régime de la fiscalité addition-

⁵. Au 1^{er} janvier 2002, cette évolution continue : 30 nouvelles communautés urbaines voient le jour. Au total, 26 835 communes sont dans un EPCI à fiscalité propre. Elles rassemblent 47 000 000 d'habitants.

nelle (taux intercommunaux sur les quatre taxes locales : taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie, taxe professionnelle) ; elle peut opter pour la mise en place de taxe professionnelle (TP) de zone à l'intérieur d'une zone d'activité intercommunale : le produit de TP prélevé dans cette zone est une ressource communautaire.

Elle peut aussi opter pour le régime de la taxe professionnelle unique (TPU). C'est ce régime qui est appliqué aux communautés d'agglomération et aux nouvelles communautés urbaines. Ce régime consiste à spécialiser les impôts locaux : la taxe professionnelle aux EPCI, les taxes ménages aux communes. Cette généralisation de la taxe professionnelle unique aux communautés régissant les ensembles urbains vise à faire de la TP une ressource commune, supprimant de fait la concurrence ancienne entre les communes vis-à-vis des implantations d'activité ; elle constitue indirectement et de manière limitée une réforme de la taxe professionnelle⁶.

La loi fixe également les conditions dans lesquelles les EPCI ont accès à la dotation d'intercommunalité dès leur première année d'existence. Cette dotation comprend une dotation de base et une dotation de péréquation⁷. Les critères de population, d'intégration fiscale et de richesse fiscale en déterminent les montants : la dotation de base sera d'autant plus importante que la population est élevée et que l'intégration fiscale⁸ est élevée. En plus des deux critères précédents, la dotation de péréquation prend en compte la richesse relative de l'EPCI, évaluée à partir de la valeur de ses bases d'imposition et du potentiel fiscal : si le potentiel fiscal d'un EPCI est inférieur au

La Loi Voynet reprend, en la complétant, une loi du 4 février 1995 qui définit les « pays » comme des territoires présentant une cohésion géographique culturelle, économique ou sociale. potentiel fiscal moyen des EPCI de même catégorie, la péréquation jouera en sa faveur. Le montant de la dotation d'intercommunalité est en moyenne plus élevé pour les communautés urbaines (68,60 euros par habitants) et les communautés d'agglomération (38,11 euros par habitant) que pour les communautés de communes (environ 18,29 euros par habitant).

6. Une part des bases de la taxe professionnelle correspondant aux salaires ayant été prise en charge par l'État, les éléments qui entrent dans la définition des bases de taxe professionnelle sont le foncier bâti et les équipements.

7. La péréquation est un calcul complexe visant à égaliser les dotations entre communes. Ndlr.

8. L'intégration fiscale mesure les rapports entre le produit de la fiscalité encaissée par l'EPCI et le produit de la fiscalité encaissée par l'EPCI et par les communes-membres. Si pour 15 euros d'impôts, 2,59 euros sont encaissés par l'EPCI, on dira que l'intégration fiscale est de 0,17. Plus un EPCI exerce de compétences, plus il appelle d'impôts, plus le coefficient d'intégration fiscale est élevé : il est de 0,17 en moyenne pour les districts et les communautés de communes ; il est de 0,45 pour les communautés urbaines ; celui des communautés d'agglomération sera sans doute à l'intérieur de cette fourchette.



À Saint-Omer, la bibliothèque de ville-centre s'ouvre sur le milieu rural.

LES TERRITOIRES DE PROJETS : LES PAYS ET LES AGGLOMÉRATIONS

À côté des lois relatives à l'intercommunalité, une autre loi votée quelques jours avant la loi relative à la simplification et au renforcement de l'intercommunalité, définit les conditions de l'aménagement et du développement durable des territoires. Il s'agit de la Loi Voynet, qui reprend, en la complétant, une loi du 4 février 1995.

Elle définit les « pays » comme des territoires présentant une cohésion géographique culturelle, économique ou sociale. Le périmètre d'un pays est déterminé en deux temps : est d'abord arrêté un périmètre d'étude ; puis lorsque la charte du pays est approuvée par les communes-membres et par les EPCI qui le composent, un arrêté reconnaît l'existence du pays dans son périmètre définitif.

Elle définit les agglomérations comme des aires urbaines d'au moins 50 000 habitants dont une ou plusieurs communes comptent plus de 15 000 habitants : les communes et les EPCI qui les composent élaborent et approuvent en commun un projet d'agglomération.

La loi prévoit qu'un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs soit créé par délibération concordante des communes et des EPCI. Ce conseil, qui s'organise librement, est consulté pour l'élaboration du projet d'agglomération ou de la charte de territoire.

Les pays et les agglomérations peuvent, s'ils disposent d'une charte de pays ou d'un projet d'agglomération, conclure avec l'État et la Région un contrat particulier à l'intérieur du volet territorial des contrats de plan État/Région. La condition supplémentaire pour cela est qu'ils soient constitués en EPCI (syndicat mixte, communauté ou groupement d'intérêt public). On ne sait pas encore comment l'État conduira la négociation de ces



© BM des Clairs-Soleils à Besançon

Coordonner des activités autour de la lecture publique entre établissements scolaires et bibliothèques, comme ici, dans un quartier défavorisé de Besançon.

contrats, ni comment l'État et la Région apprécieront les chartes de pays et les projets d'agglomération adaptés par les élus.

LA LOI SUR LA SOLIDARITÉ ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Votée le 13 décembre 2000, plus d'un an et demi après les lois Voynet et Chevènement, la loi SRU, relative à la solidarité et au renouvellement urbain, a aussi de nombreuses implications sur la recomposition des territoires⁹. En effet, elle remplace les schémas directeurs et les plans d'occupation des sols par des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des plans locaux d'urbanisme (PLU). Les premiers se rapportent aux aires d'agglomération et doivent prendre en compte la composante territoriale des politiques publiques à l'œuvre dans le territoire, les périmètres des EPCI, les périmètres de transports collectifs. Les SCOT et les PLU sont moins contraignants que les schémas départementaux d'urbanisme (SDAU) et les plans d'occupation des sols (POS) et plus facilement révisables.

Cette loi aura également une incidence sur le fonctionnement des agglomérations et de l'intercommunalité : elle prévoit notamment¹⁰ l'instauration de conseils de quartiers à l'initiative des élus dans toutes les villes de plus de 80 000 habitants. Toutefois, la loi ne prévoit pas la constitution de représentation des comités de quartiers à l'intérieur des ensembles intercommunaux que sont les agglomérations.

9. Elle comporte également des dispositions relatives à la mixité de l'habitat, au transport, à la copropriété et notamment aux politiques de rénovation urbaine.

10. D'autres dispositions se rapportent également au statut de l'écu, au fonctionnement des SDIS (services départementaux d'incendie et de secours), à la loi PLM (Paris, Lyon, Marseille) et aux compétences des régions.

LES QUESTIONS SOULEVÉES PAR L'APPLICATION DES NOUVELLES LOIS SONT NOMBREUSES

Plusieurs questions se posent dans la mise en œuvre des lois Chevènement, Voynet et SRU. Relevant de logiques différentes, la première très institutionnelle, la seconde de nature plus socioculturelle, la troisième héritant des logiques d'aménagement, elles posent des problèmes d'articulation entre les périmètres des pays et des agglomérations d'une part, ceux des EPCI à fiscalité propre d'autre part et ceux des aires urbaines.

Ni le projet d'agglomération, ni la charte de pays ne se déclinent en exercice de compétences spécialisées. Ces projets sont constitués d'ensembles d'actions, se confortant l'une l'autre, visant la réalisation d'objectifs à moyen et long terme et impliquant la participation des habitants. Ils constituent le contenu et l'originalité du développement local, qui résulte d'un état d'esprit conduisant à une démarche de travail résolument participative.

Le rôle du représentant de l'État et la manière dont les territoires, leurs élus et leurs habitants s'empareront de ces nouveaux textes seront déterminants pour l'avenir des territoires¹¹. C'est un enjeu de taille à un moment où l'on réfléchit aussi aux moyens de relancer la décentralisation en faisant des propositions qui seront peut-être reprises après les échéances électorales proches : suppression des cantons et évolution des départements vers une représentation des EPCI à fiscalité propre, élection des responsables des EPCI au suffrage universel, vote des étrangers non européens aux élections locales...

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES BIBLIOTHÈQUES ?

Je ne connais pas les questions spécifiques qui se posent aux bibliothèques. Je dirai simplement que le développement de la lecture qui est un corollaire de leur existence n'est possible que si, à côté des dépôts de livres existent des lieux et surtout des personnes qualifiées pour assurer une animation qui, au-delà du prêt de livre individuel, rassemble les conditions d'une ouverture sur l'histoire locale, son patrimoine dans ses multiples dimensions et son devenir, ainsi que sur le monde.

À cet égard, les établissements scolaires, avec la mission d'ouverture sur le développement local qui s'inscrit de plus

11. Il sera intéressant de tirer les enseignements de la démarche de suivi/accompagnement de 48 conseils de développement lancée avec l'aide des pouvoirs publics par une quinzaine de réseaux associatifs à l'initiative de l'Union des structures et des acteurs du développement local (Unadel, 1 rue du Pré Saint Gervais, 93500 Pantin <http://www.unadel.asso.fr>).

en plus dans les projets d'établissements et les diverses associations impliquées dans les contrats éducatifs locaux, sont directement concernés par la modernisation des équipements et par la revitalisation des activités culturelles en milieu rural et en milieu urbain. Des activités de lecture publique dans les quartiers défavorisés comme celles qui existent par exemple à Besançon, les réseaux de bibliothèques comme on en trouve dans le Parc naturel du Livradois Forez, des bibliothèques de villes centres qui s'ouvrent sur le milieu rural comme à Saint-Omer (62) sont des services publics de proximité qui exigent des moyens élémentaires, même si ces services ne perdurent que grâce à un engagement des professionnels, proche du militantisme.

L'intercommunalité, ainsi que les pays et les agglomérations, prennent une place de plus en plus grande dans les institutions locales. Elle peut permettre de renforcer ces moyens dès lors que les habitants d'un pays ou d'une agglomération auront pu convaincre leurs élus de l'importance d'un projet culturel qui leur convienne, et auront inscrit ce dernier dans la charte de territoire ou dans le projet d'agglomération.

La présence de représentants actifs de l'action culturelle, tant dans les conseils de développement des pays et des agglomérations que dans les commissions mises en place dans les EPCI et dans les quartiers, est également un aspect désormais important à prendre en compte. Au-delà des équipements culturels que sont les médiathèques et bibliothèques, dont la maîtrise d'ouvrage revient souvent aux EPCI c'est en effet à la manière dont ces équipements s'inscriront dans la vie des habitants qu'est conditionnée leur utilité sociale.





MARIE-LAURE PATHÉ-GAUTIER
Conservateur à la bibliothèque municipale
d'Angers

Amiens, Troyes et la Plaine centrale du Val-de-Marne

Lors de cette journée du 28 janvier dernier, une table ronde, animée par Claudine Belayche, rassemblait des bibliothécaires soucieux de partager leur expérience : Ginette Pinochet (communauté d'agglomération de la Plaine centrale du Val-de-Marne, réseau de lecture publique, englobant les bibliothèques des communes de Créteil - Alfortville - Limeil-Brévannes), Christine Carrier (bibliothèque d'Amiens-métropole) et Thierry Delcourt (directeur de la médiathèque de l'agglomération troyenne). Marie-Laure Pathé-Gautier a synthétisé leurs propos.

Le choix s'est donc porté sur des villes moyennes ou grandes. Nous leur donnons la parole pour un bref historique de la création de leur EPCI et des modalités spécifiques qui s'attachent au passage de la BM dans cette nouvelle organisation.

A Luxembourg, lors du préséminaire du Congrès de l'ABF en mai 2000, le tout nouveau directeur des affaires culturelles de l'agglomération d'Amiens – ancien directeur des affaires culturelles de cette ville – annonçait que Gilles de Robien, maire d'Amiens, avait, en accord avec l'agglomération, décidé de transférer la totalité des établissements culturels, dont la bibliothèque, sous la responsabilité de la nouvelle agglomération. « Dès lors que la volonté politique existe, nous résoudrons les problèmes quand ils se présenteront », affirmait-il.

Deux ans après, d'autres villes ont choisi cette option et un point s'imposait. Pour cette table ronde, le



© maire d'Amiens, B. Maisson

Gilles de Robien, maire d'Amiens, président d'Amiens-métropole, aujourd'hui ministre des Transports.

L'EXEMPLE D'AMIENS

Entre août et décembre 1999, les élus de l'agglomération amiennoise réunis en séminaire concluent, après un calcul financier rapide, que le transfert de la culture à la communauté d'agglomération serait plus rentable. Les discussions qui s'engagent sur une politique culturelle d'agglomération conduisent à retenir deux thématiques : la musique et la lecture publique.

Au 1^{er} janvier 2000, l'ensemble de la compétence culturelle qui comprend le réseau des bibliothèques, le conservatoire et les équipements de musique de quartier, est transféré à Amiens-métropole qui devient donc le seul service culturel.

La totalité du personnel culturel municipal demande une mutation de son poste antérieur vers l'établissement public d'Amiens-métropole.



La bibliothèque d'Amiens ouvrira ses portes fin 2003.

Sur le plan de la lecture publique dans l'agglomération, le transfert a lieu sans augmentation des moyens budgétaires ou de personnel, mais uniquement avec un transfert des budgets. Aujourd'hui, après étude, l'agglomération a dû décider de

créer quatre bibliothèques, deux nouvelles bibliothèques de quartier à Amiens où rien se s'était construit depuis dix ans, et deux bibliothèques dans l'agglomération.

Cette présentation fut suivie d'un débat très riche résumé par un tableau.

Organigramme de la bibliothèque intercommunale	Personnel	Acquisitions	Inscriptions
<ul style="list-style-type: none"> Les missions très précises ne sont pas confiées par écrit. Il reste le problème des conservateurs d'État qui restent mis à la disposition d'une ville n'ayant plus de compétences culturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Il existe un arrêté de passage de la ville vers l'agglomération. Dans la communauté d'agglomération, on trouve surtout des bénévoles dans les petites communes alentour. 	<p>Il y a obligation de gérer les budgets de toutes les bibliothèques, y compris les petites, car il existe une seule CAF, celle d'Amiens-ville.</p>	<p>Il y a une carte commune pour toutes les bibliothèques :</p> <ul style="list-style-type: none"> les bibliothèques de quartiers étaient gratuites, elles le sont restées ; les bibliothèques des communes étaient payantes, elles sont devenues gratuites ; la bibliothèque centrale est restée payante.

LA SITUATION À TROYES

Seule l'agglomération était en mesure de porter la construction de la nouvelle BMVR, territoire de 120 000 habitants au total. La compétence de la lecture publique sur Troyes est entièrement transférée à l'agglomération troyenne. Actuellement, les bibliothèques des autres communes de l'agglomération ne sont pas encore transférées.

La bibliothèque municipale à vocation régionale (BMVR), dotée de nouvelles missions, se substitue à la bibliothèque centrale qui a intégré une antenne du Service Commun de Documentation de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne,

avec du personnel majoritairement municipal et deux médiathèques de quartier, dont une récemment transformée. Dans l'agglomération, seule la BM de Troyes propose d'autres supports que le livre (des disques, des vidéos, des cédéroms).

Le transfert de la BMVR et des deux bibliothèques de quartier de Troyes vers l'agglomération a eu lieu en mai 2001, les autres bibliothèques de l'agglomération restant municipales. À terme, un transfert progressif, commune par commune, sera étudié. En décembre 2001, tout le personnel de la bibliothèque est transféré dans une procédure de mise à disposition (il s'agit d'une phase intermédiaire d'un an) à confirmer.

Quatre questions fondamentales pour le fonctionnement quotidien restent posées :

1. l'articulation de la bibliothèque centrale et des autres bibliothèques autour des collections, de la politique documentaire et des autres services ;
2. les règles de fonctionnement sont-elles communes ou distinctes ?
3. l'informatisation en réseau. Il est nécessaire qu'un accord soit établi avec le Conseil général et la bibliothèque départementale de l'Aube ;
4. l'articulation entre la BMVR et les établissements universitaires, le Service Commun de Documentation de l'Université de Reims et en particulier l'Université de technologie de Troyes.



La construction de la BMVR de Troyes a été prise en charge par l'agglomération.

Organigramme de la bibliothèque intercommunale	Personnel	Acquisitions	Inscriptions
L'organigramme n'est pas rédigé. Il n'y a pas d'autorité hiérarchique de la BMVR sur les autres bibliothèques de l'agglomération.	<ul style="list-style-type: none"> • On note un transfert rapide par une demande de mise à disposition (lors de l'évaluation 2001) de la communauté d'agglomération. • Il s'agit d'une situation provisoire d'un an. • Tous les avantages sociaux sont maintenus. • On note le passage au centre de gestion. 	Il y a une remise à niveau des collections, avec un effort fait sur les disques et les vidéos.	Il existe deux tarifs, pour l'agglomération et hors l'agglomération.

LE RÉSEAU DE LA PLAINE CENTRALE VAL-DE-MARNE

La communauté de communes de Créteil - Alfortville - Limeil-Brévannes regroupe au total 136 000 habitants. En automne 1999, échoue une première tentative de regroupement intercommunal. Entre novembre 2000 et janvier 2001, le projet réapparaît avec les compétences obligatoires votées par les trois communes pour application rapide, ainsi que les compétences optionnelles, qui sont remises au lendemain des élections municipales de 2001, et qui se traduit, le 19 mars 2001, par la création d'un seul service intercommunal pour les trois communes. Le budget 2001 sera exécuté globalement, par addition des budgets précédemment communaux.

En avril 2001, le transfert des compétences culturelles (les bibliothèques et les écoles de musique) est voté par le conseil d'agglomération. Le développement de la lecture publique sera assuré par la mise en réseau des bibliothèques existantes et

des bibliothèques à créer. La communauté d'agglomération financera la construction de nouveaux équipements et des aménagements complémentaires dans les équipements existants.

Alfortville compte trois sites de bibliothèques, regroupant 23 personnes, mais ne dispose pas de médiathèque. À Créteil, il existe six sites de bibliothèques, un bibliobus communal, mais pas d'équipement central. Au total, cela représente 60 personnes et 10 agents d'entretien. Limeil-Brévannes ne compte qu'un site de bibliothèque, avec 8 personnes.

Au 1^{er} octobre 2001, sur les 430 agents des trois bibliothèques, 104 sont transférés à la communauté d'agglomération. Ces transferts de personnel se font exclusivement par mutation (il n'y a aucun détachement ni aucune mise à disposition). La forme et les modalités de la mise en œuvre de cette intercommunalité ont suscité beaucoup de réactions sur le manque d'anticipation et de concertation avec les personnels

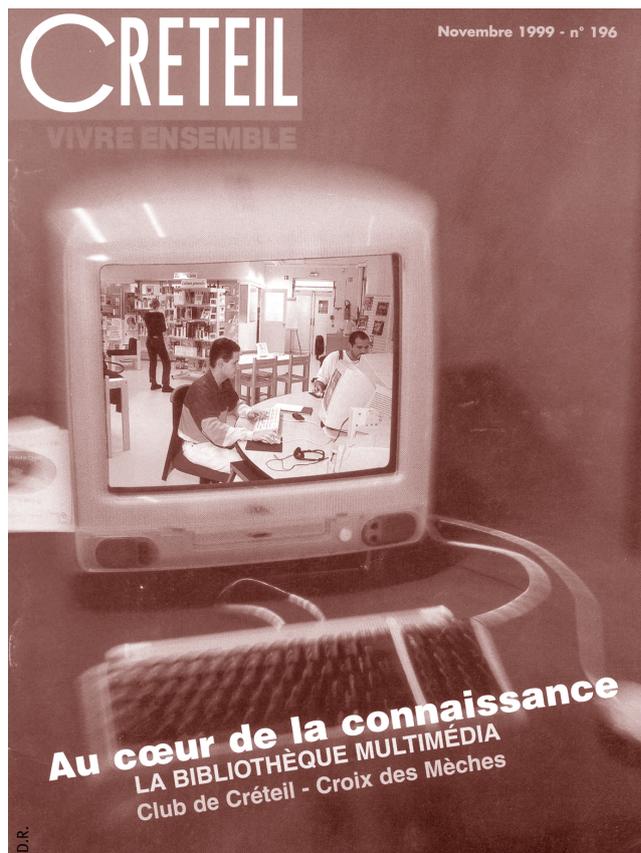
et, pour Alfortville et Limeil-Brevannes, la crainte d'être « avalés » par Créteil.

Mais les conditions du transfert apparaissent finalement assez intéressantes puisqu'elles s'alignent sur le régime indemnitaire, les régimes congés et des horaires plus favorables au personnel. Les avantages acquis sont ainsi conservés. Des postes sont même débloqués et de nouveaux véhicules de liaison sont achetés.

Pour les responsables des bibliothèques, il y a urgence à s'organiser, au risque de « se faire organiser ». Un groupe de pilotage et un groupe de travail transversaux aux trois bibliothèques élaborent un organigramme qui a été testé et évalué en juin 2002. D'autres communes pourraient éventuellement s'y ajouter jusqu'en juillet 2002.

Les frais de personnel représentent près de 80 % des frais, les acquisitions 20 %.

La nouvelle communauté est dirigée par un directeur général des services et trois directeurs généraux adjoints.



Six sites de bibliothèques et un bibliobus communal pour Créteil.

(Couverture du magazine de l'agglomération de la Plaine centrale).

Organigramme de la bibliothèque	Acquisitions	Inscriptions
<p>À la Direction générale, on trouve un directeur et trois directeurs adjoints.</p> <ul style="list-style-type: none"> • On observe des liens avec l'administration. • On note un suivi avec les élus de l'agglomération (des réunions ont lieu tous les 15 jours). • Il existe un travail d'harmonisation. <p>Un directeur d'établissement est nommé dans chaque commune pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • préserver l'autonomie des équipes ; • assurer la liaison avec les services culturels des villes ; • garantir l'ouverture à d'autres bibliothèques qui s'ajouteraient. <p>Un poste transversal pour l'informatique, le multimédia et la formation a été créé.</p>	<p>Les missions sont assises sur le budget.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment aborder la re-répartition interne ? • Il y a nécessité de mise à niveau de certains fonds (on ne trouve pas de disques et de vidéos partout, etc.). • Il y a nécessité de passer des marchés là où chaque commune pouvait être au-dessous des seuils obligatoires. 	<p>La gratuité a été votée pour tous les supports. On applique un tarif extérieur pour les habitants hors agglomération.</p>

Le cas de La Rochelle était évoqué lors des débats. Les propos sont regroupés dans le tableau ci-dessous (Pour plus de détails voir le texte en p. 36)

Organigramme de la bibliothèque	Acquisitions	Inscriptions
<p>La BMVR est gérée par la communauté d'agglomération de La Rochelle.</p> <p>Il y a un directeur et un directeur adjoint. Il s'agit de personnel d'État (la BM est classée).</p> <p>Il existe une bibliothèque de quartier, un bibliobus et une bibliothèque d'hôpital qui restent de la compétence de la ville de La Rochelle.</p> <p>Les bibliothèques des autres communes de l'agglomération restent de la compétence de chaque commune.</p>	<p>Le personnel de la BMVR devient personnel de l'agglomération.</p> <p>Le personnel des bibliothèques de quartier reste municipal.</p> <p>Il n'y a pas de mobilité ou de remplacement des collègues en quartier, ou inversement.</p>	<p>Les budgets sont séparés entre la BMVR et les bibliothèques de quartier.</p>

Ces tableaux montrent la diversité des procédures d'entrée dans un processus de coopération intercommunale pour les bibliothèques. Selon la situation des villes, celles de leurs bibliothèques respectives, selon les topographies, et les importances démographiques comparées, les situations sont très différentes. Comme l'exposait Gérard Logié, (voir pages 12 à 17), la volonté des législateurs de donner le maximum de souplesse aux collectivités, dans la création de leurs EPCI, et dans la définition des compétences mises en partage, provoque un résultat très contrasté et bien difficile à résumer.

Qu'il s'agisse des modalités de transfert des personnels, des modalités de gestion de la bibliothèque, des réflexions posées *a priori* – tel l'exemple de Rennes – ou des décisions

politiques s'imposant aux techniciens qui doivent ensuite trouver les modes de fonctionnement administratif qui collent le mieux aux décisions politiques, tout est ouvert.

Certains diront que c'est une chance pour la lecture publique, d'autres déploreront que les transferts de compétences soient trop peu souvent appuyés sur des réflexions autour d'un véritable projet culturel discuté et voté lors du transfert. Il est certainement trop tôt pour trancher dans un sens ou dans l'autre. Mais prenons le pari que, comme lors du transfert des bibliothèques centrales de prêt aux départements en 1986, la diversité des situations provoquera de très grandes réussites, et parfois aussi... quelques échecs.



VÉRONIQUE ADDE
Bibliothécaire à la bibliothèque
municipale d'Angers



Rennes- métropole

La Bretagne est pionnière en matière d'intercommunalité, puisque toutes les communes de la région, à l'exception de 12 d'entre elles, appartiennent, soit à un pays soit à une communauté d'agglomération. Parmi ces dernières, presque toutes vont voir leur situation évoluer dans les semaines à venir. En Ile-et-Vilaine, notamment, on voit émerger sept pays.

Le pays de Rennes est formé de la communauté d'agglomération de Rennes (Rennes-métropole) et de trois petites communautés de communes.

Rennes-métropole comprend 36 communes, soit 365 000 habitants, dont Rennes (206 000 habitants) et 35 autres communes, regroupant 160 000 habitants.

Dans 15 à 20 ans, ce nombre devrait augmenter de 60 000, essentiellement vers les communes périphériques, ce qui fera apparaître un équilibre entre ville-centre et le reste de la métropole.

Dans le domaine de la lecture publique, Rennes a développé un réseau de 14 bibliothèques de quartier depuis une vingtaine d'années. La bibliothèque centrale en construction (bibliothèque municipale à vocation régionale) fait partie d'un projet architectural plus vaste. Il s'agit du nouvel équipement culturel (NEC) qui regroupe la nouvelle bibliothèque centrale, un musée et un centre de culture scientifique et technique (le CCSTI). L'ouverture est prévue fin 2003.

Les villes périphériques, dont le nombre d'habitants varie d'un endroit à l'autre – une centaine à plus de 20 000 – disposent toutes d'une bibliothèque, mais avec d'énormes disparités en termes de surface, de collections, de budgets, de personnel et de fréquentation. Les statistiques de fréquentation s'étendent de 5 à 60 %, la moyenne étant assez forte et se situant autour de 31 %. Toutes font appel à la bibliothèque

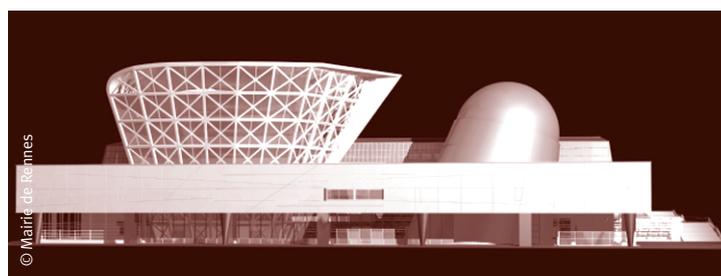
départementale de prêt (BDP) et se caractérisent par une très faible professionnalisation.

QUEL CONTEXTE POLITIQUE ?

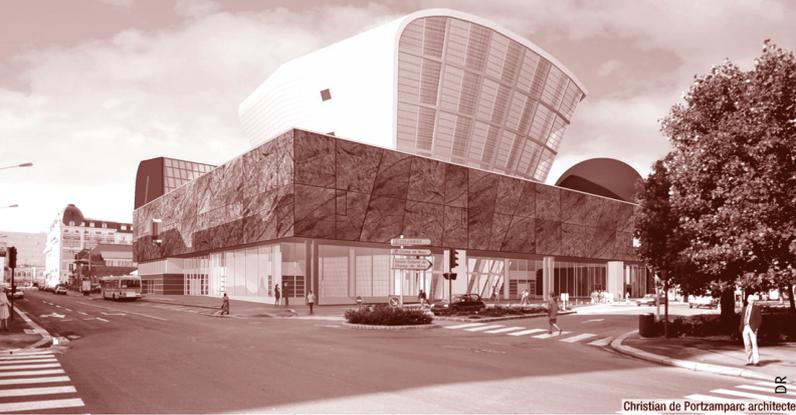
La communauté d'agglomération a été créée en 2000, à partir d'un district qui n'avait pas de compétence culturelle, mais qui avait une compétence dans le domaine des études. Un travail sur la « Lecture publique et l'intercommunalité » avait été commandé en 1997 et a permis d'analyser les bibliothèques du district, excepté celle de Rennes. Ce travail a mis en évidence d'énormes besoins et la nécessité d'une mise à niveau des bibliothèques avant de parler de véritable mise en réseau de ces établissements.

Cette étude a également permis de formuler de multiples propositions de coopé-

Devant la complexité de fonder une intercommunalité élargie, les élus de Rennes et des communes de l'agglomération ont souhaité lancer une étude pour un schéma de développement du réseau intercommunal de lecture. Marine Bedel, conseillère livre et lecture à la DRAC Bretagne, Jean-Louis Biard, directeur des affaires culturelles de Rennes-agglomération et Annie Dourlent, directrice de la BDP d'Ile-et-Vilaine y participaient. Véronique Adde a synthétisé leurs propos.



Maquette du nouvel équipement culturel de Rennes-métropole qui a été transféré à la communauté d'agglomération en 2000.



Christian de Portzamparc architecte

La BMVR de Rennes-métropole n'est pas « municipale » mais « métropolitaine ».

ration entre bibliothèques, et pour quatre d'entre elles, l'information partagée d'un syndicat intercommunal.

À la fin de l'année 2000, Rennes-métropole a décidé d'intégrer la compétence (optionnelle) sur la construction et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, ce qui s'est traduit par la décision de transférer le NEC à la communauté d'agglomération. Ce transfert a été programmé en deux temps : celui du musée et du centre de culture scientifique et technique a eu lieu en 2001 et celui de la bibliothèque centrale (à l'exclusion des bibliothèques de quartier) en 2002.

LES ATOUTS DE LA RÉUSSITE

Pour qu'une communauté de communes fonctionne bien, il faut un leader reconnu et des volontés politiques partagées, un intérêt des communes clairement identifié (l'affirmation du principe de subsidiarité¹), la définition d'un projet de territoire et des appuis extérieurs.

Les difficultés de mise en œuvre interviennent surtout en raison de l'absence de langage commun sur ce qu'est une bibliothèque, les services qu'elle doit rendre, les moyens nécessaires pour ce faire et la notion de service public. La faible professionnalisation et l'ambiguïté sur le rôle des bénévoles ne facilitent pas ce type de réflexion.

Certaines notions restent floues, notamment les contours et les missions de la bibliothèque de proximité sur lesquels on s'interroge. Il faudrait arriver à des définitions objectives des missions et des niveaux de bibliothèques ou des services et des cercles de bibliothèques. Sur le territoire rennais, l'étude menée s'enracine dans un réseau construit depuis 20 ans, selon une structure hiérarchisée et un fonctionnement très intégré.

1. Principe fondamental de fonctionnement des collectivités qui doivent se partager certaines compétences. Ce principe a été adopté pour le fonctionnement de l'Union européenne entre l'Union et les États-membres. De même, il peut se réaliser entre les collectivités. Ndlr.

On peut noter une faible habitude de collaboration entre la bibliothèque de la ville-centre et les bibliothèques des communes périphériques et entre la bibliothèque-centre et la BDP.

On peut aussi citer la nécessité d'articuler deux approches qui peuvent parfois être antinomiques : celle de l'aménagement du territoire et celle de la coopération.

L'agglomération de Rennes a décidé de découper son territoire en sept secteurs géographiques et de définir des pôles d'appui. On pourrait arriver à créer des médiathèques de secteur dans chacun des sept secteurs, mais la réalité est en décalage. Dans un secteur, on ne trouve pratiquement pas de bibliothèque développée et dans un autre, il existe déjà trois belles médiathèques toutes proches. Il est donc difficile de choisir laquelle sera labellisée médiathèque de secteur.

L'autre approche, celle de la coopération, pourrait éventuellement comporter le risque d'une faible implication des collectivités, d'un effet peu structurant et donc d'un impact assez réduit.

L'étude va probablement tenter de mêler ces deux approches plutôt que de les opposer.

Enfin, la dernière difficulté concerne la volonté de ne pas transférer hâtivement trop de compétences. Les changements induits par les transferts décidés ont déjà des conséquences directes ou indirectes considérables qu'il faut digérer.

Il subsiste pourtant un paradoxe car beaucoup d'élus des communes périphériques expriment des attentes vis-à-vis de l'agglomération qui devraient impliquer des transferts complémentaires. Les responsables ont donc à gérer un décalage chronologique ou une difficulté à faire avancer aussi vite les mentalités et le reste des domaines.

LE POINT DE VUE DE JEAN-LOUIS BIARD, DIRECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES DE RENNES-AGGLOMÉRATION

La communauté d'agglomération s'est constituée au 1^{er} janvier 2000 avec le principe d'intégrer la compétence culturelle. Il semblerait que les communautés d'agglomération constituées aient fait ce choix à 75 %, ce qui ne veut pas dire que ces compétences soient actuellement mises en œuvre.

Il faut ensuite discuter de politique culturelle. Après un an de discussions et de débats, les élus ont décidé de ce qu'ils allaient mettre dans cette « corbeille ».

Historiquement, l'intercommunalité, à Rennes, s'est toujours construite sur l'idée du consensus le plus large, ce qui

Il faudrait arriver à des définitions objectives des missions et des niveaux de bibliothèques ou des services et des cercles de bibliothèques.

implique une démarche longue, parfois curieuse, qui semble s'arrêter à mi-chemin si le consensus n'est pas trouvé. D'où cette décision de transférer le projet du nouvel équipement culturel à la communauté d'agglomération et donc, de dissocier la bibliothèque centrale des bibliothèques de quartier.

À Rennes, il existe 14 bibliothèques de quartier qui n'ont pas toutes le même niveau de développement, puisque seules trois d'entre elles sont équipées de fonds audiovisuels.

La bibliothèque centrale et la bibliothèque Colombia (sciences et techniques, multimédia) sont donc maintenant sous la responsabilité de la communauté d'agglomération. Les bibliothèques de quartier, ainsi que les bibliothèques des 35 autres communes, restent sous la responsabilité de chaque commune.



De haut en bas : annexes de Manceaux, Clôteaux et Nord St-Martin.

Au niveau des communes, on constate la volonté de maintenir une responsabilité forte d'initiatives, de construction, de développement de projets et de gestion de l'action culturelle.

Dans la démarche de négociation, le projet du nouvel équipement culturel, porté depuis de nombreuses années, était un des enjeux de la ville. Il représente plus de 460 millions de francs d'investissement et 60 millions de francs, soit une dépense nouvelle de 4,5 millions d'euros pour le fonctionnement annuel.

Le budget d'investissement était pratiquement calé, mais les élus s'interrogeaient sur la manière d'assumer le fonctionnement de cet établissement (car il est plus facile pour les villes de construire que de faire vivre après !) C'est pourquoi le transfert de ce projet à l'agglomération a donné une bouffée d'oxygène à la ville de Rennes.

QUELLES ÉVOLUTIONS ?

Les élus souhaitent développer une politique publique qui pourrait être celle de l'agglomération.

Ils veulent inventer une politique publique dont la mise en œuvre serait répartie entre les communes et l'agglomération.

Il n'est pas question de tout gérer dans ce cadre-là, mais de réaliser ce que chaque commune ne peut pas faire individuellement, et que seul le regroupement intercommunal permettra de réaliser, à savoir :

- le développement d'un certain nombre de compétences autour du patrimoine, la valorisation et la communication sur les projets patrimoniaux portés par les communes ;
- l'aide à la création pour les spectacles, les arts plastiques, la littérature, l'audiovisuel ;
- le développement de la culture scientifique et technique et l'orientation du nouvel équipement culturel comme lieu de ressources pour l'ensemble des initiatives prises par des associations ou par les communes ;
- le développement du soutien aux grands événements et principalement ceux concernant la création contemporaine ;
- le développement de la lecture publique ;
- le développement d'une politique de l'audiovisuel (qui n'est pas actuellement portée dans sa globalité par les communes ni par Rennes) ;
- le développement d'un travail d'information et de communication autour de ces actions, qui permette à l'ensemble de l'agglomération de circuler sur l'ensemble du territoire ;
- et parallèlement, la mise en place d'un observatoire de l'activité culturelle pour engager une évaluation de la mise en œuvre de cette politique, en complémentarité avec la politique engagée par les communes.

L'évolution de ces transferts et celle des compétences culturelles de l'agglomération augmenteront pour la gestion des équipements et peut-être aussi pour une politique globale, davantage portée par l'agglomération. Il sera donc important de faire une évaluation dans 5 ans.

DES ÉTUDES ONT ÉTÉ MENÉES

Trois études sont engagées sur la situation du livre et de la lecture. La première étude (aboutie) a repris une partie des éléments analysés en 1997, en mettant à jour des données statistiques sur la situation actuelle de la lecture dans les communes.

Cette étude a été réalisée par l'agence d'urbanisme de l'agglomération à partir des données recueillies par la BDP d'Ille-et-Vilaine sur l'ensemble des bibliothèques de l'agglomération. Elle donne un certain nombre d'éléments sur la situation du livre en 2000.

La deuxième étude en cours réfléchit sur la façon dont la bibliothèque d'agglomération, la BMVR, est perçue. Cette

BMVR (Bibliothèque Métropolitaine à Vocation Régionale) peut constituer un réseau, être un centre de ressources pour l'ensemble des bibliothèques de l'agglomération. Il est donc nécessaire de construire quelque chose autour, et avec la BMVR en relation avec la BDIV.

La troisième étude, également en cours, analyse le rapport entre la BMVR et les bibliothèques de la ville de Rennes qui, jusqu'au 31 décembre 2001, étaient intégrées au fonctionnement de cette bibliothèque, puisqu'il s'agissait d'un seul et même établissement. Dans ce cas précis, on construit d'un côté pour détruire de l'autre mais en essayant d'améliorer encore le fonctionnement.

Un comité de pilotage mis en place en février 2002 va analyser les premières hypothèses de travail. Cette étude devant être terminée en avril-mai.

À cette étude ont été associés le Conseil général et la BDIV, puisqu'elle concernait le territoire sur lequel la compétence départementale s'exerçait. Il ne s'agit pas de dire que ce n'est plus la responsabilité de la BDP, car les maires sont soucieux de continuer à bénéficier du soutien de la politique mise en œuvre par le département dans leur commune. En effet, pour l'instant l'agglomération n'a pas décidé de financer la construction, ni le fonctionnement des bibliothèques des communes.

LE RÔLE DE LA BDP D'ILLE-ET-VILAINE

Dans les 35 communes de la métropole (hors Rennes), 30 d'entre elles bénéficient du service de base de la BDP (prêts de documents, livres, CD, cédéroms).

Les BDP sont censées intervenir, à la demande des communes, dans les communes de moins de 10 000 habitants. Elles travaillent avec des partenaires tout à fait différents ayant des attentes tout aussi différentes.

Cette disparité entre bibliothèques complexifie l'étude, les attentes des communes ne sont en effet pas les mêmes, ni à l'égard de la BDP, ni à l'égard de la communauté d'agglomération de demain.



Annie Dourlent.

Depuis quelques années, la BDP d'Ille-et-Vilaine se trouve dans la problématique du travail avec des partenaires de l'intercommunalité, des réseaux intercommunaux plus qu'avec des bibliothèques strictement intercommunales. Elle dessert ainsi 260 communes qui appartiennent chacune à un réseau intercommunal, le département ayant beaucoup encouragé l'intercommunalité.



Le regroupement intercommunal permet l'aide à la création pour les spectacles. Ci-dessus, l'opéra de Rennes.

Parmi les autres services de la BDP, citons le prêt d'outils d'animation, la réservation et la navette de livres sur demande particulière, l'organisation d'opérations d'animations départementales et des actions de formation et de visites professionnelles.

Ces services sont utilisés par des communes de plus de 10 000 habitants. Le niveau de professionnalisation est plus important dans la métropole rennaise que dans le reste du département et la BDP assure, selon les cas, un rôle de substitution quasi complet, et même un service supplémentaire.

D'un point de vue institutionnel, l'étude de 1997/1998 sur l'intercommunalité n'a pas été suivie immédiatement d'effet mais elle a enclenché un phénomène de collaboration et de réunions régulières entre les 35 communes de l'agglomération et la BDP. La création de la communauté d'agglomération rennaise a fait rentrer la bibliothèque municipale de Rennes dans le paysage. Elle a été sollicitée pour apporter une expertise technique, actuellement sur un champ bien particulier, la classification Dewey.

Le Conseil général était partie prenante de cette étude, qu'il a financée pour un tiers. Il est donc présent dans le comité de pilotage, il fournit les chiffres pour évaluer les réseaux et il a mis son savoir-faire en commun. Cela a permis de questionner les champs de compétence traditionnels de la BDP.

L'étude permettra de savoir quelles sont les attentes des professionnels dans le domaine de la formation, de l'animation et de la carte documentaire et d'engager une réflexion sur une politique d'acquisition partagée et une mise en réseau. Il est évident que tous ces champs concernent la BDP.

Ceci est un point important car les communautés d'agglomération ne peuvent pas construire une politique de lecture

publique en ignorant le département, l'inverse étant tout aussi vrai.

Pour le Conseil général, cette étude est emblématique, car un plan de développement sur les 5 à 10 ans à venir prévoit que la BDP, jusqu'alors avec un site unique à Rennes, délocalise quatre antennes sur le département dans une volonté de

« territorialiser » son action. En premier, elle programme un bâtiment annexe de la BDP à Fougères (ville de 24 000 habitants), partagé avec la médiathèque municipale. Il s'agit bien là d'un partenariat pour que le pays de Fougères bénéficie à la fois des services de la BDP et de la BM.



La BDP d'Ille-et-Vilaine (BDIV) dessert 260 communes.



HUGUES VAN BÉSIEN
Directeur de la bibliothèque départementale
de la Haute-Vienne

Rural-urbain ? Nouvelle géographie du développement de la lecture publique

Depuis le 1^{er} janvier 2002, tous les districts et les communautés de villes ont dû se transformer en communautés de communes, d'agglomération ou rurales. Ce nouveau découpage du pays n'est pas sans incidence sur les rapports entre les bibliothèques en réseau rural et urbain.

Pour Hugues van Bézien, qui brosse un portrait minutieux de desserte de la lecture publique depuis les années 80, l'intercommunalité peut aussi être une opportunité pour les équipements et les salariés.

GÉOGRAPHIE ACTUELLE DE LA LECTURE PUBLIQUE

La desserte de lecture publique en France s'effectue aujourd'hui par trois ensembles de services différents, dont deux relèvent du choix de créer des têtes de réseaux ruraux spécialisées, les bibliothèques départementales de prêt. Ce choix politique et technique a été fait après la Seconde Guerre mondiale en application de réflexions menées dans l'entre-deux-guerres, à un moment où le pays était en train de basculer vers une urbanisation majoritaire.

On peut définir sur cette base des bibliothèques municipales autonomes, des bibliothèques municipales soutenues et un troisième réseau plus ancien, qui n'existe pas dans tous les départements, celui des dépôts, antennes-mairies et dépôts scolaires.

Les bibliothèques autonomes sont celles des unités urbaines de niveau supérieur, au-dessus de 10 000 habitants. Bien que la construction des statistiques nationales ne permette pas de croiser les données issues des réseaux ruraux et celles des villes, j'ai pu observer, chaque fois que ce calcul était possible, que la desserte des populations dites rurales (les communes de moins de 10 000 habitants) était en fait partagée avec des ordres de grandeur comparables, entre d'une part, les deux réseaux relevant des BDP et d'autre part, la desserte de fait opérée par les équipements des villes-centres pour des populations extérieures. La part des équipements des villes-centres dans la desserte des populations rurales peut même être supérieure à celle du réseau mis en place pour celles-ci.

Les usagers des bibliothèques en milieu urbain proviennent à la fois de communes équipées prises en compte dans les statistiques nationales et de communes non équipées qui ne le sont pas. Il y a donc naturellement beaucoup de multi-fréquentation et aucun dédoublement, ce qui ne peut que fausser notre appréciation de la fréquentation selon les indicateurs nationaux habituels.



© Ministère de la culture - G. Fastenaekens

BDP de l'Ariège.

En dessous des bibliothèques urbaines autonomes, on trouvera le double réseau des BDP : bibliothèques municipales soutenues – celles qui figurent dans l'annuaire de la Direction du Livre, et une partie des bibliothèques-relais (selon la typologie de l'ADBBDP, souvent reprise dans les plans départementaux), et le tiers réseau des points lecture.

Les équipements fixes « soutenus » sont issus des politiques départementales d'aides aux communes menées à partir des années 1980 et de la démocratisation des aides à l'équipement de l'État (concours particulier de la DGD) depuis 1986 : dans la période antérieure, seules les villes avaient accès aux aides à l'investissement. Le concours particulier a représenté une énorme ouverture de l'aide nationale à l'investissement. La strate inférieure du réseau de 2 000 à 10 000 habitants, connaît actuellement la plus forte dynamique d'équipement.

DES COMMUNES ENCORE MAL DESSERVIES

Ces équipements forment un ensemble qui se rapproche du réseau urbain par les services offerts (proposer tous les supports à tous les publics), le niveau de fréquentation et le type de fonctionnement (avec du personnel salarié et qualifié).

Ces équipements peuvent être situés dans des communes périurbaines, et rentrent dans une multifréquentation variable avec les équipements des centres urbains ; dans des communes plus rurales ils assurent le rôle d'un pôle de centralité pour les services – c'est le cas de la plupart des chefs-lieux de canton. Dans ces cas, la

desserte réalisée excède les limites communales et s'étend à de plus petites communes. Les politiques départementales ont pu être décisives dans l'apparition des équipements, mais il faut considérer que l'essentiel des charges est porté par la commune d'implantation, l'apport documentaire des BDP constituant un appoint d'autant plus important que la bibliothèque est petite.

Néanmoins, cet ensemble est lacunaire. Si la couverture des communes de plus de 10 000 habitants est aujourd'hui quasi complète, il existe encore de gros besoins d'équipement

dans les communes de moins de 10 000 habitants qui abritent, rappelons-le, la moitié de la population française, soit 29 336 millions d'habitants, dont 14,8 millions dans des communes de moins de 2 000 habitants... En d'autres termes, si près de 90 % des communes de plus de 10 000 habitants ont une bibliothèque municipale, seulement 72 % des

communes entre 5 000 et 10 000 habitants, et 41,7 % des communes entre 2 000 et 5 000 habitants en sont pourvues¹.

Ce seuil de 2 000 habitants est celui à partir duquel l'équipement bibliothèque est généralisable dans l'optique qui prévalait jusqu'ici, le cadre municipal : à 2 000 habitants, on peut voir créer l'emploi spécialisé statutaire et une bibliothèque tous services pour un coût de fonctionnement annuel par habitant proche de 15 euros. Ce coût est certes élevé mais il est supportable, surtout si l'on considère que peu d'autres services culturels sont à la portée de ce type de collectivités.

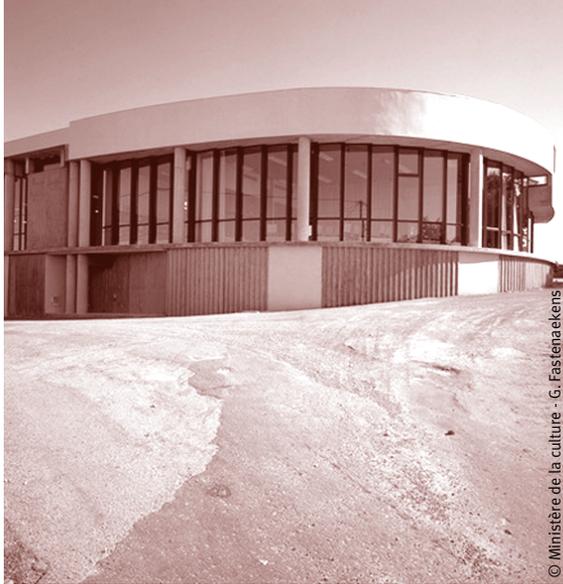
Les bibliothèques soutenues présentent un début de structuration, puisque les BDP coordonnent et proposent une modélisation bibliothéconomique aux bibliothèques à qui elles rendent service, mais cette structuration est uniquement verticale : la BDP tête de réseau est en relation avec un grand nombre de bibliothèques isolées, celles-ci n'ont pas de rapports fonctionnels (comme une circulation de collections) directs entre elles. En moyenne, l'offre de service est plus réduite : une bibliothèque sur quatre prête du son et/ou de l'image pour les villes de 5 000 à 10 000 habitants, une sur cinq pour les villes de moins de 5 000 habitants.

Écoles, points lecture, relais, dépôts mairie forment un dernier ensemble qui peut être réduit si la BDP est récente (post 1982), mais qui existe dans de nombreux départements et remonte largement aux années 1945-1980.

1. Données statistiques datant de 1999, fournies par la Direction du Livre et de la Lecture.

2. Dans leur plus grand nombre, ces équipements recourent au salariat, salarié unique, assistant ou assistant qualifié, agent ou agent qualifié du patrimoine, salariés divers. Plus de 500 bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants sont dirigées par des catégories C. L'effectif total des professionnels de ces petites bibliothèques représente 16,5 % des emplois salariés en bibliothèques de lecture publique, notamment 11 % des assistants/assistants qualifiés et 16 % des agents/agents qualifiés du patrimoine. Néanmoins, l'encadrement professionnel rapporté à la population est beaucoup plus réduit qu'en ville : 0,09 emplois pour 1 000 habitants en dessous de 10 000 habitants, le double au-dessus (sur la population totale).

Cet ensemble capillaire est habituellement plongé dans l'ombre parce qu'il constitue l'héritage historique des débuts des bibliothèques départementales de prêt depuis la réorientation vers le soutien aux équipements fixes et parce qu'il produit peu de statistiques. Ces points lecture sont peut-être – c'est notre hypothèse, dans le



© Ministère de la culture - G. Fastenackels

BDP de la Creuse.

cas des plus petites communes – insuffisamment appréciés pour ce qu'ils font : offrir des services réduits à un public de fait très typé : plutôt féminin, vieillissant, inactif et tourné vers la lecture de loisirs, public qui n'a pas de besoins complexes et ne se reporterait que partiellement sur de véritables bibliothèques. Ne faut-il pas changer la perspective et y voir quelque chose qui se rapprocherait des bibliothèques de rue tant vantées dans les quartiers, des actions tournées vers la sociabilité plutôt que vers des services, bref du développement de la lecture en direction de publics spécifiques ?³

UN NOUVEAU PAYSAGE

Après la mise en place des lois Voynet et Chevènement, la géographie urbaine change profondément. Quelle que soit la forme de communauté retenue, les entités de moins de 2 000 habitants seront toutes englobées dans des collectivités plus vastes. Les textes précédents ont montré la variété des solutions : ramenons-les à quelques cas de figure.

PREMIÈRE POSSIBILITÉ. La communauté de communes effectue des opérations d'investissement pour les communes, mais leur remet ensuite les équipements construits pour exploitation. C'est la tendance observée là où il n'y avait pas de forte tradition ou de forte volonté politique de travail en commun. C'est la logique du « fonds de concours » évoquée par le représentant de la communauté d'agglomération de Rennes (voir en p. 23). La délégation de compétence ne signifie pas *ipso facto*, comme on pouvait s'y attendre, le transfert de la gestion des équipements qui permettent de l'exercer.

Ce type d'évolution ne change rien ou pas grand-chose : le niveau de ressource des communes demeure un frein structurel, les lacunes persistent, le sous-développement des services aussi, le salariat reste exceptionnel en dessous de 2 000 habitants. La seule amélioration réside dans l'émergence

3. Les statistiques font apparaître que la desserte réalisée (écoles non comprises) se situe en général au-dessous de 5 % de la population et qu'elle avoisine même 1 %.

d'une maîtrise territoriale de l'implantation : il existe désormais un cadre institutionnel où poser la question de la localisation des équipements sur un territoire.

DES TRANSFERTS COMME OPTION

DEUXIÈME POSSIBILITÉ. Les transferts partiels : par exemple, celui de la bibliothèque municipale centrale vers la communauté, comme équipement structurant, les bibliothèques des quartiers et des communes restant en gestion municipale comme équipement de proximité, ou l'inverse... Ou alors, on tente d'identifier, au sein de chaque équipement, un niveau de service communal et un niveau de service intercommunal, en cherchant à associer tel type de financement à tel type de service : les équipements fixes sont municipaux, les services communs (services scolaires, portage à domicile, navette de prêt interbibliothèque) sont communautaires, le tout éventuellement dans les mêmes locaux, avec le même personnel ou deux types de personnel relevant d'employeurs différents, donc avec des règles de présence et des chaînes hiérarchiques différentes...

Un emploi raisonné des moyens, ou même une stratégie cohérente de desserte de l'ensemble du territoire est impossible dans ces conditions. Pire, les éléments de réseau existants sont menacés : pas d'outil commun ou de partage des moyens sur les missions de base, pas d'unification du service de base à l'usager... On peut espérer que ces développements représentent une phase transitoire, qui sera dépassée avec le progrès général des intégrations communautaires, et au vu de leurs dysfonctionnements...

TROISIÈME POSSIBILITÉ. Les équipements de lecture publique sont transférés au niveau communautaire pour l'investissement et pour le fonctionnement global.

À partir de là, il devient possible :

- de réaliser des économies d'échelle dans les tâches internes, en « externalisant » ou en regroupant certains aspects du traitement du document, qui peut être allégé dans les plus petits établissements pour permettre à ceux-ci de se consacrer davantage au service public. Cela permet aussi aux plus petites bibliothèques de bénéficier des moyens spécialisés des plus grandes structures, en particulier pour l'action culturelle et la communication, et de professionnaliser les productions dans ces domaines ;
- d'obtenir le service unifié qu'attendent les usagers : accéder

de façon indifférente aux collections des uns et des autres, en visitant de façon banalisée plusieurs bibliothèques, en empruntant indifféremment ici ou là, en bénéficiant d'une circulation des collections (entre le prêt interbibliothèque et la BDP) à partir d'un catalogue commun...

- et surtout, de disposer à terme de moyens accrus, car dans une communauté, la ressource potentielle de financement de la lecture publique est élargie aux communes non équipées qui, jusqu'ici, ne contribuaient en rien au financement des services.

QUEL RÔLE POUR LES BIBLIOTHÉCAIRES ?

Évidemment, les bibliothécaires peuvent eux aussi, comme les élus, développer le syndrome du village gaulois. Au niveau des sentiments humains, cela entraîne une perte d'importance hiérarchique, la crainte d'une perte d'autonomie et d'un impérialisme du plus gros, mais aussi, de façon plus désintéressée et plus objective, la crainte de ne pas conserver un niveau de moyens exceptionnels et difficilement acquis, par exemple des crédits d'acquisition par habitant plus importants que ceux du voisin. Il est certainement plus facile de former un réseau unifié entre pairs, comme les villes moyennes autour de Créteil, que de fusionner avec beaucoup plus gros que soi.

L'isolationnisme serait à mon sens une grave erreur, et une faute au regard des attentes du public et des élus s'ils ont pris la décision d'un transfert complet.

Pour avoir travaillé dans des réseaux urbains et en bibliothèque départementale, je sais que ces craintes sont en partie légitimes : oui, les grands réseaux tendent à devenir des machines bureaucratiques, présentent quelquefois des organisations excessivement centralisées (par exemple pour les acquisitions), oui, les relations centrales/direction/annexes de quartier (et bientôt de communes) sont souvent mal équi-

Il est certainement plus facile de former un réseau unifié entre pairs, comme les villes moyennes autour de Créteil, que de fusionner avec beaucoup plus gros que soi.

librées au détriment des sites de proximité – on ne compte plus ce qu'on pourrait appeler des réseaux à deux vitesses, avec les non-livres absents des quartiers et une proportion de personnels titulaires

tombant à mesure que l'on s'éloigne du centre. Oui, aussi, les réseaux urbains sont mal intégrés, la circulation des collections et la mobilité des agents entre les sites restant l'exception, même pour des remplacements ponctuels, avec pour conséquence un partage très inégal des contraintes de présence et des situations difficiles. Oui encore, il n'est pas évident que l'apport de l'agent du patrimoine responsable d'un micro-équipement puisse être reconnu et entendu dans les réseaux de type urbain.

DEVANCER LES ÉVOLUTIONS

Il dépend d'abord des professionnels que des garanties soient données et des avancées faites dans le sens d'un fonctionnement équilibré des réseaux, qui ferait évoluer les uns et les autres. Si les grands réseaux, actuellement dans un rapport inégal, veulent changer pour répondre à leurs attentes et profiter de la circonstance pour remettre à plat leur organisation, ils ont aussi des enseignements à en tirer, des choses à gagner...

Dans ces situations, il importe de devancer les évolutions en construisant techniquement des propositions nouvelles, notamment sur les points suivants :

- proposer un organigramme des services dès que possible dans le processus d'unification, où les dessertes déconcentrées auront une place forte, avec au moins un cadre spécialisé dans l'équipe de direction à même de réunir les responsables d'établissements de second rang si l'équipe de direction n'est pas constituée par l'ensemble des responsables d'équipement. Il est à mon avis souhaitable que ce cadre n'ait pas de responsabilités au sein de la bibliothèque centrale, et qu'il provienne du réseau rattaché ;
- proposer, dès que possible, un plan de remise à niveau des équipements déficitaires à une collectivité nouvelle et généralement impatiente de faire ses preuves, développer une programmation pluriannuelle pour combler les lacunes dans la desserte ou les implantations de sites sur le territoire ;



Une offre de lecture très diversifiée dans les bibliothèques de la Mayenne.

- sur l'exemple de réseaux néerlandais⁴, on peut penser que ce plan doit distinguer au moins trois niveaux d'équipements :
 1. le niveau central/tête de réseau, assuré par une ou plusieurs bibliothèques,
 2. un niveau de desserte secondaire ambitieuse, où l'on trouverait bien sûr tous les types de documents et des moyens multimedia pour un service de base à tous les publics,
 3. un accès à des services de petite proximité.

Inventer ces dessertes de petite proximité, animer des points lecture sans bibliothécaire, parfois avec des bénévoles, pour des publics restreints, ou même inventer un prêt direct efficace – en quelque sorte recueillir l'héritage des BDP pour parvenir à une desserte des interstices, mais avec une qualité supérieure et à des conditions de coût bien moindres que le traditionnel bibliobus, qui se manifeste trois fois par an, dans le meilleur des cas et consomme sur la route l'essentiel du temps de tournée... – ce réseau a un rôle à jouer dans le maintien des symboles et des sociabilités, et aussi dans la desserte de publics spécifiques. D'une façon ou d'une autre, il faudra recueillir cet héritage des bibliothèques départementales, tout en opérant des restructurations très rarement entreprises.

C'est l'occasion enfin de mettre en place un système d'indicateurs locaux qui permette une affectation transparente des moyens et une véritable évaluation des services.

Cette problématique recoupe celle des communautés urbaines et des communautés de villes. Il me semble que les effets positifs y seront encore plus importants.

Tout d'abord, le regroupement des moyens va faciliter le recours au salariat : il est aujourd'hui exceptionnel de trouver

Le regroupement des moyens va faciliter le recours au salariat : il est aujourd'hui exceptionnel de trouver des emplois spécifiques des bibliothèques en dessous de 2 000 habitants.

des emplois spécifiques des bibliothèques en dessous de 2 000 habitants. Quand une communauté de communes associant des entités de moins de 1 000 habitants permet de totaliser une population de

2 000 à 3 000 habitants, les bases économiques du salariat commencent à exister. La mutualisation des moyens sur ce poste de dépense, qui représente les 4/5 des coûts, est le seul moyen de combler le déficit actuel de l'ensemble rural.

4. Voir *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 188, septembre 2000.



© BM de Lyon. Dessin des enfants de l'école des Bleuets, Lyon 9'

Les BDP devront-elles disparaître une fois leur mission accomplie ?

DE NOUVELLES PERSPECTIVES INTELLECTUELLES

Les choses changent aussi positivement pour les professionnels eux-mêmes quand ils existent et, nous l'avons vu, il s'agit souvent d'une seule personne qui doit exercer toutes les fonctions dans la bibliothèque, dont la compétence a forcément des limites et qui vit immanquablement dans des conditions difficiles (faire face aux absences, en particulier pour la formation). L'unification des services dans un cadre communautaire permettra de jouer sur des équipes certes réduites, mais sur des équipes quand même, là où il n'y avait que des agents isolés qui pouvaient difficilement se confronter à d'autres expériences. Pour le service comme pour la personne, c'est l'apparition de nouvelles perspectives intellectuelles et de nouvelles perspectives de carrière.

Les projets d'investissement pourront s'orienter vers de réels équipements tous publics/tous services pour lesquels il existe des usagers potentiels, mais qu'aucune commune n'était en mesure de financer isolément.

Mais avant de parvenir à cette félicité sans nom, ces collègues, ainsi que leurs élus, risquent d'avoir quelques mauvaises surprises du côté de l'État — mais j'espère que la représentante de la Direction du livre pourra dissiper nos inquiétudes.

Les précédents intervenants de cette journée ont évoqué la question des seuils de dépense liés à la population pour les aides au fonctionnement. La question se pose aussi pour le critère de surface exigible (0,07m² par habitant de la collectivité jusqu'à 25 000 habitants). Il découle de la lettre des textes que, dans le cas d'une communauté de communes, on prend en compte la somme des populations, ce qui conduit à une série d'effets pervers. Ce critère normatif s'applique techniquement à des populations agglomérées en de fortes densités de type urbain, pas à des géographies rurales qui présentent des périmètres étendus.

Même en le regardant comme un minimum souvent dépassé, il devient excessif pour nos communautés de communes : la surface souhaitable pour l'équipement central d'une communauté de communes de 12 000 habitants implanté dans une commune de 2 500 habitants est certes davantage que $2\,500 \times 0,07$, soit 175 m^2 , mais elle ne va certainement pas jusqu'aux 840 m^2 que donne l'addition des populations, surtout si on entend desservir le territoire à partir de plusieurs sites, construire un réseau hiérarchisé...

On risque alors de décourager les collectivités par l'ampleur des investissements, ou de pousser à la construction de mètres carrés dont la collectivité ne pourra assumer longtemps et correctement le fonctionnement courant.

QUEL AVENIR POUR LES BDP ?

Je rappellerai le grand débat qui divisa l'Association des bibliothécaires français dans les années 1970, avec les « communalistes » d'un côté et les « sectoristes » de l'autre. Ces derniers en tenaient pour la médiathèque de secteur, équipement de lecture publique qui aurait permis une desserte complète du territoire national, dans un maillage départemental, et qu'ils voyaient fonctionner comme un service public national, c'est-à-dire étatique. On peut maintenant dire que les sectoristes avaient raison bibliothéconomiquement et tort politiquement :

- ils avaient raison bibliothéconomiquement, car ils avaient anticipé l'échec des stratégies substitutives des BDP, la supériorité de l'équipement fixe multimédia sur le camion et le dépôt, argument auquel les BDP ont fini par se ranger dans les années 1980,

- ils avaient tort politiquement, car avec le contexte politique évoluant vers la décentralisation, il devenait utopique d'envisager la création d'un service public national.

Aujourd'hui, il me semble que leurs arguments techniques tiennent toujours et que la généralisation des intercommunalités nous fournit un contexte favorable pour parvenir à la couverture complète du territoire, ou plutôt, désormais, des territoires, par les services des collectivités locales : ne ratons pas cette chance en laissant l'emporter nos intérêts particuliers ou nos intérêts d'institution : la voie est tracée pour les bibliothèques municipales/communautaires.

Les BDP ont ici la place la plus inconfortable et sont exposées aux mises en cause les plus radicales : elles partagent l'incertitude qui est actuellement celle des conseils généraux quant à leurs rôle et place futurs et, techniquement, les collectivités de moins de 10 000 habitants qui faisaient leur fonds de commerce traditionnel disparaissent. Elles devront inventer de nouvelles stratégies : un redéploiement vers le rural profond, de nouvelles formes de « territorialisation », une migration vers un niveau supérieur (interdépartemental ou régional ?) Bien d'autres solutions sont envisageables, y compris, pourquoi pas, de disparaître une fois leur mission accomplie, car après tout, il n'y a pas de BDP dans les départements complètement urbanisés de la région parisienne.

Les facteurs politiques et l'infinie variété géographique des territoires départementaux multiplieront les solutions, sans qu'il y ait de réponse toute faite ni de réponse unique à cette question.



Pour conclure cette journée

Thierry Grognet, intervenant au nom de la Direction du Livre et de la Lecture, en remplacement de Martine Blanchard, chef du bureau des bibliothèques de collectivités territoriales, a précisé combien la DLL était attentive aux évolutions importantes que porte cette révolution de l'administration territoriale.

Que ce soit dans le domaine des statistiques sur les établissements et leurs activités, que ce soit pour la prise en compte des populations regroupées dans les structures intercommunales pour les calculs des ratios du concours particulier, ainsi que pour les aides du Centre national du livre à la constitution des collections, des modifications ou des ajustements devront intervenir.

Pour l'instant, la DLL en est au niveau de la réflexion ; un groupe de travail autour des rapports annuels statistiques est en cours de constitution et des travaux avec les conseillers en DRAC sont également menés sur l'évolution du concours particulier et de ses critères d'attribution, ceci en relation avec la Direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur.

Pour l'instant, Thierry Grognet n'a pas souhaité être plus précis sur les options qui seront prises.

Cette journée, riche d'informations sur la coopération intercommunale telle qu'elle se fait au jour le jour, a également montré combien les questions posées sont complexes et nombreuses, qu'elles ne trouveront pas de réponse unique et que les collectivités – comme certainement les lois Voynet-Chevènement le proposaient – ont des choix politiques et stratégiques très ouverts. Il s'agit pour elles, en quelque sorte, de personnaliser ces choix en matière de coopération, de gestion, d'animation et du développement des services de lecture publique que sont les bibliothèques.

Nous aurons probablement à revenir sur ces sujets dans les mois qui viennent.

Claudine Belayche,
Directrice de la bibliothèque municipale d'Angers



CHRISTIAN ROGEL
Directeur de la BDP du Finistère

Vers un portail documentaire régional ?

L'agence de coopération des bibliothèques et des centres de documentation de Bretagne, la COBB, ambitionne de réunir les catalogues des bibliothèques de la région sur un serveur proposant plusieurs services en ligne.

Ce travail nécessite une mise en réseau, questionnée par le nouveau découpage du territoire, et une gestion nouvelle. Présentation par Christian Rogel, membre du CA du groupe ABF Bretagne.

QUELS TERRITOIRES POUR LA COOPÉRATION INFORMATIQUE DES BIBLIOTHÈQUES ?

La coopération entre les bibliothèques n'est sans doute durable que si le territoire dans lequel elle se déploie est considéré comme légitime, à la fois par les acteurs et par le public.

Cependant, la non-hiérarchisation des collectivités territoriales françaises et l'enchevêtrement de leurs compétences, héritage d'un État centraliste, diminuent la cohérence que l'on trouve partout en Europe.

C'est pourquoi, des réseaux de coopération informatique pour les bibliothèques sont nombreux dans les pays développés, alors que les rares réalisations françaises tiennent plus souvent à des facteurs personnels et/ou politiques qu'à des visions pragmatiques.

Le développement de l'intercommunalité modifie le paysage et beaucoup d'observateurs estiment qu'elle rendra obsolète le cadre départemental.

Un autre frein à la coopération informatique était le coût des télécommunications gérées par l'opérateur historique, d'autant que contrairement à la politique de dérégulation américaine, l'État actionnaire n'a pas cherché à imposer une baisse sur les lignes louées.

L'Internet a changé la donne et les collectivités territoriales, encouragées par une loi récente, financent des réseaux à haut débit en se tournant parfois vers le sans-fil¹. Le précurseur de la mise en ligne simultanée de catalogues a été, en 1993, *Rédoc*, mis en place par le Pôle européen de Grenoble (<http://www.pole.grenet.fr/POLE/REDOC/catalogues.html>) qui fédère plus de 60 bases. Fondé à l'origine sur WAIS, variante de la première version du Z 39.50², il utilise le système AskOnce (Rank Xerox) avec pour une partie des bases, la norme Z 39.50.

BRITALIS, PORTAIL DOCUMENTAIRE RÉGIONAL EN CONSTRUCTION

L'agence de coopération des bibliothèques et des centres de documentation de Bretagne, la COBB³, élargit ce concept. Non seulement elle veut réunir le maximum de catalogues, mais aussi fournir d'autres outils coopératifs dans un cadre régional vu comme espace de travail virtuel « à taille humaine », ou comme une agrégation de territoires proches du public inclus l'un dans l'autre, à la manière des poupées russes (les cantons ou communautés de communes, les pays, les départements, la Région).

1. Comme par exemple, la boucle locale radio, le point à point 802.11 et le satellite.
2. La norme Z 39.50 (maintenant ISO 239.50) constitue la seule technique opérationnelle sur une vaste échelle pour l'interrogation simultanée de bases hétérogènes. Le XML, qui n'est qu'un principe de structuration de l'information, n'offre pas de solution en lui-même, mais permettra sans doute d'en élaborer, sous la forme d'une évolution de Z 39.50 notamment (merci à Dominique Lahary pour cette formulation).
3. COBB, 6 cours Kennedy, 35000 Rennes. Tél. : 02 23 46 05 65. cobb@hermine.org.

Après avoir observé que la norme Z 39.50 avait permis des réalisations importantes en Amérique du Nord et évaluant la réussite de sa base régionale d'articles de périodiques, *Hermine* (<http://www.hermine.org>), la COBB a inventé en 1999 le concept de « portail documentaire régional »⁴. Sa réalisation a été financée dans le cadre du Contrat de plan État-Région Bretagne 2000-2006.

Ce portail, dont l'ouverture à tous sur Internet (<http://www.britalis.org>) est prévue en Octobre 2002, fonctionnera sur *Mégalis*⁵ le réseau à haut débit régional ouvert pour les services publics en 2000 dans 25 villes. Les premières réalisations ont concerné les hôpitaux, grands utilisateurs d'imagerie, mais la consultation par le public des catalogues des bibliothèques a aussi été retenue par le syndicat mixte gérant *Mégalis*.

La COBB a donc été missionnée pour réaliser une application de liaison entre les points d'accès haut débit et les interfaces Z 39.50⁶, pour que chaque catalogue puisse être interrogeable à partir d'un navigateur Internet standard. Le but est de rendre la recherche documentaire la plus conviviale possible pour le grand public ou tout au moins pour le public intéressé.

Les recherches pourront se faire dans les bibliothèques situées dans un rayon de n km, méthode déjà utilisée dans *Hermine*, et qui sera complétée par les découpages administratifs : recherche sur les catalogues d'un canton ou d'une communauté de communes et au-delà.

Huit bibliothèques ou centres de documentation ont mis en test leurs catalogues sur la nouvelle plate-forme dénommée *Britalis*. Il s'agit des bibliothèques universitaires de Lorient-Vannes et Rennes (2 SCD), du Centre de recherches bretonnes et celtiques de Brest, de l'Institut d'études politiques de Rennes, des bibliothèques municipales de Rennes et de Saint-Jacques-de-la-Lande et de la médiathèque départementale du Morbihan, l'Université de Brest. La bibliothèque départementale d'Ille-et-Vilaine devrait bientôt les rejoindre.

À la différence du *Rédoc* ou du *Catalogue collectif de France* (<http://www.bnf.fr/ccfr/>), qui a ouvert récemment une

passerelle Z 39.50 pour gérer le prêt interbibliothèque et la consultation de 372 catalogues, grands et petits (sans recherche « sujet »), une valeur ajoutée sera apportée par les services régionaux spécifiques : répertoires d'adresses, annonces mais aussi dossiers thématiques multimédia sur des thèmes interdisciplinaires.

DES PORTAILS DITS « COLLABORATIFS »

Pascal Allard, conseiller pour le livre et la lecture à la DRAC du Nord, dans un texte de réflexion sur un éventuel portail régional, exprime son intérêt pour la publication collaborative⁷.

C'est un axe de travail qui peut être fructueux, à condition d'en définir clairement l'objet et les règles de fonctionnement.

La publication spontanée ayant nourri bien des rêves chimériques dans les débuts du Minitel, il faut savoir faire cohabiter dans un contexte professionnel l'action coopérative organisée, ce qui relève d'un élan militant et ce qui peut avoir sa place comme les systèmes collectifs de publications (dits les « blogs », « weblogs » ou « jouebis » mot-valise combinant jouet et web) sur Internet.

L'alternative, coûteuse mais éprouvée, est de suivre le modèle de la presse : il faut un(e) rédacteur(trice) en chef et un(e) secrétaire de rédaction (metteur en page et gardien du temps). Une seule personne étant rarement capable de tenir les deux postes, nous, bibliothécaires, ne pouvons ignorer les limites du bénévolat en termes de productivité et de pérennisation.

Le concept de portail est fécond dans la mesure où il peut, par essence, accueillir des informations et des ressources de toutes natures et fournir en outre les grilles de lectures adéquates (professionnel/non professionnel, militant/professionnel, d'intérêt régional/d'intérêt général, etc.).

La dimension régionale puise sa légitimité dans des représentations intellectuelles diverses et elle peut inclure des portails départementaux, car les ressources s'additionnent, pourvu qu'on évite les concurrences stériles sur Internet.

Le plus délicat est la part de ressources humaines à y consacrer, alors que les budgets régionaux sont peu orientés vers ce type de soutien. L'exemple de la Bretagne montre que ce qui concerne les bibliothèques peut concerner le public et que les institutions peuvent l'entendre.



Le but est de rendre la recherche documentaire la plus conviviale possible pour le grand public ou pour le public intéressé.

4. Le site de l'ABF donne une liste de portails intéressant les bibliothèques :

<http://www.abf.asso.fr/liens/portails.html>.

Pour des définitions du terme « portail », voir à :

<http://www.abf.asso.fr/liens/definitions-internet.html> et à

<http://www.adbs.fr/adbs/sitespro/lardy/81-gloss.html>

5. *Mégalis* : <http://www.megalix.org/sommaire.htm>

6. On peut s'informer de l'offre en serveurs Z 39.50 sur le site de l'Association des directeurs de BDP (ADBDP) : <http://adbdp.asso.fr/index.html> (caisse à outils : informatique de gestion).

7. Association Bib-Op (coopération informatique dans le Nord) :

<http://www.bibop.asso.fr/>

Citation : « En montrant que les bibliothèques peuvent exceller à mettre en œuvre un projet commun de développement de l'information et de la communication, un lieu d'accès à des contenus culturels et artistiques, c'est l'image de toutes, qui, dans le tissu culturel régional, se trouve valorisée à la fois comme lieu de ressources documentaires et comme pôle culturel. » (Pascal Allard).

BRUNO CARBONE

Directeur de la BM de La Rochelle et de la médiathèque Michel-Crépeau (Communauté d'agglomération)

La Rochelle- agglomération, une pionnière

Lors de sa création en 1964, le SIVOM de La Rochelle regroupait 4 communes, puis 6 en 1966, 7 en 1970, 8 en 1973, 9 en 1978. Au 1^{er} janvier 1993, il se transforme en communauté de villes regroupant 15 communes, laquelle atteindra 18 communes en 1997. Au 1^{er} janvier 2000, cette communauté de villes se transformera en communauté d'agglomération. Elle rassemble alors 142 000 habitants dont 80 000 à La Rochelle. L'intercommunalité dans l'agglomération de La Rochelle est donc un phénomène relativement ancien qui s'est transformé au fur et à mesure que les textes ont évolué.

LE BIBLIOBUS

En matière de lecture, le SIVOM décide en 1975 de faire l'acquisition d'un bibliobus pour desservir en prêt direct la population des communes de l'agglomération ainsi que celle de certains quartiers de la ville de La Rochelle dépourvus de bibliothèques. Un service spécifique doté de personnels fut donc mis en place pour la constitution, le traitement, le stockage des collections et du véhicule et l'organisation de la desserte des points de stationnement. Le bibliobus desservait une fois par semaine aussi bien la population adulte que la population scolaire, mais la population scolaire était accueillie à la sortie des écoles à partir de 16 h 30 en dehors du contexte scolaire lui-même. Il s'agissait donc d'une fréquentation libre et volontaire de la part des enfants.

Un deuxième bibliobus fut mis en service en 1983 afin d'étendre le nombre de points de desserte. L'offre de documents s'étendit également aux livres et aux cassettes puis aux disques compacts.

En 1992, cette activité atteignit son point culminant avec 4 000 lecteurs inscrits et plus de 90 000 prêts de documents réalisés par une équipe de dix agents.

Aujourd'hui, un seul bibliobus est en activité desservant chaque point de stationnement une fois tous les quinze jours. Les effectifs correspondant au deuxième bibliobus ont été redéployés vers la médiathèque communautaire par décision des élus.

CONSTRUCTION DE LA MÉDIATHÈQUE DE VILLENEUVE-LES-SALINES

C'est le SIVOM qui, dans les années 1982-1984, assumait complètement le financement de la médiathèque de Villeneuve-les-Salines après l'échec du projet de médiathèque centrale. Construite dans un quartier de la ville de La Rochelle rassemblant une population de 10 000 habitants, cet équipement s'étend sur 1 500 m². Il s'agissait alors du premier équipement construit sur l'agglomération qui offrait des collections audiovisuelles (disques et vidéos) en consultation. Par conséquent, sa fréquentation s'étendait bien au-delà de la ville. Cet équi-



BM de La Rochelle.

pement fonctionnait avec du personnel SIVOM alors que les autres charges de fonctionnement étaient assurées dans le cadre du budget de la ville de La Rochelle.

Les personnes recrutées sur des postes SIVOM, aussi bien au service du bibliobus qu'à la médiathèque de Villeneuve, ont d'ailleurs quelquefois pu muter vers d'autres bibliothèques de la ville de La Rochelle avec leurs postes budgétaires.

En 1983-1984, le SIVOM a également assumé une compétence nouvelle quant à l'informatisation du réseau des bibliothèques de l'agglomération, tant en ce qui concerne l'investissement initial, que la prise en charge des contrats annuels de maintenance. La communauté d'agglomération continue à assurer cette compétence aujourd'hui.

CONSTRUCTION D'UNE MÉDIATHÈQUE D'AGGLOMÉRATION

La compétence de construction d'une médiathèque d'agglomération a été inscrite dans les statuts du SIVOM vers 1985-1987 et le SIVOM fit alors l'acquisition du cloître des Dames Blanches pour le transformer en médiathèque d'agglomération. Ce projet ne s'est pas réalisé immédiatement. En 1992, avec la création d'une université de plein exercice à La Rochelle, un nouveau site permettant la juxtaposition de la médiathèque et d'une bibliothèque universitaire fut recherché. En 1994-1995, l'ancien cloître des Dames Blanches devint d'ailleurs le siège de la communauté de villes, héritière du SIVOM.

PRISE EN CHARGE DU FONCTIONNEMENT

En 1997, alors que la construction de la médiathèque centrale était achevée, le conseil communautaire a accepté (non sans quelques réticences au départ) d'en assumer également le fonctionnement. Le personnel de la bibliothèque municipale de La Rochelle, fonctionnaire soit de la ville de La Rochelle, soit du SIVOM (puis de la CDV et de la CDA), au hasard des recrutements et des mutations internes, a eu la possibilité d'opter pour l'une ou l'autre des collectivités et pour l'un ou l'autre des

établissements. Dans le même temps, le personnel des bibliothèques de quartiers, qui relevait parfois de la structure intercommunale à Villeneuve ou ailleurs, au gré de mutations internes, a été complètement intégré aux effectifs de la ville de La Rochelle.

TARIFS D'ABONNEMENTS

Le territoire de la communauté d'agglomération (CDA) de La Rochelle comporte actuellement la médiathèque Michel-Crépeau de gestion intercommunale et sept bibliothèques municipales (Angoulins-sur-mer, Aytré, La Rochelle, Nieul-sur-mer, Périgny, Puilboreau, Saint-Xandre) gérées par des collectivités territoriales distinctes.

Quelques mois avant l'ouverture de la médiathèque communautaire, fin 1997, les maires des différentes communes, tous vices-présidents de la CDA, se sont réunis pour définir la politique tarifaire de la médiathèque et du médiabus ainsi que celle des autres bibliothèques.

La pratique s'était déjà instaurée depuis plusieurs années de voir les différentes bibliothèques municipales qui s'étaient créées à la périphérie, aligner leurs tarifs sur ceux de la bibliothèque municipale de La Rochelle (qui déléguait en premier) et du médiabus afin de permettre une libre circulation des usagers entre les différentes bibliothèques gérées par un même système informatique.

Depuis plusieurs années différentes bibliothèques municipales qui s'étaient créées à la périphérie, alignaient leurs tarifs sur ceux de la bibliothèque municipale de La Rochelle.

Ce tarif était parvenu à hauteur de 100 F pour les usagers habitant le territoire de la CDA et il a été maintenu pour les bibliothèques de proximité ainsi que pour les usagers du médiabus. Les personnes de moins de 18 ans et celles à la recherche d'emploi bénéficiaient de la gratuité.

Le tarif d'inscription de la médiathèque d'agglomération a été fixé à 150 F compte tenu d'une diversité de prestations plus grande en matière d'audiovisuel, l'abonnement à la médiathèque permettant d'accéder à toutes les bibliothèques des différentes communes. La gratuité a également été retenue pour les personnes de moins de 18 ans et celles à la recherche d'emploi, les 18-26 ans bénéficiant d'une adhésion à 100 F. Ces tarifs sont doublés pour les usagers extérieurs au territoire de l'agglomération et ne bénéficiant pas de la gratuité.

Afin de ne pas léser les différentes communes qui auraient pu souffrir d'un manque à gagner du fait d'un nombre moindre d'inscriptions dans leurs bibliothèques municipales, un reversement de 50 F par usager payant inscrit a été institué au bénéfice de la commune de résidence des usagers inscrits (et payants).

Par ailleurs, un usager inscrit dans une bibliothèque municipale et payant 100 F peut venir s'inscrire à la médiathèque d'agglomération en s'acquittant uniquement d'un supplément de 50 F.

COMPÉTENCE CULTURELLE

À l'heure actuelle, la communauté d'agglomération de La Rochelle, outre les missions qu'elle s'est données en matière de lecture, assure également dans le domaine culturel la subvention d'équilibre de la Coursive – la scène nationale – et va mettre en place une structure destinée aux musiques actuelles. Dans le domaine des technologies de l'information, qui n'est pas sans entretenir quelques relations avec le domaine culturel, la CDA a mis en place, à travers une structure associative, neuf cyberlocaux – des espaces multimédia – à La Rochelle et dans les communes de l'agglomération.

Récemment, un document de promotion de la CDA faisait également apparaître une mission concernant les « subventions aux associations et manifestations culturelles d'intérêt communautaire ».

DE L'INTERCOMMUNALITÉ

La loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale fixe comme compétence optionnelle des communautés d'agglomération la « construction ou l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs, sportifs, lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire ». Cette énumération ressemble à un menu où la collectivité peut choisir le champ d'intervention qu'elle souhaite mettre en œuvre.

Toutes les collectivités qui transfèrent la compétence culturelle et la compétence bibliothèque à la structure intercommunale procèdent généralement ainsi afin d'assurer le finan-

cement d'un projet de construction d'un nouvel équipement et afin d'en assurer également le fonctionnement et en particulier les charges de personnels.

La question du transfert éventuel de l'ensemble d'un réseau de proximité, existant ou à développer, se pose alors, et reçoit des réponses diverses :

- compétence sur l'équipement d'agglomération uniquement et gestion communale des autres équipements ;
- compétence globale sur l'ensemble du réseau considéré comme étant d'intérêt communautaire.

On a généralement tendance à considérer dans la profession que la deuxième solution est la plus souhaitable mais n'est-ce pas confondre d'ores et déjà intercommunalité et supracommunalité ? En

Une certaine conception de l'intercommunalité pourrait alors conduire à la disparition pure et simple des communes et donc... de l'intercommunalité.

effet, une certaine conception de l'intercommunalité pourrait alors conduire à la disparition pure et simple des communes et donc... de l'intercommunalité.

Un réseau d'équipements est-il nécessairement centralisé et doit-il dépendre d'une structure communale et de coopération intercommunale ? L'intercommunalité peut-elle apporter au réseau d'autres formes de services que l'intégration pure et simple ?

Toutes ces questions recevront sans aucun doute des réponses très diverses compte tenu de l'esprit même de la décentralisation.

QU'EST-CE QU'UN RÉSEAU ?

Un réseau peut regrouper plusieurs équipements au sein d'une même collectivité ou de plusieurs collectivités. Il s'agit d'abord d'un réseau fonctionnel dont les missions peuvent se décliner de bien des façons :

- fonction d'expertise, d'aide et d'assistance,
- mise en place d'emplois partagés,
- réseaux informatiques et réseaux multimédia, catalogage partagé,
- carte d'inscription unique pour les usagers,
- politiques d'acquisition et d'élimination partagées,
- ressources audiovisuelles et documentaires partagées,
- maintenance des collections et gestion d'un magasin de diffusion avec transport des documents par navette,
- action culturelle et action pédagogique concertées, etc.



BM de la Rochelle.



Les gens



CHRISTINE LEFÈVRE remplace **Odile** au secrétariat national de l'ABF. Elle a travaillé 16 ans à l'Association pour la recherche scientifique sur les arts graphiques comme technicienne de laboratoire puis co-organisatrice du congrès. À l'ABF, depuis le 1^{er} juillet, Christine est désormais votre interlocutrice pour la formation.

CLAUDINE PHILIPPON a été élue présidente du groupe régional Auvergne lors d'une assemblée extraordinaire du 24 juin.

LYDIE GUERREIRO est vice-présidente, **DOMINIQUE TALON**, secrétaire et **ÉLIANE JAFFEUX**, trésorière.

ÉVELYNE BRET remplace **Marie-Jo Latour** au centre de formation en Languedoc-Roussillon.

BRIGITTE LÉVÊQUE (BM Fontaine-les-Dijon) succède à **Marie-Christine Pascal** comme présidente du groupe Bourgogne.

DANIEL LE GOFF remplace **Hervé-Pierre Roberti** à la tête du groupe Picardie.

JEAN-PIERRE ROZE, chargé de mission pour la mise en place d'un plan de sinistre à la BnF, a rejoint le service des échanges internationaux.



ALAIN PANSU a quitté la direction de la médiathèque de Taverny (95) pour piloter la construction d'un équipement à Drancy (93).

Composition du bureau du CA de la Section des bibliothèques publiques

Président : Gilles Éboli
Secrétaire : Martine Itier
Trésorière : Jacqueline Bénichou

En bref

■ La 10^e édition d'*Emplois publics des bibliothèques – Concours et formations*, revue et corrigée par Claudine Belayche, est parue dans la collection « Médiathèmes ABF ». Prix : 12 €

■ Le groupe Rhône-Alpes organisera une journée sur les espaces multimédia le lundi 18 novembre à Vénissieux. Intervenants : Jean-Christophe Théobalt, Guy Hédon...

■ Un projet de convention est en cours entre le groupe Rhône-Alpes et MEDIAT à Grenoble pour relancer la formation d'auxiliaire de bibliothèques sur Lyon et Grenoble.

■ Le *Groupe des bibliothèques d'art* participe au comité de pilotage de sélection d'ouvrages proposés dans les librairies « des Arts à l'école » qui se tiendra au salon de l'éducation du 20 au 24 novembre prochain.

■ La *Sous-section des bibliothèques de comités d'entreprise* a adressé un questionnaire à ses 120 adhérents afin de mieux connaître l'état des lieux et dans l'optique de réactualiser la charte sur la lecture en entreprise.

■ La *Sous-section des bibliothèques d'hôpitaux* prévoit pour 2003 la publication de deux guides-mémo : l'un sur l'organisation de la lecture en hôpital et l'autre sur la création d'une bibliothèque à l'hôpital.

■ La commission *Nouvelles technologies* de l'ABF prévoit d'organiser fin 2002 une journée sur certaines applications concrètes d'XML aux bibliothèques de tous types. Pour 2003, elle envisage d'organiser une journée d'étude sur le traitement de l'information bibliographique qui rassemblera toute la chaîne du livre.

■ Notre Librairie, Revue des littératures du Sud, a publié en juin dernier un hors-série, le *Guide pratique du bibliothécaire*, réalisé en collaboration avec des membres de la commission *Internationale* de l'ABF. Diffusion adpf. Tél. : 01 43 13 22 85

■ La commission *Handicapés* a pour projet une journée d'étude sur la dyslexie.

■ Martine Itier, responsable de la commission *Vie de l'association*, souhaiterait passer la main en 2003.

■ Le Comité français de l'IFLA appelle les groupes régionaux de l'ABF ayant des jumelages avec des villes de pays en voie de développement à se rapprocher de lui.



Salons, congrès

Les livres d'artistes s'exposaient cet été

C'est à Nîmes que se tenait en juin dernier le 2^e Salon du Livre d'Artistes, à Carré d'Art-bibliothèque, dans le prestigieux écrin de verre dessiné par Norman Foster. Benoît Lecoq, directeur, réunissait de nouveaux invités autour de quelques fidèles à l'édition 2001.

Dès l'espace d'exposition du « mur Foster », le ton était donné avec Anne Slacik et ses « Jardins », œuvres sur papier, avec en contrepoint la lecture de ses textes poétiques par Véronique Vassiliou.

Retenons la présence du musée Pierre-André Benoît et la figure tutélaire de « PAB », ce voisin décisif, comme celle de l'Atelier des Grames à « l'art polycéphale où travaillent ensemble imprimeurs, plasticiens et écrivains », l'Atelier du Temps volé d'Isabelle Cavalleri, une présence sensible qui, « venue au livre par l'approche de la gravure et l'attention aux textes [...] essaie de donner sa place à la complémentarité qui les unit ».

Les Éditions À Travers présentaient les livres de Jacques Clauzel dont « les ouvrages récents montrent sa propre recherche, faire monter à la surface l'indicible – c'est d'ailleurs le titre du dernier ouvrage réalisé en compagnie de René Pons –, par tous les moyens, à l'aide de toutes les techniques ».

Claude Garanjoud, Joël Leick, Martine Lafon, René

Schlosser... L'espace manque ici pour signaler tous ces travaux remarquables, mais

À Issy aussi

La médiathèque d'Issy-les-Moulineaux organisait au même moment une journée d'étude sur le livre d'artistes à laquelle étaient invités Robert Subtil, colporteur, et Yves Péréy¹, directeur de la bibliothèque Jacques Doucet (INHA).

Yves Péréy a retracé l'histoire du livre d'artistes, né de la rencontre entre Mallarmé et Manet autour de *L'Après-midi d'un faune* et qui créent ce concept nouveau, le livre de dialogue – Yves Péréy aime ainsi définir le livre d'artistes. Le concept évolue au cours du XX^e siècle à travers les travaux de peintres et de poètes, Appolinaire/Derain, Tzara/Harp, Cendrars/Léger, Reverdy/Matisse, Leiris/Giacometti... pour trouver sa véritable identité dans les années 60. Il ne cesse de se réinventer depuis.

mentionnons toutefois les Éditions Unes de Jean-Pierre Sintive, inlassable passeur, que l'incendie de l'entrepôt des Belles lettres éloignait de Nîmes, où sa place est toute faite.

Comme l'an passé, ce deuxième salon a brillamment démontré combien le livre d'artiste doit garder une active présence dans les collections. Celles de Carré d'Art-bibliothèque bien sûr,

dont c'est une des grandes vocations, mais aussi dans les collections de toutes les bibliothèques qui sauront faire l'effort de « travailler » ce secteur si particulier et si attachant de l'édition et éviter les solutions toutes faites qu'offrent parfois des démarcheurs pressés, pour découvrir véritablement l'œuvre variée d'auteurs et d'artistes vivants.

Gille Éboli
Directeur de la bibliothèque
Méjanès d'Aix-en-Provence



« Sous une inclinaison plane désespérément d'aile »
Mallarmé, œuvre de Christine Vieille.

Pour Yves Péréy, le livre d'artistes n'est pas le produit d'un peintre illustrant le texte d'un écrivain mais la rencontre de deux créateurs autour d'une œuvre. Ces livres si particuliers, Robert Subtil les colporte auprès des bibliothèques. Une quarantaine d'artistes et d'éditeurs lui confient leurs œuvres. Les ventes dépendent du budget des bibliothèques et de la volonté de créer un fonds patrimonial. Certaines ont recours aux subventions du FRAB (Fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques), d'autres démarchent le CNL,

d'autres encore piochent dans leur budget d'investissement. Les moyens de valoriser ces œuvres sont encore à découvrir car l'identité de cette production pose question. S'agit-il d'art, c'est-à-dire de patrimoine qui s'expose et se conserve religieusement ou d'édition ? Un travail de désacralisation de ces œuvres et de sensibilisation auprès des professionnels, puis du public, permettrait de nourrir le débat.

Virginie Kremp

1. Yves Péréy est auteur de *Peinture et poésie : le dialogue par le livre (1874-2000)*, Gallimard, 2001.

Impressions de Troyes



Autoroute matinale et ensoleillée. Arrivée doucement ombragée à Troyes. Espace Argence. Grande construction de fer et de pierre que jouxte l'aérienne et nouvelle BMVR de verre et de lumière. Au fronton il est écrit : 21-24 juin 2002, Congrès ABF : Bibliothécaire : évolution et révolution.

Le congrès se place d'emblée sous le signe de l'affirmation, du positif et non de l'alternatif. En effet, le thème du congrès n'est pas : bibliothécaire : évolution ou révolution. Autrement dit, au menu du bibliothécaire d'aujourd'hui c'est fromage ET dessert et non fromage ou dessert. Ou encore « Bibliothécaires qui entrez ici, laissez toute espérance de confire dans le même état toute votre carrière ! » Le bibliothécaire doit évoluer et même changer radicalement sa vision du monde. Est-ce à dire que sur ce congrès vont planer les mânes de Darwin et de Lénine ?

Je passe à l'accueil chercher mes insignes de congressiste : un badge, un carnet de rations et un paquetage rouge. J'entre dans l'Espace, avec un air composé de 98 % de Bécassine et 2 %

de Descartes. Il faut vous dire que Bécassine n'est pas ma cousine mais ma grand-mère, et que j'emprunte à Descartes sa célèbre formule : *larvatus prodeo*¹ accordée au féminin puisque, grâce à Jules Ferry, la petite fille de Bécassine ne sait pas le breton mais le latin : *larvatus prodeo* donc. Mais, pourquoi avancer masquée ? Tout simplement parce que je ne suis pas bibliothécaire et que ne pas l'être dans un congrès de l'ABF vous place dans une légère étrangeté. Bref, je traverse la grande allée centrale et, laissant, pour l'heure, à bâbord et à tribord, les stands des fournisseurs, je pénètre dans une nef de toile (que d'aucuns nomment un Barnum).

1. *Cogitationes privatae*, in *Adam et Tannery*, tome X, 213 à 218.

Je m'assieds de telle manière que je puisse examiner à la fois ceux qui, sur l'estrade, causent, et ceux qui, dans l'assemblée, écoutent. Première remarque : la salle n'est pas pleine. C'est que, concomitamment, se déroulent des ateliers largement suivis. Deuxième remarque : ceux qui parlent le font sans notes lues ni « transparents² » inutiles. Évolution ? Révolution ? Les deux, sans l'ombre d'un doute, et dans le sens d'une plus grande maîtrise de ce qui est dit et d'un plus grand respect du public, des publics. Ceux qui écoutent le font vraiment et prennent

2. Sur l'usage et l'abus de ces pseudo outils, voir : Christian Morel, *Les Décisions absurdes*, p. 33 sq. Gallimard, 2002, sur le mode sociologique, et David Lodge, *Pensées secrètes*, Rivages, 2002, sur le mode fiction-humour.

souvent des notes. Là aussi intérêt et respect se conjuguent.

Soudain l'air devient philosophique et flotte un instant, dans la nef de toile, l'esprit de Kant, invoqué par Bruno Carbone : « l'architecture est l'art de présenter des concepts des choses, qui ne sont possibles que par l'art »³.

Déjeuner. Tables de huit. Marielle de Miribel m'a gardé une place à la sienne. Elle me désigne, discrètement, telle ou tel : directeur de la BU de..., travaille à la ville de Paris, à la BM de..., à la DLL, à l'Enssib, etc.

Se confirme, de manière empirique, ce qu'analysaient, chiffres en mains, les articles du dossier « S'associer » dans *Bibliothèques n° 2*, avril 2002. Quatre cents inscrits à ce congrès, forte représentation des BU et des BM, sur la liste on repère deux ou trois dizaines de noms qui, visiblement, n'appartiennent pas directement aux bibliothèques : révolution ? Non. Évolution ? Oui...

L'après-midi, j'assiste à l'atelier « le métier de bibliothécaire en Europe » animé par Jean-Loup Lerebours. J'en rendrai compte dans les actes. La salle se remplit vite, il faut ajouter des chaises et certains devront même rester debout. Je sens comme une ferveur, comme un intérêt sincère pour les questions dont il va être débattu. Impressions qui s'installent en mon esprit et se confirmeront tout au long du congrès.

Ensuite je me promène dans les stands de l'exposition professionnelle. Tous les ateliers ne sont pas terminés ni même l'assemblée plénière. Je pense, allez savoir pourquoi, à la définition que donnait Tristan Bernard de l'entracte : « vide les baignoires et remplit les lavabos »⁴. Ici les allées sont encore vides, les lavabos aussi. Je regarde, avec curiosité, les machines. J'admire les machines, je milite pour la considération des objets techniques. Chez Kodak me subjugue un splendide dispositif qui permet de faire des copies de documents sans qu'il faille leur tourner

le dos. On pose l'article, le livre, le manuscrit, l'incunable, bien ouvert à la page que l'on veut reproduire, on vise sur un écran d'ordinateur, l'objectif se met en place dans un suave mouvement de zoom. Clic-clac, c'est fait.

Les allées se remplissent, les conversations s'enclenchent au hasard des rencontres qui sont vraiment un des points essentiels de tout congrès. La journée s'achève.

Il fait chaud.

Dimanche matin. Promenade dans Troyes. Par bonheur, le Musée d'Art moderne est, dominicalement, ouvert. J'y reste deux bonnes heures : Gauguin, Seurat, Marquet, Derain, Matisse... Mais, vous dites-vous, que diable allait-elle faire dans ce musée, en plein congrès de l'ABF ? C'est que justement cette matinée est consacrée à « l'Assemblée générale statutaire de l'association » et que je n'en suis pas. Alors, la conscience tranquille, je me délecte de toiles. Le petit sac à dos rouge frappé au chiffre de l'ABF trahit ceux qui font, ce matin, congrès buissonnier. Certains visiteurs ne le portent pas, toutefois ils semblent bien appartenir à la gens « bibliothecalis ». Suppositions fondées sur le feeling ou sur ce que Leibniz nomme les petites perceptions, trop ténues pour être analysées une à une, mais dont la juxtaposition et le « tricotage » créent la possibilité de l'intuition.

Retour dans l'Espace Argence. Suite du congrès, les regards sont moins scrutateurs qu'hier. Chacun a vu, à peu près, qui est là et qui n'est pas là.

J'assiste alors à l'atelier, animé par Élisabeth Rozelot, « Bibliothécaire jeunesse » dont je rendrai compte aussi dans les actes. Je note simplement ici la même impression de ferveur et d'intérêt.

La soirée de gala permet une observation sociologique, rigoureusement privée de méthodes scientifiques : qui s'est « habillé façon grand soir », qui s'est juste changé, qui ne l'a visiblement pas fait ? Comment sont constituées les tables, toujours de huit (cette fois, c'est Brigitte Baléo qui m'a gardé une place) ? Et surtout qui danse et qui ne danse pas, question assortie, pour sa première partie, d'un élément subsidiaire : qui danse particulièrement bien ? Puis toujours dans la même ligne d'analyse conceptuelle (why not ?) : qui danse avec qui et qui sort sur le balcon avec qui ?

Des noms ? Sûrement pas ! Mais des impressions puisque l'objet de ce papier est de proposer un modeste reportage et non d'établir un rapport (« feu œil de Moscou ».

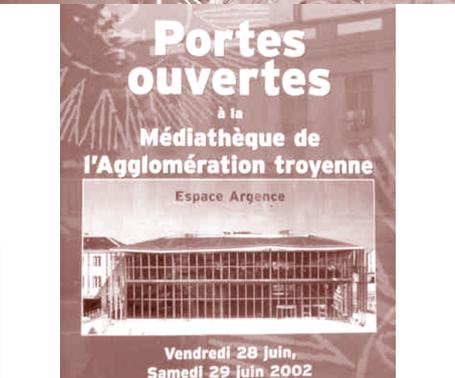
Brigitte Évano, philosophe
Consultante à Médiadix, Saint-Cloud

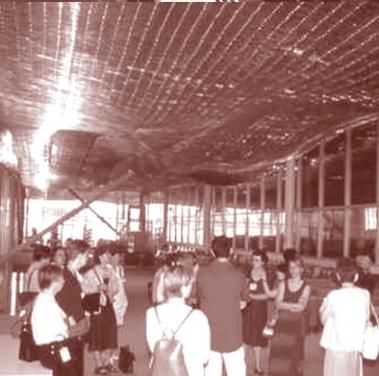


© Ph. Savouret

3. Critique de la Faculté de juger, De la division des beaux-arts.

4. In *Mots Croisés*, Grasset.





© D. Pradet

© Ph. Savometre/ABF

L'Internet des bibliothèques d'art s'intensifie

Le 7^e congrès du Groupe des bibliothèques d'art de l'ABF s'est tenu à Bordeaux du 14 au 17 mars 2002 (programme paru dans BIBLIOTHÈQUE(s), n° 1, mars 2002). Nous vous présentons ici la synthèse de ces travaux sur les activités documentaires suscitées par le réseau Internet. Les actes seront publiés cet automne dans la collection « Médiathèmes » de l'ABF.

Tous les sites présentés ont largement démontré les potentialités du réseau des réseaux en matière d'offre documentaire et de mise à disposition de connaissances. Outils de structuration de réseaux virtuels et de regroupements d'informations, les technologies de numérisation associées à la mise en ligne créent et dynamisent la communauté documentaire virtuelle partout où elle s'imagine, là où la communauté physique ne peut advenir.

Internet offre ainsi de nouvelles opportunités de publication à des réseaux spécialisés œuvrant dans des champs artistiques et académiques quelque peu marginaux et dont les projets n'ont plus à s'adapter à l'édition imprimée et pourront, de surcroît, la surpasser.

C'est ce qu'ont démontré les trois sites Achemenet.com, Olats/Leonardo et Musima qui, s'appuyant sur une communauté scientifique, ont convaincu, dans des domaines très éloignés dans le temps et dans l'espace, de leur pertinence et de leur qualité comme sites de référence.

Quant à la Cinémathèque espagnole et au Pôle international de la préhistoire (PIP), ils ont prouvé que sauvegarde patrimoniale et offre documentaire ont saisi l'occasion de s'associer par la publication de bases de données en ligne dans des disciplines intéressantes aussi bien le chercheur que l'amateur ou le public scolaire.

Les sites portails représentent un des enjeux majeurs des ressources en ligne

pour le futur. La Banque numérique du savoir en Aquitaine (BNSA) et l'Internet culturel ont rappelé combien ils sont à la fois nécessaires au réseau Internet et une de ses spécificités éditoriales.

Les bibliothèques mues par les nécessités d'Internet doivent encore « moderniser » leurs pratiques. Si l'Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque (ADDNB) milite pour une maîtrise du numérique par les bibliothèques, les techniques en cours d'élaboration pour l'archivage du web ou la recherche d'images d'art (moteurs de recherche adaptés) témoignent de l'ancrage « incontournable » des pratiques de publication et de recherche sur la toile.

Les réseaux associatifs et professionnels, enfin, ont exposé les processus et les résultats de leurs actions. Des projets de coopération liés à Internet ont été présentés par les associations de bibliothèques d'art d'Allemagne et de Grande-Bretagne/Irlande – Outre-Rhin, pour le référencement des ressources électroniques, Outre-Manche pour un catalogue collectif des périodiques d'art.

Les bibliothèques d'art d'Espagne/Portugal ont montré que leur indéniable dynamisme les oblige aujourd'hui à se structurer en association « officielle ». Problème réglé depuis 1951 pour l'Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux (AIBM) créée en 1951 – 2 000 membres dans 45 pays – dont l'échelle mondiale contraste avec

le niveau national des associations de bibliothèques d'art. Quant à la Médiathèque du Centre national de la danse (CND), sa mission d'organiser un réseau documentaire sur tout le territoire témoigne de nouvelles dynamiques à l'œuvre.

Créer une communauté documentaire virtuelle

Le site Achemenet.com (<http://www.achemenet.com>), créé à l'initiative de M. Pierre Briant, professeur au Collège de France, a transformé « une communauté scientifique virtuelle » en « une communauté scientifique réelle » palliant, d'une part, les effets de l'extrême fragmentation – y compris linguistique – de l'espace-temps achéménide, de l'autre, la grande dispersion des recherches menées sur l'histoire et la civilisation achéménide (Moyen-Orient, 1^{er} millénaire avant J.-C.). Des dossiers d'images, gérés par Mme Marie-Françoise Clergeau, contribuent par ailleurs à faire de ce site un outil scientifique de premier plan.

L'Observatoire en Ligne pour les Arts et les Technosciences, né en 1991 de la revue internationale *Leonardo*, recense et critique depuis 1968 toutes formes de publications dans l'art et les technosciences, et a conçu le site Olats.org (<http://www.olats.org>). Après 10 ans d'existence, Annick Bureaud estime que la révision des techniques de migration de données, la restructuration de l'interface et l'évolution des infra-



© FilMOTECA spagnola

Scène de tournage de « Tristana » de Luis Buñuel, 1969, disponible sous forme numérique.

structures du site s'imposent, tandis que les archives papier des 35 années de la revue restent à numériser.

Enfin, Musima (<http://www.museoimaginado.com>), dont le site a ouvert en février 2001 après l'édition d'un cédérom, a l'ambition de rassembler, à l'initiative de Federico Garcia Serrano et Paz Fernández, toute la documentation disponible sur la peinture espagnole. Le livre *Le Museo imaginado* a reçu le Prix Ramón Gómez de la Serna décerné par l'Association des critiques d'art de Madrid. Avec sa base de données – 6 612 références (XII^e-XX^e siècle), 640 artistes présents dans 1 056 collections publiques et privées dans 29 pays, 1 782 images en noir et blanc –, Musima se veut être un lieu d'échange

international avec les chercheurs et les collections, sans la collaboration et l'intérêt desquels il ne peut exister.

Cinéma et préhistoire

Pour remédier aux problèmes de conservation de ses fonds et du même coup en développer la diffusion, la Cinémathèque espagnole (http://www.mcu.es/cine/filmoteca/pcine_filmoteca.html) s'est engagée dans la numérisation de ses archives documentaires – monographies, périodiques, cédéroms, DVD, photos, enregistrements sonores, affiches, manuscrits, programmes, partitions, press-books, documents économiques et administratifs et, souvent, pièces de musées.

La collection numérique offrira, au-delà du simple accès facilité par la diffusion en réseau et à distance, de meilleurs outils de recherche dans une base qui réunira textes, images et documents sonores.

C'est une exposition virtuelle sur l'histoire de l'ethnologie de la préhistoire (inventée à la fin des années 1850 en Europe) qui structure le site du Pôle international de la préhistoire (PIP / <http://www.perigord.tm.fr/~pip>). Un catalogue collectif des bibliothèques participantes – de celle du Musée national de la Préhistoire et ses 10.000 volumes à la plus petite qui n'en compte que 200 – et un annuaire de signets sont en cours de constitution.



Un véritable musée virtuel de la peinture espagnole.



Eduardo Arroyo, « Soirée cinématographique », 1971.

La bibliothèque numérique du PIP repose sur la numérisation de documents rares et fondateurs et d'extraits de textes récents majeurs. La constitution d'une base iconographique indexée permettant des recherches thématiques est le prochain chantier du site du PIP.

Deux portails culturels de l'Internet

La BNSA (<http://bnsa.aquitaine.fr>), initiée par Jean-François Sibers, s'est constituée à partir d'un vaste inventaire du patrimoine en Aquitaine. Elle proposera à terme, des centaines d'adresses actualisées de sites aquitains et de ressources spécialisées sur cette région. Le Conseil régional d'Aquitaine a joué un rôle d'interface essentiel pour l'ingénierie documentaire et sur le plan juridique. Une charte a été conclue entre la région Aquitaine et les éditeurs de sites sur l'utilisation gratuite des données numériques.

Martine Tayeb, responsable du Portail de l'Internet culturel (<http://www.portail.culture.fr>), s'appuie pour la veille sur des sources d'information multiples : le réseau du ministère, l'environnement professionnel, la presse papier et en ligne, la navigation sur Internet, les informations envoyées par les internautes, l'abonnement à des listes de diffusion... À côté des sites des établissements et des structures

partenaires du ministère de la Culture recensés de manière exhaustive, des sites associatifs, y compris émanant du secteur marchand (marché de l'art, livre et édition, design, mode...), sont également sélectionnés.

Quant aux sites d'artistes, les choix s'orientent vers le net-art. Les nouveaux médias en ligne (livre électronique, webzines...), les nouveaux terrains de création (design interactif) et les nouveaux territoires de l'art (friches) sont enfin suivis avec attention.

Archivage du web et recherche d'images d'art

L'archivage électronique du web par les services du dépôt légal de la BnF est en phase d'expérimentation sous la direction de Julien Masanès. Deux approches simultanées peuvent être envisagées : la sélection manuelle de quelques sites et/ou la collecte automatique et régulière par de nombreux robots. Parmi les sites déjà sélectionnés, des sites-portails, des réservoirs documentaires, tels les sites du *Monde* ou de l'Agence France Presse et des sites personnels. Pour ce qui est des robots collecteurs, ils sont « lâchés » sur le web et aspirent les sites selon les principes de moteurs de recherche qui les recensent en fonction de la quantité de liens révélateurs d'une information pertinente. C'est l'archivage des sites à fort contenu multimédia qui se révèle le plus problématique.

La recherche d'images d'art sur Internet est beaucoup plus complexe que la simple recherche textuelle, le mode d'indexation textuel ne prenant pas en compte les données imagées. Les moteurs doivent donc aussi indexer des informations « autour » de l'image (titre de la page, légende de l'image, url) et affiner les critères de recherche (image noir et blanc ou couleur, taille et format, etc.). La consultation des sites de référence – collections patrimoniales, bases commerciales d'agences photographiques ou de maisons de vente – est, selon Caroline Poulain, une démarche des plus pertinentes, mais elle suppose de savoir dans quelle

collection se trouve l'œuvre recherchée. Une nouvelle méthode d'indexation est actuellement en phase de test avec le logiciel QBIC qui utilise des paramètres propres à l'image (couleur, texture, intensité, forme de ce qui est représenté) via des critères d'interrogation formulés à l'aide d'outils graphiques : la couleur, le dessin, la similarité.

L'ADDNB (<http://www.addnb.org>) est une association bien connue des bibliothèques publiques. Elle vise, nous a rappelé Sylviane Sauge, à développer l'utilisation de tous les documents numériques (logiciels, cédéroms, Internet, etc.), à encourager la coopération entre les bibliothèques et à favoriser la communication avec les éditeurs. Son site Internet est très riche en informations et propose des dossiers sur des sujets d'ordre technique, administratif et juridique traités par les commissions de travail.

Ressources électroniques et catalogue de périodiques grâce aux associations

La coopération sur l'accès aux ressources en ligne en histoire de l'art pilotée par l'Arbeitsgemeinschaft der Kunstbibliotheken (AKB, association qui réunit les six grandes bibliothèques d'art allemandes de Berlin, Florence, Cologne, Munich, Nuremberg et Rome) peine à trouver des solutions viables et consensuelles. Un projet minimum pourrait consister en une banque de données collective – à la fois catalogue en ligne et bibliographie – qui pointerait sur des thèses électroniques allemandes, voire internationales. Pour Rüdiger Hoyer, président de l'AKB, les catalogues de bibliothèques devraient à l'avenir se transformer en moteurs de recherche, en bibliographies, en un mot en bibliothèques... virtuelles. Une nouvelle génération de catalogues devrait intégrer les méthodes et offrir les services des portails (voir, par exemple, le Gateway Bayern Virtuelle / Digitale Bibliothek qui propose une recherche simultanée dans 30 banques de données, plus de 22 moteurs de

recherche, la livraison de documents, etc. (<http://gateway-bayern.bib-bvb.de>).

Prenant pour base le catalogue des périodiques d'art, d'architecture et de design de la Bibliothèque nationale d'art (National Art Library), l'ARLIS UK & Ireland (Art Libraries Society), présidée par Margaret Young, a entrepris la constitution d'un Catalogue collectif des périodiques d'art, d'architecture et de design du Royaume-Uni et d'Irlande (<http://www.nal.vam.ac.uk/ulist>.) Les 60 bibliothèques participantes relèvent aussi bien d'instituts ou de musées que d'universités ou d'écoles des beaux-arts.

Publié en ligne sur Internet, le Catalogue sera à terme relié au projet HOGARTH (Helpful Online Gateway to Art History / <http://www.courtauld.ac.uk/hogarth>) dirigé par le Courtauld Institute et destiné à donner accès aux catalogues majeurs d'expositions et de ventes des collections d'histoire de l'art du Royaume-Uni.

L'activité intense des bibliothèques d'art espagnoles et portugaises (BAEP / <http://www.mcu.es/BAEP>) depuis une décennie, exige désormais la constitution d'une association ou leur rattachement à une association nationale. Créé de manière informelle en 1993 sur les principes de la Section des bibliothèques d'art de l'IFLA, le groupe des BAEP a développé de nombreux programmes : rencontres annuelles thématiques, publications, séminaires et formations. Un manque de reconnaissance de la part de l'État espagnol pour les séminaires annuels de formation, a conduit les BAEP à s'interroger sur la nécessité de leur existence. Si la réponse est positive, le Groupe doit, c'est la conviction de Javier Docampo, trouver un nouveau souffle par une meilleure affirmation symbolique – création d'une association – qui fournira les structures indispensables à un fonctionnement pérenne.

Architecture, musique, danse : quels outils ?

Archirès, administré par le réseau autogéré des bibliothèques d'écoles d'architecture, a résisté aux tribulations – changements de ministère de tutelle et nombreuses réformes – de l'enseignement de l'architecture depuis trois décennies. Dépouillement partagé par 20 écoles de 130 périodiques d'architecture – 45 000 notices –, Archirès a l'efficacité pour répondre à un réel besoin collectif et, fort de cette réussite, il s'est d'ailleurs ouvert à quelques collaborations européennes.



© CND

La médiathèque du CND (<http://www.cnd.fr>), dont l'ouverture est prévue en 2003, a pour mission de constituer un réseau national de documentation sur la danse, destiné aussi bien aux professionnels qu'aux publics amateurs ou scolaires. Nommée « pôle de ressources national pour la danse », elle anime un réseau de 30 lieux publics constituant des fonds sur la danse. Pour Laurent Sebillotte, responsable de la médiathèque, il s'agit de contribuer au développement de la culture chorégraphique dans une logique de « cercle vertueux » qui favorise la curiosité des amateurs et l'intérêt des chercheurs. La médiathèque

du CND participe aux actions de plusieurs associations internationales d'importance, telles que ENICPA (European Network of Information Centres for the Performing Arts) et la SIBMAS (Société Internationale des Bibliothèques et Musées des Arts du Spectacle). L'Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux (AIBM) fédère des bibliothèques musicales de toutes natures : archives musicales, bibliothèques de radios et d'orchestres, bibliothèques d'écoles, etc. L'AIBM parraine, en collaboration avec la Société internationale de musicologie, les « 4 R » : le Répertoire international des sources musicales (RISM), le Répertoire international de littérature musicale (RILM), le Répertoire international d'iconographie musicale (RIDIM) et le Répertoire international de la presse musicale (RIPM). Des congrès annuels sont organisés par les groupes nationaux tels que le groupe AIBM France (<http://www.aibmfrance.org>) qui a été l'ordonnateur du congrès du cinquantenaire à Périgueux en 2001.

Monique Nicol
Présidente du Groupe des
bibliothèques d'art de l'ABF.

DEUX RÉPERTOIRES D'ARCHITECTURE À PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU PATRIMOINE

- *Architecture, construction, urbanisme : 600 ouvrages de référence*, rédigé par Agnès Rosolen, Bibliothèque d'art et d'architecture et Juliette Jestaz, Bibliothèque de l'École nationale des Beaux-Arts.
 - *Architecture, construction, urbanisme : les ressources documentaires*, réalisé par Marie-Claude Thompson et Nicole Picot.
- Une bibliographie internationale commentée de périodiques d'architecture et un répertoire des fonds photographiques d'architecture en France sont également en préparation avec le soutien du Groupe des bibliothèques d'art de l'ABF.

Une région, un groupe

Renaissance de « La Réunion »

Créé en 1994, le centre de formation a subi une interruption de 1997 à 2000 que Marie-Jeanne Legentilhomme, élue présidente du groupe en 2000, évoque avec émotion tant cette rupture fut accompagnée de difficultés internes : de nombreux va-et-vient entre le CNFPT (déjà) et l'ABF retardèrent l'homologation. Le groupe a pu renaître grâce à la volonté de la nouvelle équipe et l'appui du Bureau national. Depuis le 2 septembre Marie-Jeanne est responsable de la bibliothèque du Museum d'histoire naturelle. Elle répond aux questions de Virginie Kremp.

Peux-tu nous présenter brièvement le réseau des bibliothèques de l'île ?



Il y a 24 communes. 23 d'entre elles sont équipées d'une bibliothèque municipale avec une ou plusieurs annexes. Une bibliothèque va ouvrir dans la 24^e commune, à Bras-Panon, d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, un projet de médiathèque est en cours dans la ville du Tampon, projet qui a été présenté à Gérard Briand, lors de sa mission dans l'île en novembre dernier. Cet équipement s'intégrera au cœur de la ville pour fortifier le réseau des quatre annexes existantes. Les travaux débuteront le 15 mars 2003 et l'ouverture est prévue pour décembre 2004.

Comment le groupe ABF s'organise-t-il ?



Tous les formateurs n'ont pas la possibilité d'utiliser la logistique de leur bibliothèque. Moi-même, je prépare mes cours à la maison et je prends des jours de congés pour assurer la formation. Je m'investis personnellement, parfois au détriment de ma vie de famille. Les membres de l'ancien Bureau ne sont pas prêts à nous soutenir. Aucun d'entre eux n'a voulu participer à la formation. « Faites vos preuves et nous reviendrons après », nous ont-ils répondu lorsque nous les avons sollicités.

Qui étaient alors les formateurs de cette promotion 2001-2002 après 4 ans d'arrêt ?



Ce sont des anciens diplômés du CAFB (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire). Il y a 14 formateurs pour 21 élèves, à savoir 2 ou 3 formateurs par discipline.

Où les cours ont-ils lieu ?

Nous disposons d'un local à la médiathèque de Saint-Paul, dans l'ouest de l'île, parce que c'est à mi-chemin de nos domiciles respectifs – nous venons tous de divers endroits de l'île. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la circulation est très difficile à La Réunion. Les cours et les réunions de Bureau ont donc lieu là.

Quel est le profil des élèves ?



La plupart d'entre eux sont en poste, l'un travaille en alternance en BM et dans une BCD d'école, un autre au centre de documentation du Conseil général. Il y a aussi deux titulaires, neuf emplois-jeunes et un bénévole en milieu hospitalier. Tous les autres sont contractuels. Nous avons reçu une trentaine de dossiers et nous avons préféré retenir en priorité ceux qui attendaient la reprise de la formation depuis 1998.

Qu'attendent-ils de la formation ?



Ils espèrent que cela facilitera leur titularisation. Un plan de titularisation est en cours, et ce jusqu'à 2010 dans certaines collectivités.

Comment était la promotion 2001-2002 ?



Au départ, nous avons constaté un écart important entre les très bons et les moyens. Les notes du premier contrôle de bibliothéconomie étaient extrêmes : la meilleure 18, la moins bonne 8. Pour certains modules, nous avons donc décidé d'augmenter le nombre d'heures de cours. Il a fallu apprendre à certains élèves à gérer la prise de notes, nous leur avons apporté une culture de base. Le groupe était vraiment très motivé et les élèves se sont impliqués dans leur travail. Les formateurs aussi, ils se rendaient parfois sur le lieu de travail des élèves pour les soutenir.

Nous avons fait un gros travail d'intégration auprès des élèves. Par exemple, nous leur avons demandé d'organiser un pique-nique où chacun devait apporter quelque chose. C'est une habitude qu'ils ont prise. Cela a rejailli sur le niveau général du groupe, l'écart s'est réduit entre les plus forts et les plus faibles et tous ont réussi l'examen.

Comment se présente la rentrée 2002 ?



La formation est reconduite. Michelle Elisabeth est la nouvelle responsable du centre. Elle a fait tout le nécessaire auprès des collectivités pour recueillir de nouveaux candidats. De nombreuses inscriptions ont été enregistrées. Le groupe a examiné les dossiers et la demande d'homologation est en cours. Les anciens formateurs sont toujours présents et motivés, des nouveaux ont rejoint l'équipe pédagogique.

COMPOSITION DU BUREAU

Présidente : Marie-Jeanne Legentilhomme
 Vice-présidente : Jasmine Moonesawmy
 Trésorier : Albert Ratane
 Trésorière adjointe : Régine Huet
 Secrétaire : Benjamine You-Seen
 Secrétaire adjoint : Pierre Gopal

Deux diplômés s'expriment

Sandra Robert, 29 ans, est depuis peu animatrice à la médiathèque Auguste Lacaussade de Saint-André. En ayant rejoint les bibliothèques, elle a réalisé un rêve de petite fille. Emploi-jeune depuis janvier 2001, elle a suivi la formation ABF 2001-2002.

Jean-Bernard Nérina, 40 ans, est agent du patrimoine à la maison de la communication de Saint-Denis de La Réunion. Ancien animateur socio-culturel dans les CASE (Centres d'Action Sociale et Éducative) et les MJC, son désir de travailler en bibliothèque remonte à l'école. En poste depuis 4 ans à la médiathèque, il organise des animations autour du livre, l'heure du conte ou des concours littéraires. Mais ce monsieur, toujours avenant et de bonne humeur, est aussi poète. Son plus cher désir ? Se consacrer à l'écriture et vivre de sa plume.

Pourquoi avoir choisi de suivre cette formation ?

Sandra Robert : Nouvelle dans l'univers du livre, j'ai rapidement eu conscience de la nécessité de me former. En décidant de préparer le diplôme d'auxiliaire de bibliothèque préparé par l'ABF, j'avais la volonté d'acquérir des bases solides en bibliothéconomie pour mieux appréhender les métiers et le milieu des bibliothèques.

Jean-Bernard Nérina : Pour moi, celui qui veut avancer doit s'en donner les moyens et adopter une démarche volontaire. Pour travailler en bibliothèque, il faut aujourd'hui maîtriser l'environnement numérique, les technologies de l'information et de la communication. Dans notre pratique professionnelle, nous sommes amenés à gérer de plus en plus d'informations et à assimiler rapidement de nouveaux concepts. J'avais envie de mieux comprendre et d'être accompagné face à ces mutations. Voilà pourquoi j'ai eu envie de m'inscrire à la formation.

Comment s'est-elle déroulée ?

S. R. : Nous avons 2 jours de cours par semaine, les lundis et jeudis, étalés sur 9 mois. Malgré une réelle difficulté à concilier vie professionnelle, personnelle et suivi des sessions de formations, je suis très satisfaite d'avoir fait ce choix l'année dernière. Je n'ai pas été déçue par toutes les activités proposées aux stagiaires : apprentissage des bases du métier, nombreux contacts avec d'autres collègues, journées d'études sur des grands thèmes liés aux bibliothèques et rencontres avec des auteurs. Les formateurs ont toujours été là pour nous relancer et nous remotiver dans les moments de doute ou de baisse de régime.

J.-B. N. : Tout s'est très bien passé. Il faut dire que nous étions un groupe particulièrement motivé malgré des attentes différentes pour chacun. Je suis autodidacte et j'ai dû redoubler d'efforts. Mais, c'est tout à fait faisable pour

quelqu'un qui a quitté depuis un moment les bancs de l'école. D'un point de vue strictement pratique, je me demande s'il ne serait pas plus pertinent de regrouper l'ensemble des cours sur un mois ou deux et de s'y consacrer à plein temps. Cela éviterait d'avoir à jongler pendant un an entre les divers emplois du temps.

Pour moi, ce diplôme est un vrai tremplin vers l'auto-formation et pourquoi pas, le concours d'assistant de conservation. Entièrement préparée à La Réunion, cette formation, très sérieuse, a été mise en place par une équipe de professionnels compétents. Nous n'avons pas préparé un « diplôme cocotier » !

Quel premier bilan tirez-vous de cette expérience ?

S. R. : Il me semble avoir bénéficié d'une formation très complète. C'est maintenant à nous, stagiaires, de continuer à progresser, de rester informés, car le monde des bibliothèques est en perpétuelle mutation. Je crois, à présent, avoir tous les outils pour me perfectionner et réussir les concours de la Fonction publique, notamment celui d'assistant de conservation.

En tous cas, je souhaite que la formation d'auxiliaire de bibliothèque soit reconduite l'année prochaine et qu'elle soit ouverte à tous ceux qui veulent s'améliorer dans leur pratique professionnelle. Cette année m'a aussi permis de mieux connaître l'ABF et toutes les opportunités qu'elle propose. À mon tour aujourd'hui de la faire découvrir à mes collègues !

J.-B. N. : Ce diplôme a largement répondu à mes attentes en me donnant des informations réactualisées sur le livre et les nouvelles technologies. C'est une étape importante dans ma vie de professionnel du livre.

Il faut que cette formation soit maintenue parce qu'elle est de haut niveau. Il est aussi impératif de sensibiliser nos élus pour qu'ils comprennent combien il est important de former le personnel. À ce titre, l'ABF mérite d'être connue par le plus grand nombre. J'appelle l'ensemble des adhérents de l'ABF à se mobiliser pour créer un réseau d'agents travaillant sur la politique du livre. Moins de hiérarchie et plus d'entraide pour aller vers une démocratisation du savoir. Pour ma part, c'est décidé : l'année prochaine, je militerai activement !



Un gros travail d'intégration a été fait autour des élèves.

Lire dans les hôpitaux de La Réunion

Onze heures de vol, un atterrissage impressionnant le long de la haute falaise de cette île volcanique au milieu de l'océan Indien, une température de 30 °C, l'accueil chaleureux de Marie-Jeanne Legentilhomme, c'est ainsi qu'a commencé ma mission de soutien au développement de la lecture en milieu hospitalier.

Depuis plusieurs années, le livre s'est imposé dans deux établissements hospitaliers de Saint-Denis, sous l'impulsion du secteur jeunesse de la bibliothèque départementale et grâce à la volonté d'enseignants et d'éducateurs de jeunes enfants.

Afin d'éviter l'essoufflement de ces expériences, il était important de réfléchir aux moyens de les pérenniser et de développer l'offre de lecture dans les autres hôpitaux. Il fallait aussi porter à la connaissance de tous la convention de développement culturel, signée entre le ministère de la Culture et de la Santé en mai 1999.

S'adapter au contexte local

L'annexe 3 donne en effet des recommandations précises pour un développement performant de l'offre de lecture dans les établissements hospitaliers, en partenariat avec les bibliothèques municipales et départementales de prêt. C'est à l'intérieur de ce cadre que les projets et leurs financements sont appelés à

se formaliser sur la base de conventions entre les DRAC et les ARH (Agences Régionales d'Hospitalisation).

L'objectif était également de présenter les différents modes d'organisation de l'offre de lecture existants dans l'île afin de montrer qu'il n'y a pas un modèle unique et qu'il est essentiel de mener une réflexion adaptée au contexte local. Faire connaître et partager les expériences menées depuis plusieurs années entre la bibliothèque départementale et deux services de pédiatrie de Saint-Denis constituait le troisième objectif.

La participation de représentants du domaine de la santé (directeur adjoint, enseignants, éducateurs de jeunes enfants) et de bibliothécaires a permis d'évoquer le rôle et les apports de chacun dans la mise en place de tels projets, les difficultés rencontrées et, au-delà de volontés individuelles, les nécessaires partenariats entre l'hôpital et les bibliothèques municipales. Ces témoignages étaient aussi l'occasion de faire



© C. Guérin.

Pour Claudie Guérin, responsable de la Sous-section des bibliothèques d'hôpitaux, une mission riche d'enseignements dans un contexte très chaud.

prendre conscience de l'importance de la présence du livre à l'hôpital dans le cadre d'une prise en charge globale des patients adultes ou enfants.

Une bibliothèque en cours à la Fondation Saint-François d'Assise

La rencontre avec la direction de l'ARH a permis aux partenaires de la santé et de la culture d'avoir une connaissance réciproque de la situation de l'hospitalisation et des ressources offertes par le réseau de lecture publique. Même si l'ARH s'efforce en priorité de combler les retards en matière de soins dans certains hôpitaux, les projets liés au livre seront assurés d'une écoute attentive. Du côté de la DRAC, le soutien à la lecture en milieu hospitalier fait partie intégrante de la politique active menée en direction des personnes éloignées des lieux de lecture publique.

Au Conseil général, l'entretien avec la directrice de la culture a permis de démontrer l'importance

des bibliothèques dans les hôpitaux, fréquentés par une population qui ne bénéficie pas toujours de l'offre culturelle proposée dans les lieux institutionnels. Ces contacts, préalables, indispensables à la mise en place officielle de projets de convention, ont tous été l'occasion d'échanges riches de perspectives.

Nous avons visité trois hôpitaux ayant des projets de lecture à différents niveaux de finalisation. Il faut souligner l'implication de la direction, soutenue par les équipes soignantes et éducatives de la Fondation Saint-François d'Assise où la création d'une bibliothèque est en cours. Bien localisée, accessible facilement, elle est conçue comme une composante majeure de la mission éducative et culturelle des soignants, éducateurs, enseignants et animateurs et elle permettra de pérenniser une activité débutée en 1984.

Les projets à Saint-Denis et de Gabriel Martin à Saint-Paul demanderont plus de temps, les espaces dédiés à la bibliothèque n'ayant pas encore pu être dégagés.

Claudie Guérin

Gilles Éboli, nouveau président des BP

Élu président de la Section des bibliothèques publiques (BP) le 3 juin, précédemment nommé secrétaire général adjoint lors du séminaire des groupes régionaux, et président du groupe PACA, Gilles Éboli cumule les fonctions, non pas pour collectionner les titres ronflants, mais par engagement et souci de faire évoluer les débats. Lors du congrès de Troyes, nous l'avons interrogé sur son militantisme au sein du groupe PACA, ses objectifs pour la lecture publique, et le fonctionnement de l'association.



Depuis quand êtes-vous adhérent à l'ABF ?

Mes débuts à l'ABF remontent à 1984, lorsque j'ai pris mon premier poste à la bibliothèque centrale de prêt de la Moselle. La Lorraine avait d'ailleurs constitué un groupe dissident de l'ABF, c'était une association des bibliothécaires et des centres de documentation de Lorraine, qui a ensuite réintégré l'ABF.

Pourquoi ce choix ?

Je voulais des informations de terrain, qui sortent des manuels, pour avoir la possibilité d'échanger avec les collègues et surtout de mieux connaître le réseau des bibliothécaires. C'était l'époque de la décentralisation, nous sommes passés des bibliothèques centrales de prêt, qui étaient très structurées et contrôlées par la Direction du livre, aux bibliothèques départementales de prêt qui se sont retrouvées plus isolées dans leurs départements. J'ai donc trouvé des réponses dans l'ABF comme dans les agences de coopération. Elles aussi sont apparues à ce moment-là et se sont révélées très utiles. Je suis d'ailleurs trésorier de l'agence de coopération qui vient de se créer en région PACA.

N'est-ce pas cumuler les fonctions ?

Il est important pour les professionnels en région de s'organiser pour arriver à travailler ensemble. Le groupe ABF PACA a longtemps milité pour faire sortir des cartons cette toute nouvelle agence de coopération dont le président est Michel Gaillard, directeur de l'IUT d'Aix-en-Provence. La région est désormais un territoire porteur même si elle n'a pas de compétences nettement définies.

Après Metz, j'ai passé 5 ans à Dijon, puis 5 ans à Nîmes. À chaque fois, j'ai participé à la vie du groupe ABF et à celle de l'agence de coopération : j'étais secrétaire d'ABIDOC en Bourgogne, et président de la CLLR en Languedoc.

Nous sommes à l'heure des fédérations. Il faut sortir des polémiques pour créer des masses critiques d'influence et convaincre les politiques.

Vous y parvenez ?

En PACA, le terrain est très actif et devance les structures. Le COBIAC (Collectif des Bibliothécaires pour l'Action Culturelle) n'a attendu personne pour créer la banque régionale du livre qui réoriente le produit du désherbage des bibliothèques PACA vers des pays qui en ont encore un bon usage. Travaillant en parfaite harmonie avec l'ABF, le COBIAC et la banque régionale compléteront l'action de l'agence de coopération. Les collègues se sont pris en main. Ensuite, les actions sont relayées au niveau institutionnel par les régions, par les DRAC. Si la FFCB et l'ABF peuvent mettre la main à la pâte, elles sont les bienvenues.



Le groupe PACA était largement représenté au congrès de Troyes.

Quand êtes-vous devenu président du groupe PACA ?

Trois ans après mon arrivée à Aix, en 2000. Marie-Pascale Bonnal occupait le poste avant moi. Le groupe était très actif. J'ai repris son action qui était caractérisée par la riposte aux municipalités d'extrême droite, car il fallait être ouvert à tous les réseaux capables de contrer leur politique. Nous comptons actuellement 240 membres, numériquement parlant, nous sommes le deuxième groupe après Rhône-Alpes.

Vous travaillez aussi avec l'association « Espace » située à Marseille. Comment les partenariats se mettent-ils en place ?

Là encore, tout vient du terrain, des liens qui se tissent. Il est important d'être ouvert à ce maillage, de ne pas s'enfermer dans sa structure. « Espace » fait un très beau travail sur la pluralité culturelle et c'est pour nous l'opportunité de changer nos habitudes. Par rapport à l'extrémisme, nous avons été trop sur la défensive, trop passésistes et trop ponctuels et n'avons vraiment réagi qu'après les élections en mai dernier. Si nous voulons avoir une action constructive, il faut être actif, positif et travailler sur la durée, c'est-à-dire soutenir toute activité (colloque, journée d'étude, échange, etc.) visant à défendre les richesses de la pluralité culturelle, le dialogue entre les peuples et les civilisations et lutter contre l'enfermement.

Comment avez-vous travaillé avec « Espace » sur l'accueil de nouveaux publics ?

« Espace » est pour nous un aiguillon pour savoir comment agir. L'association ne fait pas le travail à notre place, elle nous indique comment se présente la problématique car nous avons besoin de connaître l'arrière-plan théorique et conceptuel. Ensemble, nous avons donc organisé une journée de formation sur les pluralités culturelles et les bibliothèques, en faisant intervenir des sociologues et des spécialistes de la question.

Parlons maintenant de votre nouveau rôle de président des BP.

Je souhaite élargir et relayer au niveau national le travail fait en PACA. Dans notre métier, les solutions sont à chercher au sein de l'ABF et pas ailleurs. Je rejoins ici l'analyse d'Anne-Marie Bertrand, pour qui les problèmes de fond doivent être traités au niveau déontologique et non pas seulement technique. Je trouve symbolique que l'ABF ait décidé d'éditer une charte des bibliothécaires qui précise la façon dont le bibliothécaire voit son territoire par rapport à celui de l'élu. Mais cette charte ne doit pas nous faire oublier la loi sur les bibliothèques qui devient de plus en plus urgente.

Les collègues italiens sont allés plus loin et ont aussi créé un ordre des bibliothécaires.

C'est intéressant car cela nous ramène à la notion de déontologie. De façon plus technique, il faut nous rapprocher des spécialistes du droit et mieux connaître les éléments législatifs pour instiguer ce que nous souhaitons voir aboutir, en particulier la loi sur les bibliothèques.

Quel est votre programme à moyen terme ?

Trois points soulignés dans le rapport d'orientation doivent être prioritaires : les bibliothèques face aux pressions politiques, la pluralité culturelle et les échanges internationaux, et la réflexion sur les statuts de l'ABF. Les trois actions s'enchaînent logiquement et partent d'un fait fondamental, la mise en cause de notre métier par des partis politiques extrêmes.

Face à cela, trois réactions s'imposent : la première est une réponse interne, nous rédigeons une charte. La seconde est une attitude positive, non à la fermeture, oui aux échanges internationaux et à l'ouverture ; enfin il faut nous interroger sur notre système. Est-il bien adapté à l'environnement global ?

Si cet effort est fait dans l'année, il nous aidera à atteindre notre objectif : augmenter le nombre d'adhérents et rendre notre action plus efficace. Les gens adhèrent pour un problème donné – ce fut le cas lors de la bataille contre le droit de prêt – puis ils cessent une fois le problème tranché. En revanche, on peut adhérer sur la durée à un projet défini. La réflexion autour des statuts de l'association peut nous aider à fixer les éléments nécessaires à l'élaboration d'un projet fédérateur.

QU'EST-CE QUE LE COBIAC ?

Créé en 1979, le Collectif des bibliothécaires et intervenants en action culturelle a pour objectif de mettre en œuvre des actions nationales et internationales pour la diffusion de la culture et des savoirs et la lutte pour la lecture.

Il s'est illustré en organisant la fête interCE du livre jeunesse, les salons du livre antifascistes à Gardanne (1997) et à Martigues (1999).

En 2000, le COBIAC a créé la banque régionale pour le livre, dont le siège est à Charleval (13) et qui coopère avec les pays francophones du Maghreb, d'Asie du Sud-Est et d'Afrique, notamment grâce à des dons de livres.

La banque régionale pour le livre organise des stages en bibliothèques en région PACA, des formations sur place en pays francophones, des journées d'étude sur le désherbage et le don de livres. 9, allée du Bois - 13350 Charleval.

Tél. et fax : 04 42 28 53 46.

S'engager activement à l'ABF exige des professionnels un investissement personnel qu'ils n'ont parfois ni le temps, ni l'énergie de fournir ! Certains chefs de service refusent que leurs employés travaillent pour l'ABF durant leurs heures de service ; s'ils le font, ils sont tenus de les récupérer. C'est un vrai problème !

Il faut peut-être agir auprès des chefs de service pour faire en sorte que le travail fait pour l'ABF ne soit pas un blocage. À Aix-en-Provence, l'élu à la culture avait donné son accord pour que la participation des agents de la bibliothèque à l'ABF soit considérée comme de la formation continue, prise sur leur temps de travail.

De même, l'importance des groupes régionaux au sein de l'ABF ne cesse de croître mais certains collègues s'épuisent à rechercher des financements ou des bénévoles pour soutenir la formation !

En PACA, le Conseil régional a sollicité, subventions à la clef, le COBIAC et l'ABF pour mener des actions de coopération décentralisée. La même chose peut être réalisée ailleurs et sur d'autres sujets.

Le problème avec les groupes vient en partie d'un manque de coordination avec le national auquel on pourrait facilement remédier s'ils envoyaient, avant leur assemblée générale statutaire, leur rapport d'activités, leur bilan financier et leur budget prévisionnel et si un membre du bureau national était systématiquement présent à leurs assemblées générales. Une autre solution pourrait venir de l'autonomisation mais elle présente le risque de sortir des structures. Je m'explique : il y a deux structurations à l'ABF : une structure horizontale que sont les groupes régionaux et une structure verticale, celle des sections. L'investissement dans les groupes est généraliste, il privilégie l'aspect militant, et c'est une bonne chose, qu'il faut à mon avis accentuer mais sans gommer toutefois l'aspect plus technique que représente le travail en section. L'enjeu de la réflexion actuelle sur les statuts est de faire vivre ensemble, de façon créative et cohérente, ces deux tensions.

Les adhérents viennent de voter pour la réforme des statuts de l'ABF. Françoise Danset s'est toutefois inquiétée du risque de voir le Bureau mobiliser son énergie autour de cette réforme au détriment de dossiers sur le feu, comme le droit d'auteur ou le droit de prêt.

L'action n'est efficace que si elle est portée par un projet lisible. La priorité aujourd'hui, c'est l'action, mais efficace, relayée et durable. Il faut dépasser le stade incantatoire des débats de l'assemblée générale. La remise en cause de notre profession par l'ère numérique nécessite la cohésion. Nous devons être soudés face à une production et un marché qui vont nous imposer des contraintes de plus en plus fortes : dans ce sens, la définition d'un projet à l'occasion de la réflexion sur les statuts et l'efficacité des actions ne sont pas antinomiques, bien au contraire.

Pensez-vous avoir recours au lobbying ?

Lorsque l'on écoute nos collègues d'EBLIDA, il est clair que ce type d'action est nécessaire. Nous devons prendre l'habitude d'agir auprès des décideurs, non seulement du ministère, mais aussi de l'Assemblée nationale, des chefs de groupe.

Imaginez-vous qu'une délégation, constituée des membres de l'ABF et des autres associations, se mobilise ?

Tout à fait, il faut entretenir des relations avec les autres associations pour créer un lobby. Pour agir efficacement – c'est ce que j'ai proposé dans le rapport d'orientation – il faut identifier des responsables de dossiers, des animateurs de lobby, des gens qui prennent des rendez-vous, qui rendent compte à l'association de l'évolution des dossiers.

Cela pose la question du bénévolat pour les instances de l'ABF.

Un jour ou l'autre, le bénévolat aura ses limites. Pour les Anglo-saxons, il est courant qu'un professionnel soit détaché de ses fonctions à mi-temps pour se consacrer efficacement à la gestion de l'association et à l'avancement des dossiers. Qu'est-ce qui empêche que nous fassions la même chose en France ? Sous la présidence de Françoise Danset, un délégué général avait été nommé. On pourrait aujourd'hui retenter l'expérience, voire imaginer une solution analogue au détachement pour mandat syndical.

Propos recueillis par Virginie Kremp.

Un carré pour la BMVR de Nice

Douze BMVR sont en phase d'ouverture en France. Leurs aménagements alimentent le débat toujours ouvert sur les choix de programmation, c'est-à-dire, sur le sens même d'un projet de bibliothèque. La BMVR de Nice, inaugurée le 22 juin dernier, apporte une contribution originale à cette interrogation.

Il aurait été difficile pour les architectes, Yves Bayard et Francis Chapus, de faire un bâtiment monumental, car on leur a demandé d'aménager une galerie commerciale rachetée par la ville, fermée sur l'extérieur et couverte par un jardin. Leur projet est marqué par un symbole fort, l'édification du bâtiment-sculpture de Sacha Sosno qui abrite les services administratifs de la BMVR mais qui ne permet pas d'accéder à la bibliothèque, l'entrée étant située sur la petite place Yves Klein. Cette place avait fait l'objet d'une étude de mise en valeur et permet également d'accéder au théâtre national et au musée.

Une logique simple et immédiate pour l'utilisateur

De là, le visiteur prend conscience de l'importance de cet équipement, la bibliothèque se présentant comme une

grande nef de plain-pied, répartissant les services de part et d'autre de l'axe longitudinal. De larges allées facilitent la circulation. L'impression est très positive pour le visiteur qui, en chaque lieu, se situe dans un sous-ensemble de taille humaine tout en gardant la vision de la globalité. On peut alors comprendre le parti pris à contre-courant des réalisations actuelles qui consiste à séparer les différents supports plutôt que de les regrouper en ensembles thématiques. À Nice, l'offre obéit à une logique simple et immédiate pour l'utilisateur et propose un mélange partiel et pragmatique des supports puisque la bibliothèque musicale, par exemple, classe ouvrages, périodiques et partitions à côté des différents enregistrements sonores.

L'unicité du lieu autorise en permanence une redistribution très souple des affectations de surface, ce qui pourrait se révéler

rapidement nécessaire pour l'espace multimédia dont les 20 postes Internet ne suffisent pas, d'emblée, à répondre à la demande.

La réussite de cet équipement vient ainsi contredire la règle de la « compacité » définie comme une exigence spatiale fondamentale par Marc Germain et Marion Lorius qui affirment en effet dans un article récent⁴, qu'« une organisation intérieure tout en verticalité ou en horizontalité complique à la fois l'orientation à l'intérieur du bâtiment et la gestion des espaces publics... »

Le choix exemplaire de la gratuité totale

D'emblée, le public a répondu présent en nombre, dans une démarche d'appropriation qui reste à stabiliser. Les décomptes de visiteurs, d'inscrits, de nombre de prêts, viendront assurément confirmer un succès qui ne fait pas de doute. Soulignons aussi que

la ville a fait le choix exemplaire, pour ses résidents, de la gratuité totale pour l'inscription comme pour le prêt.

Plus intéressant encore est le débat que cette construction relance sur la situation de la lecture publique à Nice qui comprenait jusqu'à présent un réseau de douze bibliothèques de quartier, trois médiabus, une médiathèque centrale et une bibliothèque d'étude à l'étroit dans ses murs, où seul le quart des livres est immédiatement proposé à la consultation, les autres ouvrages, collections de périodiques étant stockés ailleurs, et consultables en différé. On aurait pu penser que le projet de BMVR intégrerait prioritairement la centrale d'étude. Or il n'en est rien. La BMVR se substitue seulement, en beaucoup plus grand, à la médiathèque centrale dont elle a repris les collections, et qui doit rouvrir, après travaux,



Les services administratifs sont abrités dans la sculpture de Sacha Sosno.

comme bibliothèque de quartier. Nous sommes ici à l'opposé du choix d'intégration historique fait dans les autres BMVR, et qu'illustre de si magistrale façon la bibliothèque de Troyes.

Le choix de Nice amène à s'interroger sur le sens d'une coupure entre le fonds historique et le fonds vivant qui se caractérisent, pour le premier, de manière antagoniste, par une accumulation pléthorique et un public clairsemé et érudit, et pour le second, par un public nombreux et demandant assistance dans l'usage de collections raisonnées.

Nous ne doutons pas que la très grande majorité du public, y compris étudiant, est mieux satisfaite par une bibliothèque encyclopédique tenue à jour comme la BPI, que par une bibliothèque traditionnelle qui accumule sans rien éliminer. Dire qu'il est défendable de séparer fonction patrimoniale et lecture publique ne signifie toutefois pas qu'on puisse sacrifier l'une à l'avantage de l'autre.

Il reste important et urgent pour Nice de résoudre la dispersion des fonds patrimoniaux et de réinstaller la bibliothèque d'étude.

Pierre Fénart
BU de Nice

1. Marc Germain, Marion Lorius, « Architectures des bibliothèques municipales à vocation régionale : programmes, projets », *Bulletin des bibliothèques de France*, tome 45, n° 3, mars 2000, p. 39.

Accueil chaleureux pour un projet contesté

L'idée d'une nouvelle bibliothèque centrale était née en 1995 lors du rachat par Nice d'une galerie marchande construite derrière le musée d'Art moderne et d'Art contemporain. Le jury d'architecture a retenu, parmi six autres projets, celui des architectes Chapus et Bayard qui s'appuie sur le concept de la « sculpture habitée » de Sacha Sosno. Labellisée BMVR en 1998, les Niçois ont vu, dès 1999, s'élever une structure en béton revêtue d'un habillage métallique en forme de tête.

L'aménagement intérieur adopte le plan de la basilique antique : grande salle centrale, larges circulations et espaces latéraux dédiés aux différentes activités de l'établissement. Une fois entré par la place Yves Klein, le public s'engage dans la « Nef » par la bibliothèque de

prêt adultes qui dessert, sur les côtés, la bibliothèque enfants, la vidéothèque de consultation, l'auditorium, l'espace exposition, la bibliothèque musicale d'un côté, l'espace actualités et la salle multimédia de l'autre côté. La salle de consultation clôt le bâtiment dans la chaleur et le confort de son mobilier de bois, son plancher vernis et ses fauteuils confortables.

Les maîtres-mots de cet aménagement ont été : confort, convivialité, accueil et plaisir de vivre. Ils ont rencontré un plein écho chez les Niçois, heureux de voir ouvert un bâtiment dont les particularités avaient suscité questions et polémiques. La bibliothèque a été baptisée « Louis Nucéra » en mémoire de l'écrivain célèbre amoureux de sa ville, du sport et de la musique, et décédé en 2000, malheureuse victime d'un chauffard.

Françoise Michelizza
Directrice de la bibliothèque Louis Nucéra

Fiche Technique

Bibliothèque Louis Nucéra
1, av. Saint-Jean Baptiste,
06364 Nice cedex 4
Tél. : 04 97 13 48 00
Site web : <http://www.bmvr-nice.com.fr>

Coût : 20 428 169 €
Dont État : 40 %,
région : 14,5 %,
département : 10 %

Surface :
– 9 000 m² dont 5 000 m²
en un seul plateau ;
– 2 000 m² magasins ;
– 2 000 m² bureaux et
circulation.

Personnel : 70 personnes

Collections : 120 000
volumes en prêt (adultes et
enfants), 6 000 en
consultation (usuels),
60 000 documents
musicaux en prêt,
750 périodiques en

consultation, 5 000 vidéos
en consultation, 2 000
vidéos, DVD et cédéroms
en prêt

Horaires : du mardi au
samedi (36 h/hebdo.)
mardi – mercredi 10 h - 19 h
jeudi – vendredi 14 h - 19 h
samedi 10 h - 18 h

Informatique : 18 OPAC,
14 postes de prêt, 20
postes Internet dont 2
aménagés pour déficients
visuels, 3 postes
de consultation de
périodiques

Services :
– Prêt et consultation sur
place des collections
écrites et sonores
– Vidéothèque de
consultation
– Salle de périodiques
– 20 stations Internet
– 3 postes Internet pour la
consultation des sites de
périodiques français et
étrangers

– Auditorium et espace
exposition
– Prêt inter et photocopies
– Télévision cablée sur
grand écran et 16/9°

Tarifs d'inscription :
Gratuit pour toute
personne habitant,
travaillant ou étudiant
à Nice
Pour les autres
utilisateurs :
6 mois : 18,30 euros
1 an : 36,60 euros

Prestataires :
Architectes Chapus &
Bayard
Mobilier : BRM
Aménagements
particuliers : menuiserie
Barreau (Marseille)
Vidéo : Audio équipement

Logiciel : Concerto de
Bibliomondo
Entreprise générale de
bâtiment : Carillon BTP

Chambéry s'agrandit

Avec ses 15 000 habitants, le quartier de Chambéry-le-Haut est une nouvelle ville sortie de terre à la fin des années 1960, à 4 kilomètres du centre. La première bibliothèque, créée en 1969, a été remplacée en 1982 par une autre de 300 m². Face au succès, il a fallu voir plus grand : un nouvel équipement est ouvert depuis juillet 2001.

Sur les 1 400 m² du nouveau bâtiment, 1 000 m² sont dévolus aux espaces publics : une centaine de places assises, deux salles d'animation, une salle pour l'heure du conte attenante à l'espace enfants, une salle polyvalente de 110 m², un atelier multimédia de 6 postes. S'ajoutent un fonds de livres enregistrés pour adultes et un fonds de cédéroms en prêt.



Un nouveau bâtiment de 1 400 m²

La bibliothèque Georges Brassens s'organise autour d'un patio central éclairant les espaces intérieurs. Les matériaux et les couleurs choisis par le cabinet d'architectes Chapuis et Royer créent des lieux chaleureux, accueillants et gais où le bois prédomine. Une équipe renforcée permet

à cette bibliothèque de fonctionner avec 16 professionnels du livre, un technicien, un agent d'entretien.

La présentation des collections tente de s'approcher des pratiques des faibles lecteurs. Exceptés les livres pour les 0-8 ans, l'ensemble des collections pour les grands enfants, les adolescents et les adultes sont regroupées

sur un seul plateau.

Les documentaires, indexés avec la classification de Dewey adaptée par les bibliothèques municipales de Chambéry sous la direction d'Alain

Caraco, présentent ainsi plusieurs niveaux de lecture ou de renseignement au même endroit, un code de couleur indiquant leur accessibilité.

Ce souci d'adaptation au public de Chambéry-le-Haut rejoint le rôle éducatif et social de ce type de bibliothèque, implantée



Chambéry-le-Haut : un lieu de découverte pour les publics éloignés du livre.

dans un quartier de type ZEP. Les bibliothécaires sont soutenus dans leur travail par la présence d'agents de sécurité car ils sont confrontés à un jeune public éloigné de toute pratique culturelle, désœuvré et en rupture avec les structures éducatives. Pour lui, cet espace public et accueillant devient le théâtre privilégié de son mal de vivre et de ses revendications : incivilités, provocations diverses, comportements agressifs sont le lot quotidien des mois d'hivers.

La bibliothèque propose plus classiquement des animations tout public : heures du conte régulières, comité de lecture du Festival du Premier roman ou, pour adolescents, séances d'initiation à Internet, sans oublier les temps forts de ces précédents mois : les

expositions « Au fil des jours passe l'année », « Arrêt sur la maison d'arrêt » ou « L'ABC de votre mémoire », la participation au mois du Film documentaire et à la Fête de l'Internet, les rencontres avec les écrivains invités en 2001 par le Festival du Premier roman ou avec François Bon, etc.

Ce bel outil, qui n'a pas encore trouvé son rythme de croisière, a de grandes ambitions : offrir aux usagers des bibliothèques de Chambéry un nouvel espace digne de leurs aspirations, et aux habitants du quartier de Chambéry-le-Haut les plus éloignés du livre, un lieu de découverte et d'approvisionnement réciproque.

Annie Pélisson
Responsable de la bibliothèque
Georges Brassens

Quelques chiffres

Ouverture hebdomadaire : 22 heures 30

Tarifs d'inscription annuelle commun avec la médiathèque Jean-Jacques Rousseau

Adultes hors Chambéry : 24 euros
Adultes chambériens : 12 euros
Jeunes de 11 à 17 ans : 3 euros
Enfants jusqu'à 10 ans : gratuit

rue du Pré de l'Âne, 73000 Chambéry, Tél. : 04 79 72 25 81
www.bm-chambery.fr

Le projet « Richelieu » de la BnF

Le projet du site Richelieu de la Bibliothèque nationale de France ne peut être séparé de celui de l'Institut national d'histoire de l'Art (INHA). Tous deux se répartissent des espaces communs, le budget d'investissement et la maîtrise d'ouvrage.

Mais « Richelieu », c'est aussi la modernisation des départements et des services afin d'améliorer la conservation des collections, les conditions de travail et les services au public.

Marie-Edmée Michel retrace l'aboutissement d'un projet qui a connu bien des retournements.

En juillet 1989, l'annonce par Jack Lang, ministre de la Culture, de transférer l'ensemble des collections d'imprimés, de périodiques et des fonds audiovisuels de la Bibliothèque nationale dans la future bibliothèque de Tolbiac est le point de départ du projet BnF/INHA. La perspective de la libération de plusieurs milliers de mètres carrés, dans un site historique et prestigieux, en plein cœur de Paris, fit renaître les espoirs des historiens de l'art dont André Chastel, qui fut l'un des premiers à signaler, dès 1983, la nécessité de créer un institut de l'art digne de ce nom, à Paris.

Dès lors, études et rapports se multiplièrent sur la réorganisation du site Richelieu et de son annexe, rue Vivienne, avec deux constantes :

le redéploiement des départements spécialisés et l'installation de l'INHA.

Un consensus se fit assez rapidement : les bâtiments de la rue Vivienne seraient affectés aux activités d'enseignement et de recherche de l'INHA. Quant

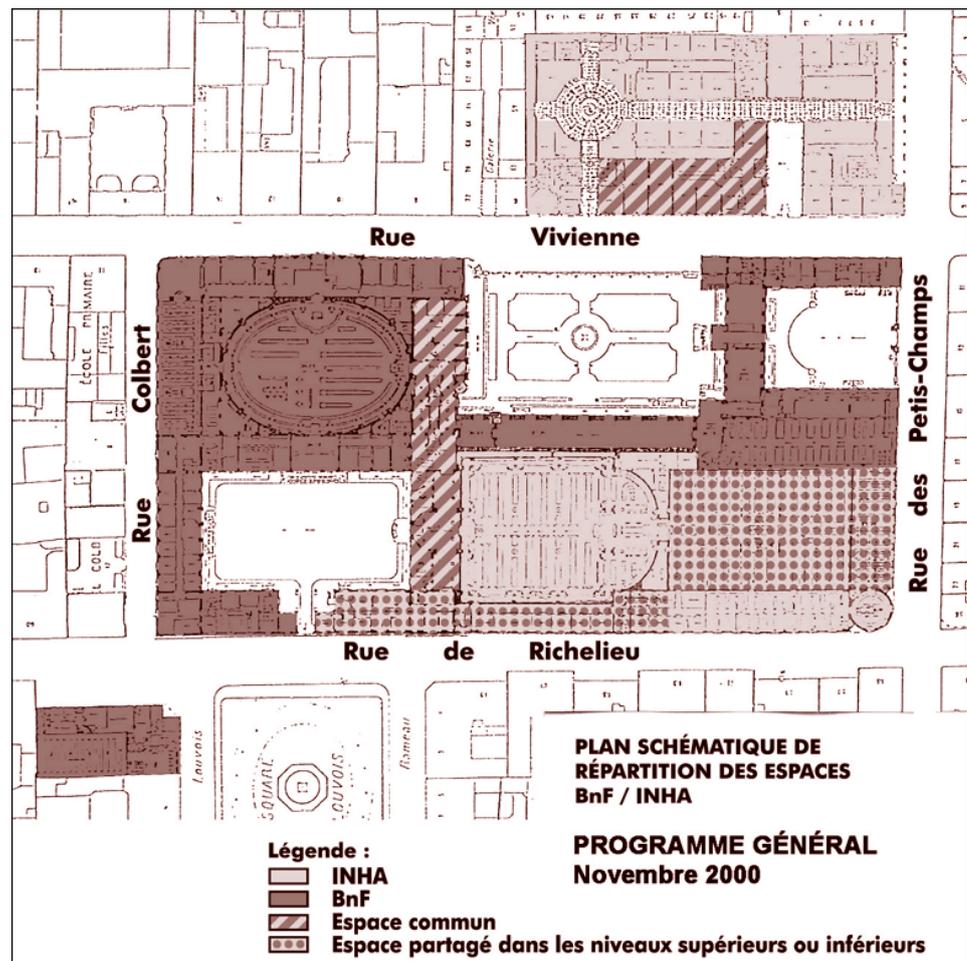
au quadrilatère Richelieu – délimité par les rues de Richelieu, Colbert, Vivienne et des Petits-champs – il accueillerait des bibliothèques. Mais dans

l'un et l'autre site, la répartition des locaux connus de nombreux rebondissements, avant d'être fixée aux schémas actuels.

Des projets à rebondissement

Pour l'aménagement du quadrilatère Richelieu, il y eut d'abord, en 1992-1993, le projet « Bibliothèque Nationale des Arts », où les départements spécialisés étaient séparés de la Bibliothèque nationale pour être regroupés avec diverses bibliothèques d'art, mais auquel mit fin la naissance de la Bibliothèque nationale de France sur plusieurs sites, en janvier 1994.

Pour la BnF, diverses hypothèses furent ensuite avancées : la venue de la bibliothèque de l'Arsenal – lorsqu'il fut envisagé d'affecter le bâtiment au ministère des Affaires



DR

étrangères –, le transfert du département de la Musique – pour libérer le bâtiment de la rue Louvois – celui du département des Manuscrits sur le site Tolbiac/François Mitterrand, l'arrivée d'instituts de recherche liés à certains départements...

La bibliothèque de l'Arsenal est finalement restée dans son bâtiment où elle sera redéployée. Le département de la Musique s'est étendu sur les espaces libérés par le transfert de la phonothèque à Tolbiac.

L'extension des départements spécialisés de la BnF dans le quadrilatère Richelieu concerne donc les quatre départements qui y fonctionnent de longue date : Manuscrits, Estampes et photographie, Monnaies, médailles et antiques, Cartes et plans. Le département des Arts du spectacle quittera l'Arsenal et ses importantes collections seront regroupées d'une manière fonctionnelle à Richelieu. Enfin, l'antenne du département de Recherche bibliographique, créée en 1998 pour suppléer le départ des collections imprimées à Tolbiac, restera sur le site Richelieu.

Pour l'INHA, la composition de sa future bibliothèque et du service de documentation fut assez vite fixée, avec la Bibliothèque interuniversitaire d'Art et d'Archéologie – Jacques Doucet déjà sur le site Richelieu de la BnF depuis 1993, la bibliothèque de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, la bibliothèque centrale des musées nationaux et la bibliothèque de l'École nationale des Chartes. Mais le rebondissement

le plus spectaculaire fut la décision ministérielle, en novembre 1997, de placer également l'administration et l'enseignement de l'École nationale des Chartes dans le quadrilatère Richelieu, par manque de place à Vivienne.

Avancement du projet

L'opération d'aménagement du bâtiment de la rue Vivienne est bien avancée ; les travaux ont commencé à l'été 2001 et la livraison du bâtiment à l'INHA est prévue pour juin 2003.

En revanche, l'aménagement du quadrilatère Richelieu est encore au stade de la programmation. Les frontières entre la BnF et l'INHA ont été réparties sur les 61 000 m² estimés du quadrilatère, l'INHA en occuperait environ un quart, la moitié étant dévolue aux départements spécialisés, et le dernier quart, aux services communs et généraux. La durée d'accroissement théorique des collections est ramenée à 25 ans. L'accent est mis sur l'insuffisance du budget et la nécessité de faire des choix ainsi que sur la priorité de la mise aux normes en matière de sécurité et de techniques.

La programmation détaillée, menée avec l'assistance de l'architecte Isabelle Crosnier, a commencé en décembre 2000. Elle devait se terminer à l'été 2001 mais a été prolongée jusqu'à l'été 2002. Les études ont fait apparaître un déficit de surfaces, une insuffisance de capacité de stockage et le coût élevé des travaux de sécurité qui tendent à remettre en cause le schéma

directeur du programme général. De nouveaux arbitrages sont à envisager pour terminer cette phase. Il sera donc difficile de tenir le calendrier initial des travaux qui devaient commencer en 2003 pour s'achever en 2006.

Un constat sévère

Les difficultés essentielles du redéploiement des départements concernent l'insuffisance des nouveaux magasins attribués, l'inadaptation de leurs rayonnages à la plupart des documents spécialisés, la création des nouvelles circulations fonctionnelles et l'ouverture de fenêtres pour les nouveaux bureaux.

Pour le quadrilatère Richelieu, composé de divers bâtiments édifiés du XVII^e au XX^e siècle et classés ou inscrits Monuments historiques, il est nécessaire de rénover complètement les installations électriques, les équipements techniques vétustes et de les mettre aux normes de sécurité.

Les collections patrimoniales des départements spécialisés, d'une grande richesse et d'une valeur inestimable, sont conservées dans des conditions critiques : les documents sont pliés, entassés à même le sol, les collections souffrent des fluctuations de température et d'hygrométrie, de dégâts des eaux, d'empoussièrément.

Enfin, l'absence de capacité d'accroissement des collections sur place nécessite de recourir à des stockages provisoires.

Nouvelle organisation des services

Les départements spécialisés déjà en fonction sur le site Richelieu s'étendent à partir de leur implantation actuelle, à l'exception de la division orientale des Manuscrits qui est entièrement déplacée dans le secteur de l'ancienne Réserve des imprimés pour permettre l'extension de la division occidentale. Le département des Arts du spectacle, nouvel arrivant, est installé dans l'ancien secteur des périodiques, occupé actuellement par la Bibliothèque d'art et d'archéologie.

La salle Ovale, ancienne salle des périodiques, deviendrait la salle centrale de la BnF, commune à tous les départements spécialisés et ouverte à un large public de recherche. Elle offrirait une documentation imprimée générale ainsi que l'accès à des collections numérisées ou reproduites en provenance des départements.

La plupart des services généraux de la BnF (expositions, service reproduction, atelier central du service restauration, bureaux de l'administration...) sont maintenus à leur place.

Des espaces communs BnF/INHA sont prévus pour l'accueil et l'accréditation. Ce projet constitue le second volet de la modernisation de la BnF et figure parmi les priorités du projet d'établissement 2001-2003. Le troisième volet concernera la bibliothèque de l'Arsenal.

Marie-Edmée Michel
Direction des collections

Le Manifeste IFLA pour Internet

Le libre accès à l'information est essentiel à la liberté, l'égalité, la compréhension mondiale et la paix. Par conséquent, la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA) affirme que :

- La liberté intellectuelle est un droit pour chaque individu : avoir une opinion et pouvoir l'exprimer, rechercher l'information et la recevoir sont les bases de la démocratie. Ceci est la raison d'être de toute bibliothèque.
- La liberté d'accès à l'information, indépendamment des moyens et des frontières, est une responsabilité fondamentale de la bibliothèque et des professionnels de l'information.
- L'accès libre à Internet dans les bibliothèques et les services d'information garantit la liberté de l'individu et du groupe, sa prospérité et son développement.
- Les obstacles à l'information doivent être levés, particulièrement lorsqu'ils favorisent l'inégalité, la pauvreté et le désespoir.

Liberté d'accès à l'information, à Internet, aux bibliothèques et aux services d'information

Les bibliothèques et les services d'information sont, à l'échelon mondial, les interfaces vivantes entre les personnes, les ressources d'information et le flux d'idées et de créativité qu'ils recherchent.

Les bibliothèques et les services d'information rendent accessibles les différentes formes d'expression humaine dans toute sa richesse ainsi que la culture dans sa diversité, par tous les modes de transmission.

Grâce à Internet, depuis le village le plus petit ou le plus reculé ou la plus grande des villes, des individus ou des groupes d'individus, dans le monde entier, ont un accès égal à l'information. Cela peut favoriser leur développement personnel, leur formation, leur intérêt personnel, leur culture, l'activité économique ou leur participation active à la démocratie.

Les bibliothèques et les services d'information sont les meilleurs points d'accès à Internet. Dans certains cas, ils apportent un surcroît de commodité, de conseils et d'aide, parfois, ils sont le seul point d'accès possible. Ils permettent de surmonter les obstacles nés de l'hétérogénéité des ressources, des technologies et de la formation.

Les principes de liberté d'accès à l'information via Internet

L'accès à Internet et toutes ses ressources doit être compatible avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des Nations Unies, particulièrement l'Article 19 :

« Chacun a droit à la liberté d'opinion et à l'expression de celle-ci ; ce droit suppose la liberté d'avoir une opinion sans subir d'ingérence d'aucune sorte, et de pouvoir chercher, recevoir et communiquer des informations et des opinions par n'importe quel média et indépendamment des frontières. La capacité d'Internet à connecter le monde entier donne les moyens à tous de jouir de ce droit. Par conséquent, l'accès ne doit être soumis à aucune forme de censure qu'elle soit idéologique, politique ou religieuse, ni à aucun obstacle économique. »

Les bibliothèques et les services de d'information ont aussi l'obligation de servir tous les membres de leurs communautés, sans considération d'âge, de race, de nationalité, de religion, de culture, d'affiliation politique, de handicaps physiques ou autres, de genre ou d'orientation sexuelle, ou quoique ce soit d'autre.

Les bibliothèques et les services d'information doivent soutenir le droit de l'utilisateur à chercher l'information de son choix.

Les bibliothèques et les services d'information doivent respecter la vie privée de leurs utilisateurs et admettre la confidentialité des informations obtenues.

Les bibliothèques et les services d'information ont pour devoir de faciliter et de promouvoir l'accès public à une information de qualité et à sa communication.

On doit aider les utilisateurs en leur proposant des compétences et un environnement appropriés où ils pourront en toute liberté et confiance, utiliser les ressources et les services de leur choix.

Outre les nombreuses ressources de valeur disponibles sur Internet, on peut en trouver d'incorrectes, d'inexactes voire même de choquantes. Les bibliothécaires doivent informer et former leurs usagers à une utilisation d'Internet et des ressources électroniques efficace et performante. Ils doivent promouvoir activement et faciliter un accès responsable à une information en réseau de qualité, y compris pour les enfants et les adolescents. Comme les autres services majeurs de la bibliothèque et des centres d'information, l'accès à Internet doit être gratuit.

Mise en œuvre des principes énoncés dans le Manifeste

- L'IFLA incite la communauté internationale à soutenir le développement de l'accès à Internet dans le monde entier et particulièrement dans les pays émergents, afin que tous bénéficient de l'information offerte.
- L'IFLA incite chaque pays à développer une infrastructure nationale de l'information qui fournira un accès à Internet à sa population nationale.
- L'IFLA incite tous les gouvernements à soutenir la libre circulation d'information accessible via les bibliothèques et les services d'information et à s'opposer à toute tentative d'interdiction d'accès ou de censure.
- L'IFLA enjoint vivement la communauté des bibliothèques et des responsables aux niveaux nationaux et locaux à mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des plans qui appliquent les principes exprimés dans ce Manifeste.

Ce Manifeste a été préparé par IFLA/FAIFE.

Approuvé par le Conseil de l'IFLA le 27 mars 2002, La Haye, Pays-Bas.

Proclamé par l'IFLA le 1^{er} mai 2002.

1941-1943, la bibliothèque du Ghetto de Wilna

Témoignage de Dina Abramowicz

Dina Abramowicz (1909-2000) était native de Wilna¹. Ses parents étaient tous deux enseignants et militants de la vie culturelle juive. Elle y fit ses études secondaires au lycée juif et ses études universitaires de lettres jusqu'au « Magister » de littérature polonaise. Après avoir enseigné cette langue, elle embrassa le métier de bibliothécaire et, de 1939 à 1941, elle travailla à la bibliothèque pour enfant du « Comité central pour la Formation », une institution dépendant du Bund².

Sa vie bascula avec l'attaque allemande contre l'Union soviétique le 22 juin 1941 et l'entrée des Allemands à Wilna le 24. Le témoignage de Dina Abramowicz fut publié en yiddish en 1951. Elle le traduisit ensuite en anglais pour faciliter une traduction allemande destinée au périodique *Laurentius* (vol. IV, 1987, n° 5/6, pp. 37-54), qui le publia une seconde fois en 1991 au sein d'un recueil d'articles consacrés aux bibliothèques et à la lecture dans les ghettos et dans les camps de 1933 à 1941³.

C'est la traduction de cette version allemande, complétée par le recours à la version anglaise avec une adaptation de la présentation, de la postface et des notes établies par Maria Kühn-Ludewig⁴ que nous proposons aux lecteurs de *BIBLIOTHÈQUE(S)*.

Témoignage sur le quotidien de l'extermination, ce texte est aussi une source de premier ordre pour l'histoire du livre et de la lecture. L'existence de bibliothèques dans les ghettos et dans les camps sera sans doute une révélation pour le lecteur français. Nous avons choisi de débiter la publication d'une série d'articles sur le sujet par ce témoignage direct, qui met bien en relief la figure des pionniers de la lecture publique de masse, au sein du mouvement national et social juif avant la Seconde Guerre mondiale.

Et quelles bibliothèques ! Le 13 décembre 1942, la bibliothèque du ghetto de Wilna fêta avec ses lecteurs son 100 000^e prêt.

Les Juifs de Wilna qui survécurent à la liquidation du ghetto furent déportés au cours du mois de septembre 1943 dans les camps de travail et de concentration d'Estonie et de Lettonie. Dina Abramowicz fut séparée de sa mère qu'elle ne revit jamais. Elle parvint à fuir du train qui la conduisait au camp et à rejoindre des partisans dans les forêts autour de Wilna. (Elle en a fait le récit dans le film *Partisans of Wilna*).

À partir de 1946, elle travailla au Yiddisher Visnshaftleher Institut (YIVO - Institut Culturel Juif) de New-York, qui a succédé à l'institut fondé à Wilna en 1925 et détruit par les Allemands. Elle fit l'école de bibliothécaires de l'Université de Columbia et prit la direction de la bibliothèque du YIVO, qui compte aujourd'hui 200 000 volumes. Par ses publications et ses nombreuses correspondances avec des usagers du monde entier, elle a inlassablement porté cette bibliothèque, enrichi ses collections, œuvré pour la diffusion de la culture juive et pour son histoire.

Hugues Van Bésien

1. Vilna/Wilna (en lituanien, Vilnius, en polonais, Wilno) comptait environ 200 000 habitants en 1939. Capitale historique de la Lituanie, russe depuis plusieurs siècles, la ville avait été rattachée à la Pologne par un coup de force en 1920. Elle abritait, entre autres populations, une très importante communauté juive avec de grands centres d'enseignements religieux et laïques. En septembre 1939, elle fut occupée par l'armée Rouge et placée peu de temps après sous souveraineté lituanienne, étant ainsi soustraite à l'occupation allemande. Jusqu'à l'attaque allemande contre l'Union soviétique en juin 1941, la région offrait donc un refuge à ceux qui avaient fui la Pologne. D. Abramowicz fait allusion plus loin dans le texte à la situation administrative des réfugiés ressortissants polonais et à celle de la population juive locale, qui conditionnent de façon différente l'accès au départ entre 1939 et 1941 (passeports, visas, attitude des pays d'accueil).

Sur la vie juive à Wilna avant la guerre, voir : *Vilna, Wilno, Vilnius : La Jérusalem de Lituanie*/Henri Minczeles, Léon Poliakov (préf.). La Découverte, 2000 (Textes à l'appui) – 495 p. ISBN 2707132012. NdT

2. BUND : yiddish « Algemayner Bund fun yiddische Arbeter fun Russland, Poyln un Lite » : Union Générale des Travailleurs Juifs de Russie, de Pologne et de Lituanie. Fondé en 1897 comme une fédération de syndicats ouvriers juifs, le Bund est partie prenante de la fondation du premier parti social-démocrate russe en 1898. En 1903, il fait partie de la fraction opposée aux Bolcheviks. Éliminé en Union soviétique même après 1917, il survit essentiellement en Pologne et dans les foyers d'accueil de l'émigration. Dans les zones occupées par les Soviétiques, les militants du Bund seront pourchassés comme « oppositionnels ». Voir l'ouvrage en français : *Histoire générale du Bund : Un mouvement révolutionnaire juif*/ Henri Minczeles. Denoël, 1999 (Document et histoire) – 434 p. ISBN : 2207248208. NdT

3. *Bücher und Bibliotheken in Ghettos und Lagern (1933-1945)*/ Rolf D. Krause, Torsten Seela, Kornelia Richter, David Shavit, Maria Kuehn-Ludewig. Laurentius, Hannover, 1991 (Kleine Historische Reihe 3) – 137 p. ISSN 0937-9835 (en allemand). NdT.

4. Madame Kühn-Ludwig a publié en 1986 une étude sur le témoignage de D. Abramowicz qui donne des sources et une bibliographie complémentaires de celles qui figurent dans cette édition, notamment (p.17) des extraits du journal d'un adolescent lecteur. *Das Buch verbindet uns mit der Zukunft und mit der Welt : die Bibliothek des Wilnaer Ghettos*. Laurentius 3, 1986, pp. 15-32. NdT.

Il était devenu quasiment impossible à quiconque de se

faire admettre dans l'une des brigades de travail occupées en ville, c'est-à-dire à l'extérieur du ghetto⁵. Les membres de ces brigades réussissaient occasionnellement à ramener à la maison un « petit paquet », même si cela était risqué en raison des contrôles continus à l'entrée du ghetto. Tous s'arrachaient ces emplois. J'avais réussi à me faire engager dans une « brigade ferroviaire ». Les rails couraient à travers vergers et champs, où l'on employait aussi des femmes. Je devais cette place à l'entremise de Nelly Sachs, petite-fille de Fanya Romanowa Markus, une des fondatrices de la première école de filles juives à Wilna, où ma mère avait enseigné. Cette relation d'un passé meilleur joua encore dans l'incroyable présent du ghetto, mais son utilité fut malheureusement de courte durée.

Il y avait aussi des rumeurs disant que nos cartes de travail blanches seraient annulées et que seules seraient conservées les cartes jaunes⁶, que seuls les détenteurs de cartes jaunes seraient autorisés à rester dans le ghetto pendant que tous les autres seraient déportés ailleurs. Au terme d'une courte conversation avec le brigadier de mon équipe, je compris que je n'avais pas la moindre chance de rester dans son groupe ni de recevoir une carte jaune et j'étais désespérée.

Il se produisit contre toute attente un événement heureux ! Un soir que je sortais de notre appartement surpeuplé dans la rue du ghetto, je rencontrais Herman Kruk, bundiste bien connu et directeur de l'ex-bibliothèque Grosser à Varsovie, un centre important du travail culturel socialiste juif. Dans les mois qui avaient suivi l'agression allemande contre la Pologne, il avait échoué à Wilna avec le flot des fugitifs juifs de Varsovie⁷. Tandis que d'autres poursuivaient plus loin dans l'espoir de n'importe quelle possibilité d'émigration, Kruk était resté à Wilna, parce qu'il voulait, de là, retourner à Varsovie sauver sa femme des griffes des nazis. Il n'y parvint pas et demeura à Wilna, partageant le sort des Juifs du lieu, qui n'avaient pas de statut de réfugié ni aucune possibilité de se soustraire aux nazis. Je connaissais Kruk depuis quelques rencontres anciennes, quand il venait à la Bibliothèque juive pour enfants dans laquelle je travaillais de 1939 à 1941⁸. Il visitait souvent la bibliothèque pour enfants et c'était un lecteur très amical, qui savait ce qu'il voulait. J'aimais m'entretenir avec lui à cause de l'ampleur de ses horizons intellectuels qui le distinguait de la plupart des usagers.

Lors de cette rencontre fortuite dans le ghetto, Kruk me fit part tout de suite d'un grand projet. Il avait obtenu du Judenrat⁹ que l'ex-bibliothèque « Mefitse Haskalah », située au 6, rue Straszun, à l'intérieur de l'enceinte du ghetto, soit intégrée à l'administration du ghetto et pourvue de personnels salariés¹⁰. Krasner¹¹, le précédent directeur, avait été tué par les Allemands, mais un des employés, Moshe

5. Le ghetto, c'est-à-dire la minuscule zone de la vieille ville dans laquelle les Juifs ont été enfermés le 6 septembre 1941, après que les habitants d'origine aient été évacués. Dans la politique d'extermination des nazis, les ghettos précèdent et alimentent les camps. Installés peu après les occupations à l'Est, ils servent à la captivité de la population juive de l'endroit, mais aussi de centre de transit pour les camps d'extermination quand ceux-ci se mettent en place, d'où la hantise de la déportation et de la « carte jaune ». Les communautés isolées sont victimes d'exécutions collectives sur place, les autres sont convoyées par chemin de fer vers les camps, parfois après un temps de détention en ghetto. Sur l'organisation des déportations, voir : Hilberg, Raul : *La Destruction des Juifs d'Europe*. Paris, Fayard, 1988. Sur les ghettos de Lituanie, en français, voir : Birger, Zev : *Un survivant de l'holocauste*. Paris, O. Jacob, 2000 (Biographies) – 215 p. ISBN 2738108539. Faitelson, Alex : *Courage dans la tourmente en Lituanie 1941-1945 : mémoires du ghetto de Kovno*. L'Harmattan, 2000 (Forum IRTS Lorraine) – 431 p. ISBN : 2738485871. NdT
6. En octobre 1941, cinq semaines après l'instauration du ghetto, les autorités allemandes firent distribuer par l'administration du Judenrat 3 000 cartes jaunes, seul permis de travail admis, aux 30 000 « habitants » du ghetto I. Arad, Yitzhak : *Ghetto in Flames. The struggle and destruction of the Jews in Wilna in the holocaust*. New-York, Holocaust library, 1982. pp. 143-148.
7. Herman Kruk est né en 1897 à Plock (Pologne, alors dans la Russie tsariste). Il commence à travailler comme apprenti-photographe en 1911 à l'âge de 17 ans. Après le décès de son père, il assure la charge d'une famille de trois personnes, sa mère et ses deux frères. Adhèrent du Parti communiste polonais en 1919-1920, il le quitte pour le Bund. Après son service militaire dans l'armée polonaise, il s'installe à Varsovie comme activiste du parti et s'illustre particulièrement dans le domaine de la culture. En 1930, il prend la direction de la plus grande bibliothèque juive de lecture publique de Varsovie. Fondée en 1915, elle avait, en 1936, 30 000 livres et 4 580 lecteurs. Il contribue aussi à plusieurs journaux yiddish. Veuf, il s'était remarié en 1936. Comme l'indique D. Abramowicz et d'autres témoignages, il reste à Wilna pour rejoindre ou attendre sa femme après avoir fui Varsovie. Celle-ci fut internée en Union soviétique alors qu'elle tentait de rejoindre Wilna avec un visa américain. Kruk arriva à Wilna le 10 octobre 1939. 14 000 réfugiés affluèrent dans la ville en 1939-1940, dont 6 500 réussirent à émigrer légalement dans d'autres pays. À la liquidation du ghetto, Kruk fut déporté en Estonie au camp de Klooga et finalement assassiné au kommando de Klagedi en même temps que d'autres membres de l'intelligentsia de Wilna quelques heures avant l'arrivée de l'armée Rouge le 18 septembre 1944. Kruk a publié de nombreux articles dans la presse professionnelle polonaise et yiddish avant la guerre. Jusqu'à la fin, il tiendra et dissimulera des chroniques et des témoignages partiellement conservés et à ce jour, incomplètement publiés. Ceux-ci sont conservés au YIVO à New-York. Des extraits en ont été publiés en allemand par Laurentius. Voir Shavit, David : *Jewish libraries in the polish ghettos during the nazi era in: Library Quarterly* 52, 1982, n° 2, p. 106. Kruk, Herman : *Arbeitsmethoden der Bronislaw-Grosser-Bibliothek in Warschau in: Laurentius* 6, 1989, H1 S.37-50. Kruk, Herman : *Zwischen den Fronten : Zeugnisse aus den Jahren 1940-1944*. Laurentius, Hannover, 1990, 136 p. (kleine historische Reihe). [Traduit et présenté par Maria Kühn-Ludewig avec renvoi aux sources originales et bibliographie]. Herman Kruk, *Bibliothekar und Chronist im ghetto Wilna*. [Traduit et présenté par Maria Kühn-Ludewig], Hannover, 1990. 89 p. Laurentius, Hannover, 1990. 89 p. (Laurentius Sonderheft). Herman Kruk a fait l'objet d'une biographie en yiddish, rédigée par son frère. Schwartz, Pinkhas. : *Biografie fun Herman Kruk in H. Kruk: Togbuch fun vilner geto*. - New-York : YIVO, 1961. Les notes renvoient à cette édition.
8. La bibliothèque pour la jeunesse de Wilna, fondée en 1909, comptait en 1939 20 000 volumes et 1 500 inscrits de moins de vingt ans. En 1937, elle avait enregistré 60 000 prêts et la salle de lecture, contenant 13 000 volumes, avait recensé 11 000 visiteurs qui n'empruntaient pas, faute de pouvoir payer le droit d'inscription. Voir Shavit, p. 107.
9. Judenrat : « conseil juif » : organe d'auto-administration du ghetto institué par les Allemands. Le premier Judenrat de Wilna siégea du 5 juillet au 2 septembre 1941, avec 7, puis 24 membres. Ses bureaux se trouvaient au 6, rue Straszun, dans un immeuble qui avait appartenu à la communauté juive. Le 7 septembre 1941, un nouveau Judenrat fut créé sur ordre des Allemands.

Abramowicz, avait survécu et s'était déjà remis au travail. Il avait besoin de quelqu'un pour l'aider et Kruk me proposa la place.

Je le considérai avec stupéfaction : une bibliothèque dans le ghetto, où tout le monde manquait de l'essentiel, où tous étaient suspendus entre la vie et la mort ? Qui, dans ces circonstances, pouvait bien penser à une bibliothèque ? Qui pourrait bien s'intéresser aux livres ? Mais je réfrenai ces questions : Kruk connaissait la situation du ghetto aussi bien que moi. Avait-il une perspective supérieure ou en savait-il plus ? J'acceptai son offre. Le traitement était très modeste : 200 roubles, soit la valeur de dix livres de pain, avec une carte de rationnement et un permis de travail blanc. Kruk espérait que ses employé(e)s recevraient tous une carte jaune, il en était même certain.

Je fus agréablement surprise par l'état de la bibliothèque. Elle ne paraissait presque pas avoir changé : sol nettoyé, imposantes travées de rayonnages, calme apaisant, et une atmosphère de clarté intellectuelle, comme une île dans le pêle-mêle du ghetto. Entre les rayonnages chargés jusqu'en haut, évoluait lentement Moshe Abramowicz, grand, pâle, une éternelle expression mi-mélancolique, mi-souriante sur le visage. Il m'accueillit amicalement et m'expliqua le travail. Impatiente et étonnée de son incroyable détachement, je lui demandai comment il s'en sortait et ce qu'il pensait de tout ça. Son sourire devint encore plus expressif, presque compassionnel, quand il me fit un résumé de la situation. Il était arrivé dans le ghetto avec sa vieille mère malade, où personne n'était là pour s'occuper d'elle et lui faire la cuisine en dehors de lui, c'était la seule chose qui l'oppressait. Je compris ce qu'il vou-

lait dire : qu'on ne pouvait pas changer la situation absurde du ghetto, qu'il ne servait à rien de parler et de conjecturer, que de toute façon les choses suivraient leur cours. Je devins pensive : devait-on réellement s'efforcer d'être si modeste et si passif ?

Les fenêtres de la bibliothèque donnaient sur la rue Straszun, une étroite venelle pavée, aux volets ruinés, si étroite qu'en étendant le bras on pouvait toucher de la main les deux murs de part et d'autre de la rue. Dans la petite pièce adjacente était le bureau de Kruk. Il y travaillait avec sa secrétaire, Rahel Mendelsund-Kowarski. Il lui dictait son courrier et sa chronique du ghetto¹². De son bureau, on voyait la cour de la maison où le premier Judenrat avait brièvement siégé jusqu'à son exécution par un peloton de fusilleurs, peu avant l'établissement du ghetto. Maintenant, la cour était pleine de débris et d'ordures. De l'autre côté de la bibliothèque, une porte conduisait du foyer à une grande salle vide. Les vitres étaient brisées et il y pénétrait un froid glacial. Il apparut que Kruk voulait y installer une salle de lecture et un musée, et qu'il en avait déjà proposé la responsabilité à l'érudite Khaykl Lunski¹³, bibliothécaire de la célèbre bibliothèque talmudique Straszun et historien de tout le passé de Wilna.

Jusqu'en janvier 1942, le travail de la bibliothèque fut très irrégulier. À ce moment-là, les Allemands liquidèrent le ghetto II et terrorisèrent le ghetto I par deux grandes « Actions », c'est-à-dire des fusillades et des déportations, à l'issue desquelles la population du ghetto diminua d'un tiers¹⁴.

Kruk ne parvint pas à procurer des permis de travail jaunes à ses employés, parce que le Judenrat en reçut moins que

10. La bibliothèque « Mefitse Haskalah », fondée en 1911, était l'une des plus importantes bibliothèques de la communauté juive de Wilna. En 1939, elle avait 45 000 volumes et 2 000 inscrits. Au début de septembre 1941, les Allemands avaient emporté le catalogue et 1 500 livres en anglais, en français et en allemand, mais ils n'avaient pas détruit la bibliothèque. D'autres sources font état de livres répandus dans la rue Straszun et de feuillets volant au vent au moment où les Juifs furent enfermés dans le ghetto. Kruk aurait ramassé et rassemblé le tout. Lui-même parle dans son journal, à la date de septembre 1941, d'une perte de 9 000 volumes. Kruk, H., *Geto-Bibliothek un geto-leyener* (manuscrit, yiddish). YIVO Archive, collection Sutzkever-Kaczerginski, doc. 369/370 p. 4 et Kruk op. cit. pp. 48-74. Schwartz : *Kruk-Biographie*. p.32. Sutzkewer, Abraham : *Ghetto de Wilna*. Coopéd, Paris, 1950, p. 105. Kruk : *Togbukh*, p. 82.

11. Le bibliothécaire Feiweil Krasner a vraisemblablement été assassiné le 2 septembre 1941 pendant la perquisition de la bibliothèque. Le premier conseil juif institué par les Allemands en juillet 1941 avait siégé dans le même ensemble de bâtiments. Dix de ses membres et six autres Juifs y furent arrêtés et transportés jusqu'à un lieu d'exécution le 2 septembre. Arad. p. 104. Balberyski, Th. : *Shtarker fun aysn* (Yiddish). Tel Aviv, 1967, p. 435. Kruk, *Togbukh...*, p. 48

12. Rahel Mendelsund-Kowarski (1921-1960), aussi appelée Rahel Kreizberg par les sources du ghetto. Dina Abramowicz raconte ailleurs (Schwarz. *Kruk-Biographie*, p. 37) : « Kruk avait une pièce à lui dans la bibliothèque. Il y travaillait avec sa secrétaire Rahel Mendelsund-Kowarski, comme lui une réfugiée de Varsovie. Quand Kruk entra, il ferma la porte derrière lui et on entendait aussitôt la machine à écrire. Tous les employés savaient que Kruk tenait un journal quotidien des événements et une chronique du ghetto de Wilna. Tous les collaborateurs de la bibliothèque le savaient mais personne n'en parlait jamais. Une grande confiance était de rigueur pour que les Allemands n'apprennent pas l'existence d'un tel document, qu'ils n'auraient pas toléré. »

13. La bibliothèque Straszun fut ouverte au public en 1892 par legs de l'érudite et bibliophile Mathias Straszun (1819-1885). En 1901, elle fut dotée d'un bâtiment. À partir de 1928, elle reçut systématiquement de la bibliothèque universitaire de Wilna un exemplaire de tous les livres hébreux et yiddish publiés en Pologne. À la fin des années 30, elle possédait 35 000 volumes, surtout des textes en hébreu et des « Judaica ». Khaykl Lunski (1881-1942/1943) travailla depuis 1895 à la bibliothèque. Il avait été en 1918 un des fondateurs de la Société d'histoire et d'ethnographie de Wilna et était une personnalité très connue de la Wilna juive. Début août 1941, peu de temps après l'entrée des Allemands à Wilna, le docteur Gotthart, « expert des questions juives » et conseiller de Himmler, fit le déplacement depuis Berlin. La Gestapo arrêta le linguiste N. Prilutzki et l'écrivain A. J. Goldschmid, et Gotthart leur réclama la liste des incunables de la bibliothèque. Goldschmid et Prilutzki furent assassinés dans leur cellule un mois plus tard. Lunski fut aussi arrêté pour qu'il livre six incunables à Gotthard.

Sur Mathias Straszun, voir *Encyclopedia Judaica* Vol. 15, 1971, pp. 426-428.

Sur la bibliothèque : Lunski K. : *Straszun-Bibliothek in Wilna*. J. Jeshurin, New-York, 1935.

La politique de pillage des biens culturels juifs à Wilna par les Allemands et la sauvegarde clandestine de ceux-ci pendant et après la guerre ont fait l'objet d'une étude détaillée. Herman Kruk et le poète Abraham Sutzkever, contraints au travail de tri des collections par les Allemands, y jouèrent un rôle déterminant. Ona Simaite y participa également. Fishman, David E. : *Dem Feuer entrissen : die Rettung jüdischer Kulturschätze in Wilna*. Laurentius, Hannover, 1998. 50 p. (Kleine historische Reihe) ISBN 3-931614-97-2. [Édition bilingue allemand-yiddish.]

14. Plus de 7 000 personnes furent tuées et 4 000 déportées lors de la liquidation du 22 octobre au 22 décembre 1941. 33 000 Juifs moururent au cours du premier semestre de l'occupation sur une population juive de 80 000 personnes en 1940. Arad pp. 143-163 et 209-217.

prévu pour ses collaborateurs¹⁵. Moi non plus, je n'avais pas de carte jaune et je n'échappai à la mort que parce que mon oncle me fit passer pour sa fille inscrite sur son livret de famille. La petite Luta était encore à cette époque dissimulée en ville comme une petite fille chrétienne chez Julia, l'ancienne bonne d'enfant de la famille. Kruk lui-même utilisa sa carte de travail pour sauver Pati Kremer¹⁶, une vieille militante du Bund. Il la fit figurer sur son permis comme sa femme, et je vois encore comment il franchit courageusement la porte du ghetto entre les rangs des Allemands et des Lituaniens armés avec Pati à son bras. Elle pouvait difficilement passer pour sa femme, plutôt pour sa grand-mère, et pour cette fraude il risquait leurs deux vies. Les bourreaux examinèrent l'étrange couple. Ils sentirent sûrement que quelque chose clochait, mais ils laissèrent passer.

En janvier 1942 commença une année de relative tranquillité pour le ghetto. Il y avait la faim, la saleté, le froid, l'obscurité (la lumière était coupée de 16 heures à 21 heures, quand les gens en avaient besoin). Il y avait beaucoup d'autres persécutions, mais, pendant un temps, pas de déportation. Durant cette période, la bibliothèque put déployer sa plus grande activité. Nous avions les lecteurs les plus divers. Le matin venaient surtout les dames de la bonne société, dont les maris travaillaient en ville et qui, selon les standards tout relatifs du ghetto, vivaient sans trop de soucis. Le ménage n'était pas accablant, il n'y avait plus d'obligations sociales à remplir. Il y avait donc un grand vide insupportable que ces dames comblaient par la lecture, pour oublier et échapper à l'angoisse. Elles s'intéressaient avant tout aux séries-fleuve de la littérature sentimentale russe éditées à Riga, dont les éditeurs s'étaient spécialisés après 1917 dans la diffusion de littérature russe d'ancien style. La déception était grande quand un volume d'une série manquait, et amères les récriminations sur l'état des collections de cette bibliothèque où on ne trouverait bientôt plus rien à lire.

En début d'après-midi, les enfants qui sortaient de l'école changeaient l'ambiance : les demandes fusaient : *Les Enfants du capitaine Grant* (Jules Verne), *Le Tour du monde en 80 jours* (Jules Verne), *Jeunes voleurs* (d'après Mark Twain), *Le prince et le mendiant* (Mark Twain)...

Je prêtais les livres et n'en croyais pas mes yeux : des éditions en yiddish de Jules Verne, parues en 1900 à New-York, avec l'orthographe ancienne et un style délibérément démodé, qui avaient été lues par tant d'amateurs, qu'on pouvait à peine déchiffrer les textes sur les pages luisantes de graisse. Il y

avait des volumes dont il manquait le début, ou la fin, et parfois aussi des pages intermédiaires, et qu'on avait reliés tant de fois qu'il n'y avait plus de marges et que le texte plongeait dans le dos du livre. De vrais invalides, auxquels on aurait dû depuis longtemps accorder le repos... Mais rien ne pouvait détourner les enfants de leur lecture. Les livres étaient probablement le seul moyen dont ils disposaient pour s'évader par l'imagination. Leur désir de parcourir des mondes inconnus ne s'était pas amoindri dans le ghetto, bien au contraire, il s'avérait particulièrement intense dans cet environnement sans jeu ni plaisir.

Les adolescents s'intéressaient à la littérature soviétique. *Et l'acier fut trempé* (N. Ostrowski) était particulièrement apprécié. Mais nous devons être très prudents avec les publications soviétiques. Avec le temps, nous nous étions rendus compte que les Allemands ne s'occupaient pas de nos orientations idéologiques et encore moins de nos activités et de nos besoins culturels, mais nous devons éviter de laisser prise à des dénonciations ou à des provocations.

L'après-midi, surtout le samedi, il y avait une autre sorte de lecteurs : des gens qui travaillaient à l'extérieur du ghetto¹⁷. Parmi eux, les lecteurs les plus actifs étaient les jeunes des organisations sionistes « Hechalutz »¹⁸, pour beaucoup, des fugitifs venant de Varsovie. Ils demandaient des livres polonais, des traductions d'œuvres de la littérature mondiale, et recherchaient aussi les ouvrages concernant des thèmes sociaux et la question juive. Par exemple, ils lisaient les œuvres de Cronin sur la vie des mineurs anglais, de Galsworthy sur la société anglaise, le roman *Le pain et le vin*, d'I. Silone, sur la condition paysanne en Italie, ou bien Upton Sinclair et Theodore Dreiser. Parmi les auteurs juifs d'expression allemande, *La guerre des Juifs*, de Feuchtwanger, et surtout *Les quarante jours du Musa Dagh*, de Franz Werfel, étaient particulièrement demandés. Werfel utilise un chapitre sombre de la Première Guerre mondiale, l'anéantissement des Arméniens par les Turcs. L'idée et la méthode du génocide, l'impuissance des victimes et l'inefficacité des pressions internationales présentaient d'étonnantes analogies avec notre propre situation, et nous ne pouvions lire ce livre qu'avec horreur, comme une vision prophétique de ce qui nous attendait.

À cette époque, la bibliothèque s'enrichit de deux nouvelles sections : Kruk réalisa son projet d'installer une salle de lecture et un musée dans la grande salle vide¹⁹. Les fenêtres cassées avaient été remplacées et les murs blanchis. Dans des

15. À la mi-octobre 1941, 3 000 cartes jaunes avaient été distribuées aux 28 000 habitants du ghetto I. Les titulaires de carte jaune pouvaient faire figurer sur leurs papiers trois membres de leur famille à l'exception de leurs parents, de leurs frères et sœurs, et des enfants de plus de 16 ans, ce qui donnait une autorisation légale d'existence à 12 000 habitants. Le Judenrat utilisa 400 cartes jaunes pour les quelque 1 000 fonctionnaires de son administration. Arad pp. 146 et 296.

16. Pati Kremer (1867-1943), née Matla Srednicki, dentiste, mariée à Arkadi Kremer (1865-1935), co-fondateur du Bund. Voir sa notice dans l'*Encyclopedia Judaica*. Militante du Bund dans le ghetto, elle fut victime d'une des dernières « sélections » le 23 septembre 1943. Kruk : *Togbukh* p. 3, note 3.

17. En 1941-1942, 3 000 des 20 000 habitants du ghetto travaillaient dans 190 entreprises civiles ou militaires à l'extérieur du ghetto. Arad p. 296.

18. L'organisation de jeunesse sioniste Hechalutz (Les pionniers), fondée en 1881 en Russie, préparait ses membres à l'émigration en Israël. Le comité central polonais de l'organisation put quitter Varsovie en septembre 1939 avant l'arrivée des Allemands et appela les militants à se regrouper à Wilna. Fin 1939, il s'y trouvait environ 1 400 Halutzim. Arad, p. 16.

19. La salle de lecture fut ouverte le 5 mai 1942. Le Judenrat avait d'abord refusé le 28 avril 1942 la proposition de musée de Kruk. Voir Kruk : *Togbukh*, p. 255.

vitres, on installa des rouleaux de la Torah²⁰, des coupes et des chandeliers d'argent, des tentures brodées pour les Étués de la Torah et ces étués eux-mêmes. Avec le temps, notre collection de Torah devint considérable. Les rouleaux trouvaient mystérieusement leur chemin depuis les villages environnant Wilna, et chacun signifiait la disparition d'une communauté juive. À la fin, il n'était ni recommandable ni faisable de les exposer tous, à moins de vouloir montrer que le musée devenait un cimetière. Les rouleaux furent emballés dans des draps de lit et cachés dans un coin des archives du ghetto.

Les archives étaient l'autre nouveau département, dans une petite pièce sombre avec une table et une chaise qui servait de bureau à une Mademoiselle Halperin, de Kovno²¹. Elle maîtrisait deux langues qui n'étaient pas répandues parmi les Juifs de Wilna, l'hébreu et le lituanien. C'était une petite femme mince à l'expression inquiète, qui courait constamment entre le Judenrat, le commissariat de la police du ghetto et les archives et ramassait ici ou là des proclamations officielles, des ordres du jour, des comptes rendus et toutes sortes de documents émanant des autorités. Même les archives du théâtre du ghetto, affiches comprises, lui incombaient²². Elle faisait son travail consciencieusement, avec patience, mais sur son visage, on pouvait lire cette question : combien de temps nous reste-t-il avant que tout soit fini ?

Parmi les rares rayons de lumière dans le quotidien gris et parfois triste de notre bibliothèque, il faut compter les visites de la bibliothécaire lituanienne Anna Simaite²³. Elle travaillait à la bibliothèque universitaire de Wilna et utilisait sa position pour établir des relations avec la bibliothèque du ghetto. Elle aidait Kruk à établir des contacts avec l'extérieur. Quand elle nous rendait visite, elle contemplait avec amour les rayonnages de livres yiddish et disait souvent qu'elle rêvait d'apprendre le yiddish pour pouvoir lire la littérature dans la langue originale. De tels mots, dans la bouche d'une « aryenne », nous semblaient presque incroyables à nous qui nous étions exposés à l'anéantissement de notre peuple. Pour tous les Juifs de Wilna qui ont rencontré Anna Simaite, elle

restera un exemple d'amour de l'humanité et d'indépendance intellectuelle.

Mon travail à la bibliothèque du ghetto prit fin en août 1943. La liquidation du ghetto s'annonçait. Le Judenrat tenta désespérément de sauver la position : aux dépens des emplois « improductifs » de l'administration, il développa une activité fébrile pour augmenter la « productivité » du ghetto. Des ateliers géants pour la fabrication d'uniformes et de chaussures (en paille et en chanvre) apparurent. Les licenciés de l'administration y furent envoyés. Moi aussi je perdis mon travail. Comme je ne savais ni coudre ni tricoter, on m'affecta à une scierie dans la rue Piwna, à l'extérieur du ghetto. Avec une autre femme, je portais de lourdes billes de bois destinées à être raccourcies. La scierie était en centre-ville. Cela offrait la possibilité de rencontres avec Julia, l'ancienne bonne d'enfant de la famille de mon oncle. Elle m'amenait du pain avec un peu de confiture, des chaussettes et des écharpes, derniers restes de la famille. La rumeur de notre déportation circulait en ville. Nous aurions besoin de vêtements chauds. Lors de nos rencontres, nous nous embrassions, car ce pouvait être la dernière fois que nous nous voyions. Et effectivement, nous nous sommes revues encore une seule fois. Julia me raconta qu'une femme qui nous avait observées avait publiquement dénoncé qu'elle embrassait une Juive.

Un jour de la fin août, nous apprîmes à la scierie que les Lituanien(ne)s étaient en route pour arrêter les gens à leur travail sans avertissement et les expédier dans les camps en Estonie²⁴. Nous laissâmes tout tomber, notre brigadier nous rassembla précipitamment, et nous rentrâmes au ghetto par le chemin le plus court. Ce fut mon dernier jour de travail à Wilna. Le lendemain, la porte du ghetto fut fermée et bouchée ainsi que la petite entrée secondaire, d'habitude tenue par un policier dans une guérite. Le ghetto était hermétiquement coupé du monde extérieur, le piège fermé, c'était le dernier acte.

Trois semaines plus tard eut lieu notre déportation définitive.

20. La Torah ou la Loi, par extension les Cinq premiers livres de la Bible. Par opposition aux « codex » imprimés qui servent à la lecture et à l'étude des particuliers, les rouleaux manuscrits de la Torah servent pour la prière collective. Les rouleaux et les objets mentionnés en rapport avec eux sont des objets fondateurs, sacrés et précieux qui sont le bien public de communautés ou de synagogues. La désaffectation des livres fait l'objet de prescriptions rituelles ou coutumières : funérailles, mise en dépôt dans une « genizah ». La remarque sur le « repos des livres » de la bibliothèque jeunesse semble faire allusion aux soins dont on entoure les livres sacrés. NdT.

21. Rebecca Halperin, née vers 1906. Voir Balberiski. p. 439.

22. À la différence de la chronique clandestine du ghetto de Varsovie d'Emanuel Ringelblum, la chronique du ghetto de Wilna était une entreprise « légale », c'est-à-dire approuvée par le Judenrat. Les documents, enterrés dans des bouteillons de tôle, ont partiellement été conservés. Les archives les plus riches proviennent des ghettos de Varsovie, Wilna, Bialystok et Lodz. H. Kruk a de plus recueilli avant sa déportation des témoignages sur les massacres dans les ghettos des environs. Son témoignage sur l'extermination du ghetto de Baranowicz a fait l'objet d'une édition bilingue allemand-yiddish en 1990. Voir Trunk, Isaiah. : *Religious, educational and cultural problems in Eastern European ghettos under German occupation*: in YIVO Annual of Jewish Social Science 14.1969, pp. 159-195. Kruk. : *Togbukh* p. 255. Kruk H. : *Das tragische Ende der Juden in Baranowicz: geschrieben im Januar 1943 im Wilnaer Ghetto*. In H. Kruk : *Zwischen den Fronten*, pp. 111-129.

23. Anna/Ona Simaite (1894-1970) appartenait à une famille engagée dans le parti social-démocrate. Jusqu'en 1939, elle fut bibliothécaire de l'université de Kovno/Kaunas (capitale de la Lituanie de 1919 à 1940), puis de l'université de Wilna.

Une autre source (Porudominskij, Wladimir : *Die Juden von Wilna : die Aufzeichnungen des Gregorij Schur (1941-1944)*. Deutscher Taschenbuch Verlag, München, 1999) rapporte ses visites clandestines dans le ghetto, elle se privait de tout pour acheter de la nourriture qu'elle portait aux Juifs sur leurs lieux de travail en ville, et après la liquidation du ghetto, elle cacha chez elle une jeune fugitive, ce qui lui valut d'être déportée au printemps 1944. Après sa libération par les Américains, elle vécut en France, s'installa en Israël dans les années 50, puis revint vivre en France dans les années 60. Elle a publié deux articles en yiddish : « Rencontre avec H. Kruk », in *Unsere Stimme*, Paris, n° 1 et 2 d'août 1947 et *Litauer u. Juden während der Nazi-Besetzung*: in *Lite*, New-York, 1951, pp. 1661-1672. Sa période française est peu documentée et les collègues français qui l'auraient connue après guerre sont vivement invités à apporter leur témoignage. Voir sa notice in *Encyclopedia Lituanica*. Vol. 5. Boston, 1976. NdT.

24. Le 6 août 1943, 1 000 personnes furent arrêtées sur le trajet de leur travail par l'armée allemande et déportées en Estonie, puis, de nouveau, 1 500 personnes, le 24 août. Voir Arad pp. 404-408. Le ghetto fut fermé le 1^{er} septembre et liquidé les 23 et 24. Voir Arad pp. 420-440.



La Déclaration de Glasgow sur les bibliothèques, les services d'information et la liberté intellectuelle

Pour son 75^e anniversaire, à Glasgow, la Fédération internationale d'associations de Bibliothécaires et des Institutions (IFLA) déclare que :

- L'IFLA proclame le droit fondamental de chacun à avoir accès à l'information et à pouvoir la diffuser sans restriction aucune.
- L'IFLA, forte de son implantation internationale, soutient la défense et la promotion de la liberté intellectuelle suivant ainsi la Déclaration Universelle des Droits de l'homme des Nations Unies. Cette liberté intellectuelle embrasse les connaissances humaines, les opinions, la pensée créatrice et l'activité intellectuelle dans toute leur richesse.
- L'IFLA affirme que partout dans le monde, le respect de la liberté intellectuelle est pour les bibliothèques et les professions de l'information, un devoir absolu, explicite dans les codes déontologiques, effectif dans la pratique.

L'IFLA affirme que :

- les bibliothèques et les services d'information doivent, sans tenir compte des frontières et grâce à la diversité des médias, rendre accessibles l'information, les opinions et les créations. Ces ouvertures sur le monde du savoir, de la connaissance, de la pensée et de la culture sont les garants des choix librement effectués, du développement culturel, de la recherche et de la formation continue, offerts à la fois aux individus et aux collectivités.
- Les bibliothèques et les services d'information contribuent au développement et au maintien de la liberté intellectuelle tout en préservant les valeurs démocratiques et les droits civils universels. Leur vocation est donc d'offrir, sans restriction aucune, à leurs usagers, l'accès à toutes les ressources et à tous les services nécessaires, et de lutter contre toute forme de censure.
- Les bibliothèques et les services d'information s'appliqueront à acquérir, conserver et diffuser les documents les plus variés reflétant le pluralisme de la société. Les choix en matière d'achat et de diffusion seront effectués selon des critères professionnels et non selon des considérations politiques, morales ou religieuses.
- Les bibliothèques et les services d'information feront en sorte que les collections, les équipements et les services soient accessibles à l'ensemble de leurs utilisateurs. Aucune discrimination ne sera faite sous aucun prétexte, qu'il s'agisse de race, d'origine nationale ou ethnique, de genre ou de préférence sexuelle, d'âge, de handicap, de religion ou d'opinion.
- Les bibliothèques et des services d'information garantiront à chaque usager confidentialité et respect de la vie privée, qu'il s'agisse de l'information demandée ou obtenue, ou bien des documents consultés, empruntés, acquis ou transmis.

L'IFLA appelle donc les bibliothèques et les services d'information et leur personnel à soutenir et promouvoir les principes de la liberté intellectuelle et à offrir un accès sans restriction à l'information.

*Cette Déclaration a été préparée par IFLA/FAIFE.
Approuvée par le Conseil de Direction d'IFLA le 27 mars 2002, la Haye, des Pays-Bas.*

Voyage au Québec - 3^e épisode

Le boom de la documentation électronique

La visite de plusieurs bibliothèques de recherche québécoises permet de constater que leur développement est fondé sur la bibliothèque virtuelle. Quelques clics de souris à partir de leurs sites web suffisent à pénétrer l'univers de la documentation électronique : revues, bases de données et monographies.

Les ressources électroniques bénéficient d'une place privilégiée, notamment les périodiques électroniques accessibles en texte intégral. Cette documentation est disponible auprès de nombreuses bibliothèques puisqu'un consortium national intitulé « Projet Canadien de Licences Nationales de Sites » (PCLSN) mobilise 64 universités canadiennes.

L'idée d'un consortium fut lancée en décembre 1997. Il est administré par un comité directeur représentatif des BU, des administrateurs de recherche, des chercheurs et des associations universitaires. Ce projet fut présenté en mai 2001 lors du 32^e congrès de la Corporation des Bibliothécaires Professionnels du Québec (CBPQ) par Mme Sylvie Belzile, directrice du service des bibliothèques à l'Université de Sherbrooke et Mme Diane Polnicky, directrice de la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Grâce à une subvention de la Fondation Canadienne de l'Innovation (FCI) – société autonome créée par le Gouvernement fédéral afin de renforcer la recherche canadienne – d'un montant de 50 millions de \$CAN (environ 36,5 millions d'euros) sur 3 ans, ce consortium a négocié des licences d'utilisation des contenus auprès de 23 fournisseurs d'articles de périodiques en texte intégral et de 17 fournisseurs

de bases de données bibliographiques. Ces ressources sont destinées aux chercheurs universitaires en sciences, génie, santé et environnement. Après maintes négociations avec les éditeurs, les premiers produits sont accessibles depuis janvier 2001.

Le principe consiste à accorder l'accès à des articles en texte intégral à des lecteurs autorisés par les bibliothèques. Techniquement, l'accès est possible à un chercheur, soit sur le campus grâce une reconnaissance de l'adresse IP (Internet Protocol) de son ordinateur, soit à son domicile par un accès restreint via un mot de passe comportant un numéro d'identification fourni par la bibliothèque, qui reste maître de l'accès à sa documentation hors de ses murs.

Des évaluations stratégiques

Les bases de données permettent l'accès aux revues électroniques à des personnes autorisées, selon le même mode que pour les revues électroniques. De plus, certaines bases intègrent une liaison avec l'OPAC.

Prenons le cas de la BU Laval à Québec abonnée à la base de données « Current Contents » : pour toute notice n'ayant pas l'accès au texte intégral d'un document, la localisation du document dans la bibliothèque est mentionnée, ce qui évite aux lecteurs d'effectuer une nouvelle recherche sur le catalogue

local. Ravis, les utilisateurs de cette documentation en ligne s'habituent aisément à recevoir en quelques clics une multitude d'articles sur leur écran. Mais ce confort a un coût auquel les chercheurs ne sont pas sensibilisés, que les bibliothèques devront absorber au terme de ces 3 ans, sans l'aide de la FCI.

En parallèle, le PCLSN a mis en œuvre un processus d'évaluation : l'objectif est de planifier et de conduire des évaluations stratégiques qui démontrent la valeur et les bénéfices du projet aux principaux groupes d'intérêt : les organismes qui accordent des subventions (FCI, le Gouvernement), la communauté universitaire (utilisateurs et administrateurs) et les bibliothèques. La méthodologie consiste à recueillir des données auprès des bibliothèques (valeur des produits, coûts/bénéfices, gain net de titres en réseau, facilité d'accès, satisfaction), des chercheurs (données sur le nombre de périodiques consultés, cités, imprimés, temps passé à la consultation, abonnements individuels/institutionnels, utilisation du PEB, satisfaction) et des fournisseurs (statistiques sur l'utilisation par session, par article, par bibliothèque). Depuis quelques mois, une réflexion est menée sur le futur du PCLSN.

Monographies en ligne gratuitement

Quelques projets de mise en ligne de monographies marquent le souhait d'accroître le type de document accessible en ligne. Certains de ces projets méritent de s'y attarder. La BU Laval et l'éditeur des Presses de l'Université de Laval (PUL) ont constitué un projet commun qui consiste à mettre en ligne des monographies savantes éditées par des professeurs de l'université, en plus de 500 éditions en

version papier. Comme ces titres sont conseillés par les enseignants, leur consultation en ligne ne cesse d'augmenter. Ces monographies sont accessibles gratuitement à tous : <http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/pul>

La BU de Chicoutimi met en ligne *Les classiques des sciences sociales*. Il s'agit de 61 ouvrages libres de droits, numérisés par un professeur qui a demandé à la bibliothèque de les mettre en ligne sur son site. Ils sont accessibles librement et gratuitement en format word ou PDF : <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index>

Enfin, la BU Laval participe à un projet collectif au sein d'un consortium de bibliothèques dont la Bibliothèque nationale du Canada, la Bibliothèque nationale du Québec, la BU de Toronto et l'Institut canadien de microreproductions historiques, pour la numérisation de documents anciens avant 1920 portant sur le patrimoine canadien « Notre mémoire » : <http://www.canadiana.org>. Ce projet bénéficie d'importantes subventions des fondations canadiennes, des banques et des ministères.

Sur le plan technique, la numérisation s'effectue à partir de documents sur microfiches. Ils sont numérisés en format image haute résolution, mais les images ne sont pas traitables. Afin que le fonds soit interrogeable, un logiciel de reconnaissance optique de caractères dans une structure SGML au format Text Encoding Initiative (TEI) permet en cherchant par auteur, titre, éditeur et mot clé, de consulter à l'écran les fac-similés des documents originaux. En fait, il y a une équivalence sémantique entre le format MARC et le format TEI (SGML). Ce projet est évolutif, car il sera possible à l'avenir de convertir en format XML.

Les réflexions autour de l'édition savante électronique ne sont pas une problématique nouvelle dans les milieux universitaires, mais la question spécifique des mémoires et des thèses suscite depuis quelques années de nombreuses études un peu partout dans le monde et notamment au Québec.

Comment conserver ?

Depuis 1998, la BU Laval et la Faculté des études supérieures (FES) se sont lancées dans un projet pilote : elles ont formé un comité de travail composé de 2 professeurs, d'un représentant de la FES, d'un bibliothécaire, d'un informaticien et d'un doctorant. Outre les préoccupations économiques et juridiques, ce groupe a réfléchi aux problèmes d'accès et de conservation et aux choix technologiques qu'il a reportés sur un rapport publié en janvier 2000 : <http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/theses/rapport/rapportCTTE.html>.

La conservation des documents électroniques est une préoccupation importante. Les microfiches assurent une conservation pour les 500 prochaines années. Dans le cas d'un passage au format électronique, il faudra prendre toutes les mesures afin de s'assurer que ces thèses demeurent lisibles avec les logiciels du futur. Au terme des réflexions du comité concernant les choix technologiques,

trois formats semblent être retenus : l'HTML pour la diffusion, le PDF pour l'impression et le SGML pour l'archivage. Cette conversion sera élaborée à partir d'une même source. La mise en ligne de thèses « test » est effective. Durant notre séjour, les Québécois nous ont dit qu'ils gardaient un œil sur les projets et avancées hors de leurs frontières, notamment en France.

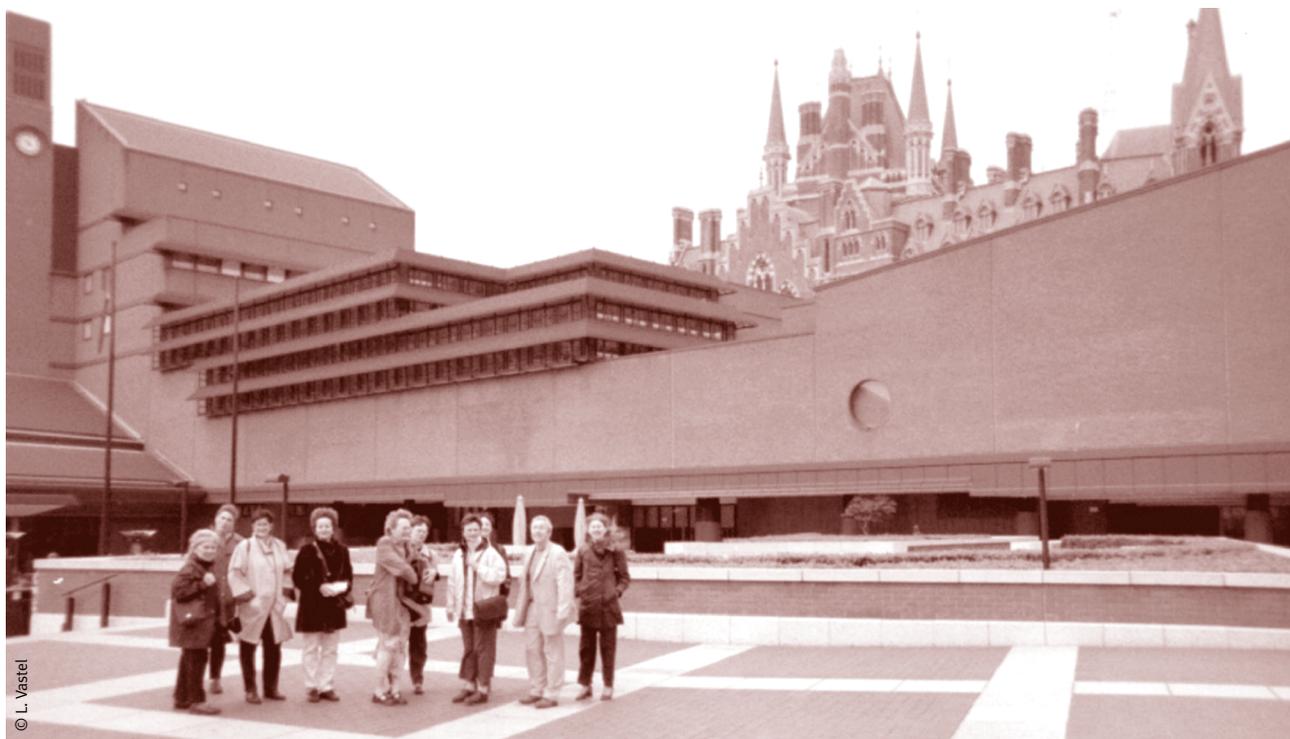
L'idée que les bibliothèques québécoises sont un modèle bibliothéconomique est assez répandue chez les bibliothécaires français. Certes, mais au terme de ce voyage d'étude, très enrichissant professionnellement et humainement, je constate agréablement que nos bibliothèques universitaires ne sont pas en marge, du moins pas en terme de documentation électronique, notamment pour les revues.



Faïzah Mokhtari
Service Commun de Documentation
de la Méditerranée
BU de Pharmacie, Marseille

À la découverte de bibliothèques londonniennes

Le groupe Normandie de l'ABF organisait un voyage d'étude à Londres en mai dernier auquel participaient 14 personnes, 3 travaillant en BDP, 6 en BM et 4 en BU. La diversité des visites leur ont permis de connaître certaines constructions anciennes, rénovées et récentes de la capitale. Nous partons aujourd'hui à la découverte des bibliothèques spécialisées, dont la mythique British Library. Le réseau des BP fera l'objet d'une présentation dans le numéro de décembre prochain.



© L. Vastel

Le groupe Normandie devant la British Library.

inaugurée par la Reine le 25 juin 1998, après 25 ans de travaux, les collections de la British Library sont réparties dans dix bâtiments, la collection principale venant du prestigieux British Museum. Il existe encore le centre de Colindale à Londres pour les périodiques devant déménager d'ici cinq ans, et la BLLD (British Library Lending Division) de Boston Spa dans le Yorkshire, réserve de livres destinée au prêt international payant. Cela repré-

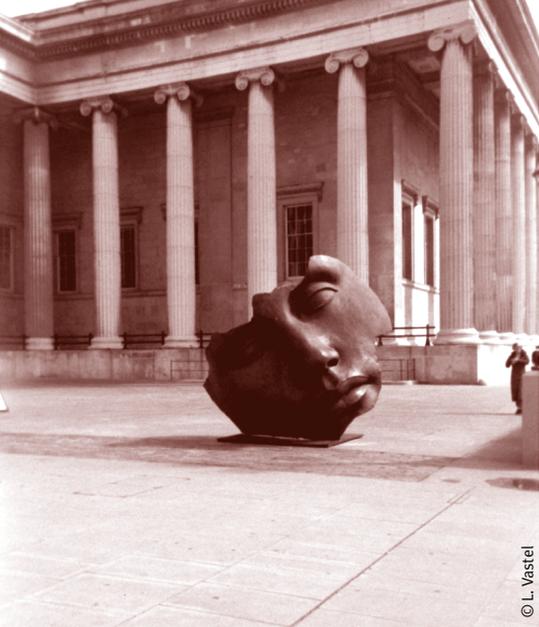
sente 2 500 emplois, 1 000 travaillant à Londres, 1 000 dans le Yorkshire, et 500 à Colindale, dont beaucoup de contrats temporaires.

Située au nord du quartier de Bloomsbury, à côté de la magnifique gare de San Pancras, nous entrons dans un bâtiment tout en briques qui s'intègre sans aucune agressivité au quartier environnant, et découvrons un grand hall d'entrée en marbre, une vaste banque d'accueil, une tapisserie

monumentale, colorée et moderne qui voisine avec les bustes des quatre fondateurs de la British Library.

Sur un palier, six postes de consultation du catalogue, deux postes d'interrogation des archives sonores nationales qui ressemblent à des juke-boxes, et au fond, visible au travers de vitres dès le hall d'accueil, l'impressionnante collection du Roi Georges III, 60 000 ouvrages consultables.

Le bâtiment est largement accessible



Cour intérieure du British Museum.

aux handicapés, bien sûr serait-on tenté de dire, tant ce souci est présent depuis longtemps dans les édifices publics de Grande-Bretagne. Sont encore en construction deux ailes qui abriteront les documents numériques et l'atelier de restauration des livres. Les chercheurs disposent d'une salle de détente (The Cotton room) et d'une terrasse en plein air agrémentée de plantes grimpantes.

Londres possède un réseau de 1 000 bibliothèques dont la British Library ne fait pas partie, mais elle est ouverte à toute personne recherchant un document introuvable ailleurs.

Quelques chiffres

La British Library compte 150 000 lecteurs inscrits, 1 200 places assises, 11 salles de lecture.

Elle propose 150 millions de documents (cartes, manuscrits, timbres, partitions, etc.), dont 18 millions de livres sur 28 km de rayonnages. Le dépôt légal reçoit quotidiennement 8 000 documents.

Les magasins se situent sur 8 étages, sous-sols compris, où 70 personnes traitent les demandes des salles de lecture. Les livres – sauf les manuscrits et livres rares – sont acheminés sur 15 km de tapis roulant ; toutes les commandes sont informatisées depuis les tables des salles de lecture. On peut commander à l'avance ses documents par fax, par mél ou téléphone, en précisant la date de consultation. Jusqu'à 12 demandes sont possibles par

jour. La durée moyenne d'obtention du document est de 70 minutes (45 min à la Bibliothèque nationale de France).

Deux salles de lecture particulièrement intéressantes

La « Maps Reading Room » (Salle des cartes) possède une des plus belles collections au monde, comportant les plus anciennes cartes aux plus récentes, fournies par le ministère de la Défense. Cette collection est consultée majoritairement par les journalistes et les avocats. À l'entrée de la salle est exposé l'Atlas de Klencke (1660), le plus grand du monde, qui nécessite quatre personnes pour le porter !

L'« Oriental and India Office » peut communiquer tout renseignement (certificats de naissance, actes de mariage...) relatif aux cultures d'Asie, d'Afrique du nord-est et d'Afrique du sud. Les collections orientales couvrent 350 langues ou dialectes, allant du chinois, parlé par un tiers de la planète, aux langues de groupes de Nouvelle-Guinée parlées seulement par quelques centaines de personnes. Le personnel travaillant dans cette section est multilingue.

Expositions

Trois salles d'exposition sont ouvertes à tous, deux étant consacrées aux expositions permanentes : l'Atelier des mots, sons et images est consacré à l'écriture, l'imprimerie, la reliure et le son sous toutes ses formes.

La Galerie John Ritblat réunit les trésors de la British Library. Quelques exemples : la *Magna Carta* – très demandée par les visiteurs américains et dont les Anglais sont très fiers – fut soutirée au roi Jean-Sans-Terre en 1215 par ses barons rebelles, la première édition complète des œuvres de Shakespeare (1623), la dernière lettre de Nelson à Lady Hamilton, le journal du capitaine Scott, le carnet de Léonard de Vinci (écrit de la main gauche et de droite à gauche), le codex Sinaiticus (IV^e siècle)... mais aussi une *Histoire de l'Angleterre* écrite par Jane Austen à 15 ans, des

manuscrits de Thomas Hardy, Lewis Carroll, Virginia Woolf, James Joyce, la partition du *Messie* de Haendel et même celle de *Yesterday*, des Beatles.

Dans une petite pièce sombre appelée « Turning the pages », sont consultables virtuellement par une simple touche de l'écran certains manuscrits (*Lindisfarne Gospel*, l'*Herbier* d'Elizabeth Blackwell (1737), la *Golden Hagadah* (1320, livre de prière juif).

The British Library

<http://www.bl.uk>

Heures d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9 h 30 à 20 h, le vendredi et le samedi jusqu'à 17 h.

La salle de lecture du British Museum

Située à l'intérieur du British Museum, dans « The Great Court » dont le réaménagement a aussi été confié à l'architecte Norman Foster, cette cour intérieure est entièrement recouverte d'une toiture translucide, comme une gigantesque toile d'araignée. Une véritable prouesse technique a permis la création d'un espace culturel de 17 000 m². Cafétérias, boutiques, services d'information entourent la rotonde de la salle de lecture du British Museum, elle-même enlaccée par deux escaliers monumentaux, menant à un restaurant.

Cette immense salle de lecture – on dit qu'elle fut fréquentée par Dickens, Shaw et Marx – fut pendant 150 ans celle de la British Library. Son rez-de-chaussée est occupé par une bibliothèque ouverte à tous publics et gratuite, la « Paul Hamlyn Library » qui permet la consultation sur place d'ouvrages de vulgarisation en liaison avec les collections du musée, tous indexés selon la classification décimale de Dewey. À terme, la bibliothèque pourra contenir 25 000 volumes. Des ouvrages plus spécialisés sont aussi achetés pour accompagner les cours dispensés par le British Museum.

Les crédits d'acquisition (900 000 £) ont été généreusement donnés par le

mécène Paul Hamlyn. Une bibliothécaire a été recrutée pour constituer les collections et seule une petite partie du budget a été dépensée à ce jour, le reste ayant été placé pour les acquisitions et le fonctionnement futurs. Une autre bibliothécaire, recrutée il y a un an pour regrouper toutes les bibliothèques existant dans les différents départements du musée, constitue un catalogue informatisé. Sans participation financière de l'État, elle doit trouver le financement nécessaire à l'extérieur.

Les bibliothécaires sont employées par le musée et payées par des capitaux privés. Le système multimedia interactif du British Museum, nommé COMPASS, peut être consulté sur des écrans tactiles à l'intérieur de la bibliothèque : il permet l'accès à environ 5 000 œuvres, propose des liens et des informations sur leur histoire.

La création de la « Great Court » a permis l'extension des espaces réservés au public, mais pas au personnel. Les espaces autrefois dévolus aux manuscrits et au département de Sanskrit de la British Library vont être attribués à une bibliothèque centrale qui regrouperait les livres de référence pour le personnel et à des bureaux.

<http://www.thebritishmuseum.ac.uk>
Heures d'ouverture : tous les jours de 12 h 30 jusqu'à 17 h 30, et jusqu'à 20 h 30 les jeudi et vendredi.

La bibliothèque de l'École d'économie, de sciences économiques et de politique

Cette bibliothèque universitaire fut créée en 1896. Située en plein cœur de Londres, elle occupe depuis 2001 des locaux entièrement réaménagés, eux aussi dessinés par Norman Foster connu pour ses créations internationales audacieuses (Reichstag, Pont du Millenium sur la Tamise). L'intérieur du bâtiment est très impressionnant, avec une salle d'ordinateurs au rez-de-chaussée, un grand ascenseur vitré central entouré d'un monumental escalier à vis en pente douce, qui dessert les différents niveaux.

Ce puits de lumière est entouré par les collections, qui forment une sorte d'écran apte à protéger les étudiants du bruit. Ceux-ci prennent place à des tables situées sur le pourtour du bâtiment, et profitent donc pleinement du silence et de la lumière du jour.

La bibliothèque est réservée aux étudiants de cette école. Toutefois, les universitaires peuvent utiliser ses services ainsi que toute personne ne trouvant pas les livres nécessaires à ses recherches ailleurs.

Ouverte de 8 h à 23 h (jusqu'à 20 h les samedi et dimanche) elle propose 4 millions de documents imprimés, relevant des sciences politiques, économiques et sociales, dont 95 % sont en libre accès. Quatre-vingt cinq personnes y travaillent, il s'agit en majorité de personnel hautement qualifié. Elle accueille 7 000 étudiants britanniques ou étrangers et dispose de 1 600 places assises. 490 ordinateurs (1 ordinateur pour 6 étudiants, le but à atteindre étant de 1 pour 4) permettent l'accès à son catalogue, aux périodiques électroniques... 230 prises sont prévues pour les ordinateurs portables.

Toutes les ressources documentaires sont accessibles depuis le domicile des étudiants de l'école grâce à un mot de passe. Les chercheurs étrangers ne sont pas censés utiliser les accès Internet, c'est pourquoi la bibliothèque maintient ses abonnements aux revues sur papier. Les notices de catalogage sont celles de la Library of Congress (U.S.A), les universités ayant beaucoup d'avance sur la British Library.

Deux collections sont consenties au prêt : la « Main collection », collection principale, concerne la recherche en général. Un bibliothécaire est en contact avec une université de Grande-Bretagne et commande les livres pour les semestres à venir. Les documents sont prêtés trois semaines.

La « Course collection », située au rez-de-chaussée, fournit aux étudiants les livres de cours et les manuels pendant une semaine ou 3 jours selon la demande, car il n'y a pas assez de livres pour tous.

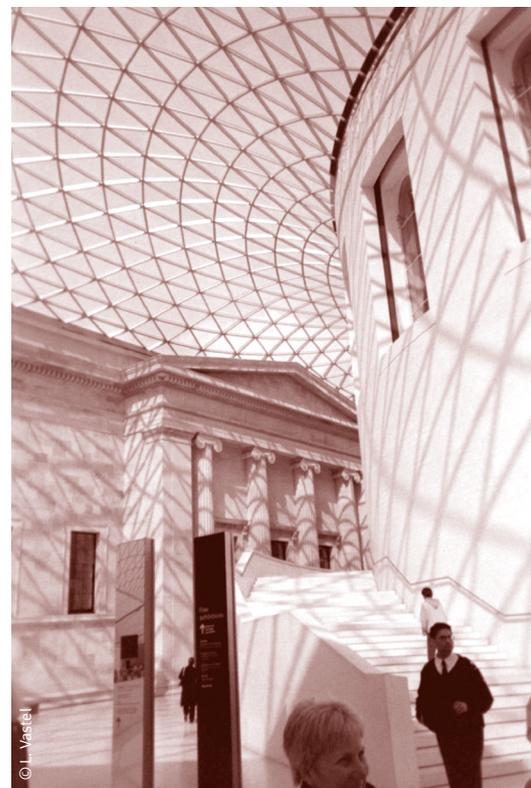
La banque de prêt est située au rez-de-chaussée, mais – et c'est la seule critique exprimée contre l'architecte – dans un endroit bruyant, trop exigu, sans recul. Des sessions de formation des usagers, d'environ une heure, sont proposées durant l'année scolaire.

Enfin, l'impression de calme est-elle en partie due à ce détail : une compagnie de sécurité privée fait des rondes de temps à autre et intervient si les étudiants boivent, fument, font du bruit... C'est apparemment habituel dans les universités.

<http://www.library.lse.ac.uk>
London School of economics and political and economic science library

Le groupe ABF Normandie

Le compte-rendu détaillé de ce voyage d'étude est consultable sur le site de l'ABF / Groupe Normandie.

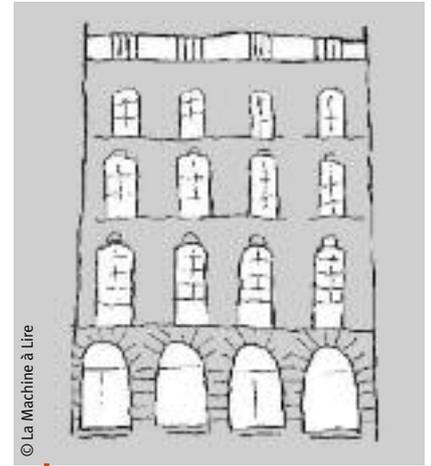


Hall d'entrée du British Museum.

La librairie, un lieu social

Interview d'Henri Martin

« La Machine à Lire » – Bordeaux



© La Machine à Lire

300 m² dédiés aux livres.

Quelle est l'origine du nom de votre librairie « Machine à Lire » ?

• Ce nom renvoie à mon goût pour la littérature policière et fait allusion au titre d'un essai critique sur le genre de Boileau-Narcejac *Le Roman policier : une machine à lire*. On peut y voir aussi l'écho des « machines désirantes » chères à Deleuze et Guattari et aussi un jeu de mots sur machine à écrire, machine à lire. Il y a quelques années, ce nom m'a gêné et j'avais envisagé de le changer mais je l'ai finalement conservé.

Racontez-nous l'histoire de votre librairie.

• Nous l'avons créée en septembre 1979 dans un local situé au 13, rue de la Devise, dans le vieux quartier Saint-Pierre de Bordeaux. Au début, le projet était assez flou. Nous savions de façon certaine ce que nous ne voulions pas faire, car il y avait dans les librairies que nous fréquentions quelque chose qui manquait. Nous voulions donc créer la librairie idéale, sans bien savoir ce que cela pouvait être. Nos débuts ont été difficiles, d'autant que 1979 est

l'année de l'arrêté Monory qui mettait fin au prix conseillé et libérait le prix du livre. À l'époque, de nombreuses librairies indépendantes n'ont pas survécu. En 1981, la loi sur le prix unique du livre a facilité notre aventure.

Nous sommes restés 18 ans rue de la Devise, années pendant lesquelles nous avons procédé à deux extensions. En 1996, nous avons déménagé cinquante mètres plus loin, sur la place du Parlement, une des places les plus animées de la ville.

Ce déménagement, qui nous a de nouveau endettés pour dix ans, a été aussi très profitable. Nous sommes passés de 240 m² à 300 m² et notre chiffre d'affaires a augmenté de 50 % dès les 12 premiers mois. Depuis, cette hausse s'est maintenue, quoique à un rythme plus faible.

Nous avons eu l'impression de capitaliser le travail patient et continu de fidélisation de nos clients. Par ailleurs, la librairie est devenue plus visible, plus accessible. Nous avons incontestablement gagné un certain confort et fonctionnons aujourd'hui avec sept salariés.

Comment êtes-vous devenu libraire ?

• Mon parcours est classique. J'ai obtenu une licence de lettres et je me suis rapidement convaincu que mon amour pour la littérature n'avait pas nécessairement de rapport avec l'enseignement. J'ai bifurqué, j'ai suivi une formation de libraire à l'IUT Métiers du livre de Bordeaux, j'ai travaillé deux ans dans une librairie avant de me lancer dans l'aventure moi-même.

Comment vous situez-vous dans l'offre de librairies bordelaises qui est déjà très riche avec Mollat, La Fnac, Virgin, Privat, etc. ?

• La ville de Bordeaux et son agglomération sont mal équipées en librairies. L'offre est très concentrée autour d'une grosse librairie générale, de magasins de chaînes, qui ont tendance à accroître leur puissance, mais à Bordeaux, contrairement à Toulouse, le nombre de points de vente de livres par habitant est très faible. « La Machine à Lire » est la représentante quasi exclusive d'une autre forme de librairie, celle de

création, avec ses points forts, la littérature, les sciences humaines et les arts.

Au cours de ces trente dernières années, de nombreuses librairies indépendantes bordelaises ont fermé leurs portes.

Comment appréhendez-vous votre clientèle ?

• Je préfère parler « des » clientèles. En effet, il y a ceux pour qui la librairie est plus qu'un commerce, c'est un lieu, un état d'esprit. Lorsque nous avons fêté les 20 ans de la librairie un dimanche, 1 500 personnes sont passées nous voir. Des clients nous ont fait des petits cadeaux, nous ont adressé des lettres et des fax de félicitations et d'encouragement.

Depuis que nous avons déménagé, nous avons une forte clientèle de passage. Nous sommes attachés à la qualité du conseil, de l'accueil. Pour moi, la librairie est un lieu social, et si elle devient aussi un lieu de rendez-vous, le pari est gagné. C'est une preuve de l'investissement des personnes. Pour vous donner un exemple du rapport étroit qui dépasse la



simple relation marchande, nous avons écouté la suggestion d'un client prof de philo, qui nous a fourni une bibliographie de base sur le sujet. Ce client est ensuite devenu un ami.

Deux types de clients coexistent : celui qui vient avec des données bibliographiques plus précises que celui qui veut le livre « de petit format à couverture jaune vu en vitrine la semaine dernière ».

Nous enregistrons 20 à 30 commandes de ce type par jour, ce qui représente entre 8 et 10 % du chiffre d'affaires.

On trouve dans notre quartier un mélange fait d'étudiants, de profs, de personnes âgées et de personnes plus populaires. Mais c'est un quartier qui change et où les équilibres sont fragiles, où l'on hésite entre un quartier « musée » et un quartier « festif ». Par ailleurs, la ville de Bordeaux est depuis un an le lieu de travaux massifs (tramway, requalification d'espaces urbains, etc.) ce qui n'est pas sans conséquence sur les commerces – souvent inaccessibles – dont le chiffre d'affaires baisse. Jusqu'à présent, l'impact sur notre librairie a été faible (diminution de 2 ou 3 points

du CA), mais cette dévitalisation du commerce nous est préjudiciable à terme.

Comment travaillez-vous avec les collectivités ?

• Elles représentent 25 % du chiffre d'affaires. Il s'agit souvent d'institutions (bibliothèque municipale et autres collectivités) avec marché, d'associations ou de petites bibliothèques pour qui nous pratiquons une remise de 15 %. La procédure des marchés ne nous est pas favorable. En effet, nous avons perdu les marchés des BU, malgré la protestation de certains universitaires pour qui les libraires locaux contribuaient à faire connaître leurs travaux, en vendant leurs livres et en organisant des débats, ce qui constitue un outil de travail, pour eux et les étudiants.

Je suis plutôt partisan d'un système à l'allemande où particuliers et collectivités sont égaux devant le prix du livre et ont droit à une même réduction. La nouvelle loi Tasca crée les conditions nécessaires mais pas forcément suffisantes pour modifier la situation. Les grands groupes de la distribution et de l'édition qui ont, à travers leur filiale, capté les marchés, peuvent fort bien s'accommoder de cette situation. Ils peuvent transformer les gains liés au plafonnement des remises en services supplémentaires à fournir aux bibliothèques.

Je souhaite un dialogue étroit entre professionnels locaux pour la préparation des marchés. Le commerce

du livre n'est pas un commerce comme les autres et le maintien de la librairie est une question politique et urbaine.

Quelles sont vos relations avec les éditeurs ?

• Au moment de l'ouverture de la librairie sur la Place du Parlement, des conditions plus favorables avaient été négociées avec les éditeurs pour une période transitoire qui ont perduré avec le succès de l'entreprise. Pour certains éditeurs, « La Machine à Lire » est un outil reconnu dont ils ont besoin pour vendre leur production. L'édition française aujourd'hui se caractérise par la vitalité et la créativité des éditeurs indépendants. Cependant, l'inflation de la production qui touche certains secteurs rend de plus en plus difficile le travail des libraires qui doivent trier sans cesse dans une production pléthorique.

Cette stratégie des éditeurs vise à faire de la trésorerie à travers les offices et à occuper le plus d'espace commercial possible. Elle est antinomique avec la conception du métier qu'ont les véritables libraires.

Dans notre fonds, un tiers des titres a une vente qui n'excède pas un exemplaire par an en moyenne. Certains titres peuvent n'avoir fait l'objet d'aucune vente depuis 3 ou 5 ans.

Comment voyez-vous l'avenir de la librairie ?

• Difficile à prévoir, notre visibilité est faible. Quel sera l'effet des nouvelles technologies, des mutations

sociales et démographiques, de la transformation des villes ? Il est certain que le maintien d'une offre littéraire et intellectuelle large et diversifiée passe par celui d'un réseau de librairies indépendantes. La question de la librairie politique engage une certaine vision de l'existence, de la vie, des relations entre les individus.

Y a-t-il en ce moment un livre que vous aimeriez conseiller ?

Le nouveau roman à paraître de Laurent Mauvignier : *Ceux d'à côté*. C'est un livre fort dont on sort transformé.

Propos recueillis par Dominique Peignet

La Machine à Lire
8, place du Parlement
33000 Bordeaux
<http://www.machinalire.com/>

Visite à la librairie Mollat à Bordeaux

À l'initiative du groupe ABF Aquitaine, une vingtaine de collègues ont pu découvrir le fonctionnement d'une des plus grandes librairies indépendantes françaises, véritable et vénérable institution bordelaise.

Fondée en 1896 et installée à l'angle des rues Porte Dijeaux et Vital Carles depuis 1928, la librairie est en plein cœur de la ville. Les années 80 ont été difficiles avec l'arrivée de la Fnac et de Virgin, installées à moins de deux cents mètres. Elle a donc choisi de s'informatiser et de s'agrandir pour offrir de meilleurs services et renouveler sa clientèle. Elle s'étend aujourd'hui sur 3 étages, soit 2 400 m², surface qui a doublé en dix ans, tout comme le chiffre d'affaires qui atteint aujourd'hui plus de 20 millions d'euros. Une centaine de personnes, dont 52 libraires, y sont employées.

On vend essentiellement du livre, 140 000 titres pour 300 000 exemplaires disponibles, des disques classiques et de jazz pour la plupart. La librairie abrite aussi une galerie, vend des livres d'artistes et propose une « boutique-musée ». Pour Denis Mollat, il faut que l'objet vendu ait un réel contenu culturel.

Les libraires classent leur public en plusieurs catégories : les inconditionnels ayant une relation constante et exclusive avec la librairie ; les apprivoisés qui se familiarisent avec les libraires ; les électrons libres qui ne veulent pas de contact car ils savent, cherchent et trouvent ce qu'ils veulent, et les désenchantés qui n'aiment pas venir car ils ne se sentent pas à l'aise. Ces derniers font l'objet d'un effort particulier des libraires qui ont pour exigence non seulement de vendre des livres mais aussi de répondre à toutes les questions et de fournir toute information utile.

La formation en interne

Mollat a su rajeunir sa clientèle en donnant une impulsion nouvelle au rayon des livres de poche, considéré comme une librairie en soi, grâce à un travail de sensibilisation auprès de ses libraires. Un budget annuel de 20 000 euros est consacré à leur formation, dont beaucoup viennent des IUT et notamment de la filière édition-librairie de Michel Montaigne avec lequel Mollat est associé par convention. Les libraires disposent d'une relative autonomie pour la gestion de leur rayon et une messagerie interne facilite les échanges.

Les livres indisponibles en rayon sont immédiatement commandés chez les distributeurs et arrivent dans un délai de 4 à 9 jours. Chaque matin, ce sont entre 2 et 4 tonnes de livres (3 à 6 tonnes en périodes de pointe) qui sont déchargées. Chaque titre fait l'objet d'une fiche où

sont enregistrées les ventes en temps réel. Le libraire connaît donc en permanence l'historique des ventes, ce qui permet un réassort au plus près de la demande.

Ce souci de la logistique, de la mise en œuvre optimale du service est une des conditions du succès et de la survie de la librairie, d'autant que les deux tiers de l'activité sont réalisés entre septembre et décembre. Le temps de travail du personnel est annualisé, 32 heures par semaine en période creuse et beaucoup plus en période de forte activité où l'on a parfois recours à des intérimaires.

Mollat sur le Web

En 2002, Mollat a lancé son site www.mollat.com qui donne accès à la base Electre et à une sélection de titres et des coups de cœur des libraires. Outre sa fonction promotionnelle, ce site positionne Mollat sur la vente en ligne, qui semble bien fonctionner pour les domaines techniques (médecine, ingénierie) et juridiques, et facilite le contact avec la clientèle éloignée.

Le service aux collectivités

Cinq personnes traitent les demandes émanant du secteur scolaire, des 112 bibliothèques clientes, des universités, des associations et des comités d'entreprise. Chaque commande reçue est saisie via l'ISBN et traitée d'abord par recherche dans le stock en magasin, et ensuite par commande directe auprès des distributeurs.

Le chiffre d'affaires collectivités représente 4, 8 millions d'euros. Ce service s'efforce de satisfaire au mieux le client. Toutefois, en raison de la marge plus faible et du fait que les responsables de ce service ne sont pas des libraires (au sens où ils n'ont pas l'expérience de la vente directe d'un type de livres), il n'est pas toujours optimal dès que l'on quitte le domaine de la production courante. Denis Mollat attend que la loi sur la limitation des remises lui permette d'améliorer la qualité de ce service en affectant plus de personnel spécialisé et en offrant de nouvelles prestations.

L'avenir ?

Au cours de la dernière décennie la librairie s'est profondément modifiée. L'arrivée du tramway qui passera le long de la librairie en 2003, le développement de la Fnac qui déménage pour un site plus grand et mieux placé, sont déjà l'occasion de songer à réaménager ses espaces pour une offre plus lisible et plus adaptée à ses différentes clientèles.

Dominique Peignet,
Pierre Chalve